



Retrouvez les synthèses p.28, p.65 et p.77



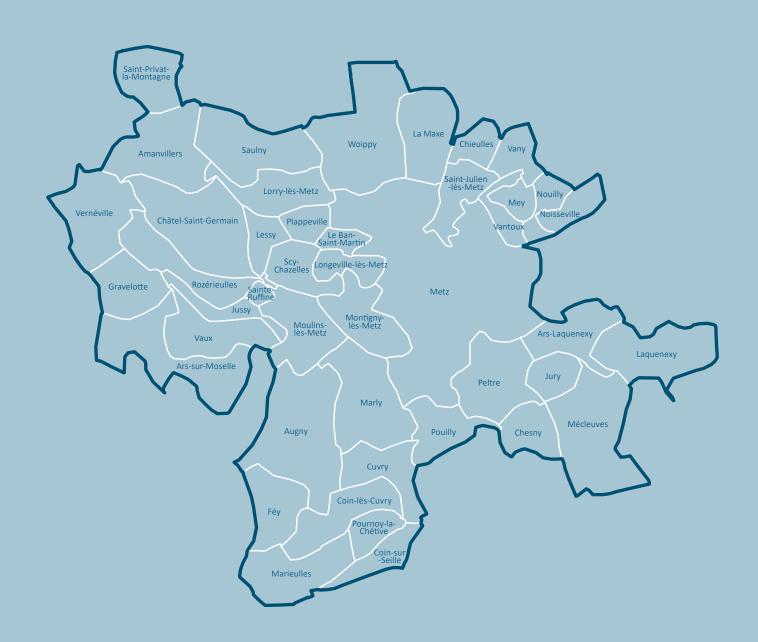




TABLE DES MATIÈRES

I. LE DEVELOPPEMENT URBAIN : DES URIGINES À AUJUURD'HUI	4
1.1. Des typologies villageoises originelles adaptées au paysage	4
A. Les grandes unités paysagères marquées par la vallée et les côtes de Moselle	L
B. Des formes bâties originelles liées à leur environnement	7
1.2. Les grandes typologies de tissus bâtis	14
A. Les tissus mixtes à dominante d'habitat	16
B. Les tissus résidentiels individuels	18
C. Les tissus résidentiels collectifs et mixtes	20
D. Les tissus occupés par des activités ou des équipements	22
E. Les tissus d'équipements d'intérêt collectif	23
F. Les tissus bâtis liés aux activités agricoles	25
1.3. Les entrées de villes, espaces de transition à enjeux	26
A. Les principales portes d'entrée de la métropole	26
B. Les entrées de ville porteuses d'enjeux métropolitains	28
2. UN PATRIMOINE MÉTROPO <mark>LITAIN RICHE ET VARIÉ</mark>	30
2.1. Les mesures de protection existantes	30
A. Les sites comprenant un patrimoine remarq <mark>uable</mark>	30
B. Les Monuments historiques classés et inscrits	40
C. Des protections patrimoniales locales existante <mark>s issues des PLU communa</mark> ux	4/
2.2 Les richesses d'un patrimoine bâti diversifié	45
A. Un patrimoine hérité et façonné au cours des diffé <mark>rentes période</mark> s historiques	45
B. Les édifices religieux remarquables constitués depu <mark>is l'époqu</mark> e gallo-romaine	52
C. Le patrimoine militaire comme marqueur identitaire d <mark>u t</mark> erritoire	56
D. L'existence d'un petit patrimoine local, qui présente une grande valeur identitaire	63
3. LA QUALITÉ DE VIE ET LES PATRIMOINES DES COMMUNES	66
3.1. Un patrimoine paysager composé notamment de grands espaces urbains	66
A. Les différentes démarches de Metz et des communes de la métropole	66
B. Les espaces verts emblématiques en milieu urbain	67
C. Places et espaces publics identitaires	70
3.2 Des espaces paysagers traditionnels liés aux morphologies urbaines anciennes	71
A. Les sites emblématiques en milieu rural	7
B. Les cœurs d'îlots comprenant des jardins	73
C. Les espaces paysagers de transition	73
3.3 La préservation des patrimoines de la métropole	76



1. LE DÉVELOPPEMENT URBAIN : DES ORIGINES À AUJOURD'HUI

1.1. Des typologies villageoises originelles adaptées au paysage

Dans la métropole messine, les morphologies urbaines originelles des villages sont intimement liées aux différentes entités paysagères qui composent le grand paysage. La présence de l'eau et du relief sont des fondamentaux sur lesquels reposent les tissus urbains anciens.

La ville centre, Metz, est implantée à la confluence de la Seille et de la Moselle. À l'est et à l'ouest, les coteaux ont longtemps été viticoles, alors que les grands espaces de plateau sont consacrés à l'agriculture depuis des siècles.

A. Les grandes unités paysagères marquées par la vallée et les côtes de Moselle

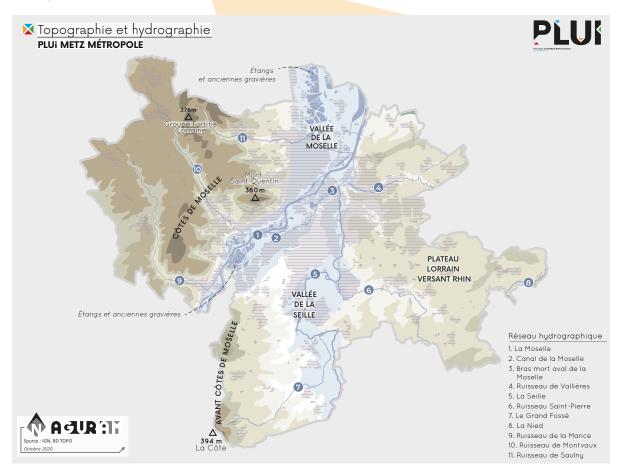
Le territoire de Metz Métropole présente une grande multiplicité d'ambiances paysagères. La vallée de la Moselle, par son emprise et le relief lié, occupe un espace important.

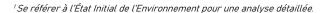
Cinq grandes unités et quatre sous-unités¹ composent les paysages :

- La vallée de la Moselle : véritable artère du territoire comprenant la sous-unité du plateau alluvial ;
- Les côtes de Moselle : écrin de verdure de la métropole, comprenant la sous-unité des buttes-témoins en rive droite de la Moselle :
- culture comporte la sous-unité de la vallée des deux Nied ;

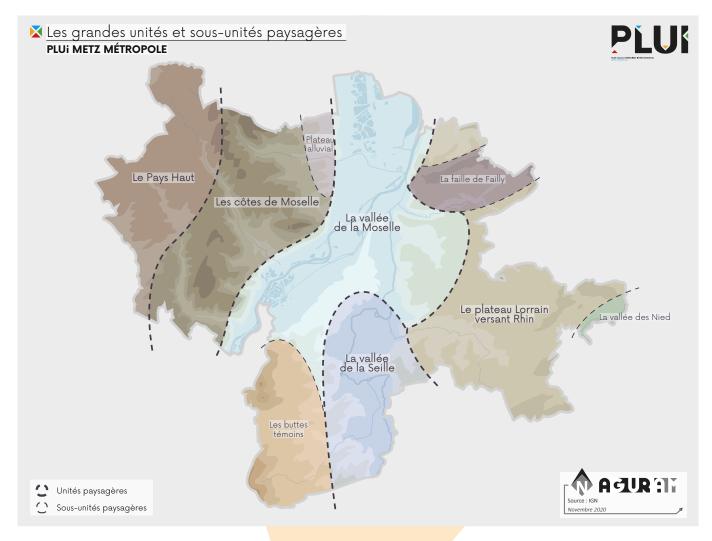
Le plateau lorrain versant Rhin, principalement dédié à l'agri-

- La vallée de la Seille, principalement dédiée à l'agriculture avec les côtes de Moselle en arrière-plan.
- Le pays-haut : vaste plateau agricole ponctué de quelques boisements ;









La vallée de la Moselle : des villages agricoles et maraîchers

Entre urbanisation dense (vocation résidentielle, économique, équipements) et infrastructures de déplacement (A31/voies ferrées/ports/etc.), la vallée de la Moselle est l'unité paysagère la plus contrainte et la plus soumise aux activités humaines.

On y retrouve une grande diversité de formes bâties originelles souvent liées à l'agriculture ou au maraîchage. Cet espace est principalement composé de villages-rue (La Maxe, Saint-Julien-lès-Metz, Metz-Vallières) et de villages quadrillés (Metz-Magny, Woippy, Le Ban-Saint-Martin). Les formes bâties initiales des faubourgs, initialement positionnées aux portes de la ville fortifiée, ne sont plus visibles aujourd'hui.

• Les côtes de Moselle : l'empreinte de la viticulture

Les villages des côtes de Moselle comptent deux catégories principales : les villages regroupés aux activités en grande partie liées à la viticulture (Vaux, Jussy, Lessy, Scy-Chazelles) et les villages-rue, positionnés à proximité des cours d'eau et aux terres agricoles situées sur le revers de côte en direction du Pays-haut.

Dès l'Antiquité, des villages viticoles se sont implantés sur les coteaux, évitant ainsi les crues de la Moselle et de ses affluents. Ils sont les témoins d'une activité viticole ancienne et en renouveau, qui marque fortement le patrimoine et l'économie locale. Aujourd'hui, les développements plus récents s'étendent en un tissu urbain continu jusqu'au fond de vallée. Quelques vergers subsistent à proximité de ces cœurs villageois.

- La vallée de la Seille : une prédominance de villages-rue

À l'exception de Marly, peu de villages se sont développés en fond de la vallée, préférant s'éloigner à cause du risque d'inondation. Les villages-rue (Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille) et

quadrillés (Metz-Magny, Cuvry) y sont très majoritairement présents. Marieulles présente une forme de village regroupé, en lien avec la viticulture sur l'avant-côte de Moselle.



• Le pays-haut : des villages-rue caractéristiques

Les paysages du pays-haut se caractérisent par de vastes étendues agricoles à vocation céréalière, entrecoupées de quelques îlots boisés. Les villages du pays-haut ont des activités intimement liées à ce type d'agriculture. Ils se sont développés sous la forme de villages-rue (Amanvillers, Gravelotte, Saint-Privat-la-Montagne). Vernéville présente également une forme de village-rue, où des constructions se sont développées en deuxième rang, d'où la typologie de village-quadrillé.

Les habitations traditionnelles, plus profondes que larges, avec des toits peu pentus, sont construites avec des merlons de pierres locales, puis enduites. Les granges et leurs grandes portes en bois disparaissent petit à petit pour être reconverties en logements. Quelques villages font toutefois exception, à l'image de Saint-Privat-la-Montagne, où des cités minières se sont développées.

• Le plateau lorrain versant Rhin, quasi-miroir du pays-haut

Le plateau lorrain versant Rhin présente une ambiance paysagère similaire à celle du pays-haut, c'est-à-dire marquée par l'agriculture intensive sur de grandes surfaces, ponctuées de quelques boisements. Les villages du plateau lorrain versant Rhin présentent également des configurations similaires à ceux du pays-haut. Ils se sont souvent développés sous la forme de villages-rue (Vantoux, Noisseville, Peltre). Le plateau offre peu de contraintes à l'urbanisation.

La métropole s'y est développée (Technopôle/Actipole/Hauts de Blémont/Grange-aux-Bois) et continue de le faire (Pôle Santé-innovation de Mercy/hôpital Robert Schuman), absorbant les noyaux villageois originels comme Borny, Grigy, mais aussi des développements pavillonnaires importants autour de villages-rue comme Jury, Laquenexy et Noisseville.



PLUS

B. Des formes bâties originelles liées à leur environnement

Les structures villageoises originelles, sur le territoire de Metz Métropole, répondent à plusieurs principes urbanistiques en lien avec leur environnement et les activités économiques qui s'y sont développées :

- une forme traditionnelle du village lorrain, héritée du Moyen-Âge, avec le village-rue : répartition régulière des habitations de part et d'autre de la rue, maisons mitoyennes alignées sur rue, avec de larges usoirs et des couronnes de vergers et de jardins à l'arrière des habitations (meix);
- > la présence d'une densité bâtie plus forte comparativement aux extensions récentes : petites parcelles en lanières, emprise au sol des habitations plus importante ;
- l'implantation d'un élément patrimonial (église, château) ou fonctionnel (mairie, écoles), permettant de marquer le centre historique du village et d'organiser sa morphologie;
- > la caractérisation architecturale (faîtage parallèle à la rue, utilisation de tuiles rouges) et patrimoniale (encadrements des ouvertures en pierre de taille, pierre de Jaumont, calvaires en façade, volets à battants).



Vantoux : village-rue lorrain traditionnel où l'élément patrimonial est un pigeonnier © Google Earth

La structure du village lorrain est très fréquemment de type village-rue. Plus de la moitié des villages de Metz Métropole sont construits sur ce modèle. Au-delà des constructions bâties le long d'un axe de communication, cette organisation se caractérise par un espace commun : l'usoir. Dans les zones à dominante agricole, l'usoir détermine, au-devant de la façade, un espace ample permettant le dépôt d'outils agricoles, de fumier et de charrettes.

À l'arrière des constructions, les meix correspondent à l'ensemble formé par les jardins et vergers. Initialement composés de vergers et jardins potagers, ces franges originelles offraient une transition douce entre espaces urbanisés et espaces agricoles.

Les villages vignerons se caractérisent, quant à eux, par une morphologie adaptée au relief, avec des maisons accolées, sans retrait par rapport à la rue, où la vigne tapisse parfois les façades aux portes sculptées.

Les communes anciennement très viticoles sont nombreuses à présenter cette morphologie au niveau des côtes de Moselle : Lessy, Jussy, Sainte-Ruffine, Rozérieulles, Scy-Chazelles ou encore Vaux.

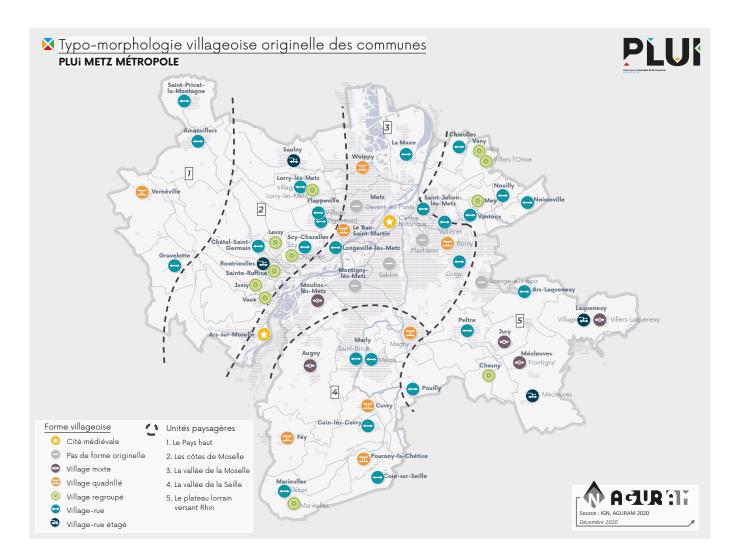




Sur le territoire de Metz Métropole, plusieurs typologies villageoises ont été identifiées :

- > le village-rue : forme traditionnelle des villages lorrains, il peut s'organiser en « T » ou en « Y » ;
- > le village-rue étagé : forme dérivée du village-rue, cette forme bâtie est particulièrement adaptée aux villages de côtes, où les constructions anciennes viennent s'implanter sur les différentes courbes de niveau;
- > le village quadrillé: il s'organise selon un réseau viaire plus complexe (voiries principales et secondaires), en créant ainsi plusieurs îlots bâtis;
- > le village regroupé: groupement d'habitations rurales sans linéarité; cette forme d'habitat, agglomérée autour d'un bâtiment caractéristique (église, mairie, etc.), s'oppose au terme de village-rue;

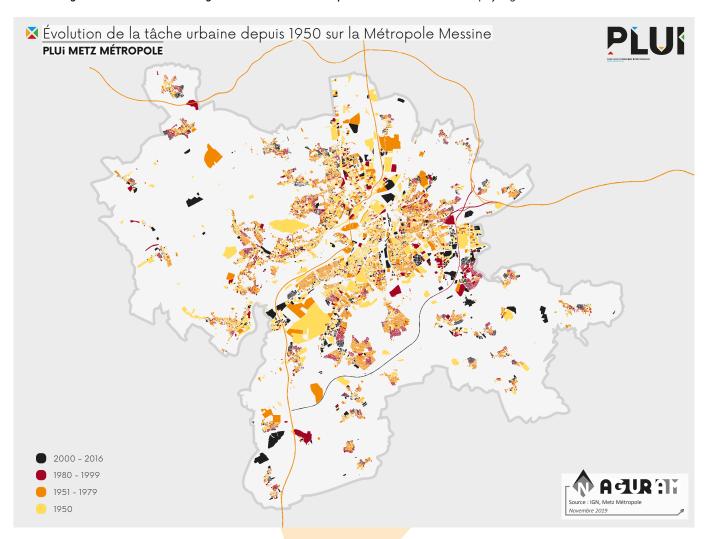
- > le village-mixte : combinaison du village-rue, avec une linéarité bâtie, et du village-tas, où l'on retrouve un regroupement d'habitations autour d'un édifice ou d'un lieu spécifique;
- > la cité médiévale : spécifique à la Ville de Metz, cette typo-morphologie est héritée du Moyen-Âge, avec la construction des premières enceintes fortifiées de la ville;
- > le hameau agricole : groupement initial de plusieurs constructions agricoles qui se développent à l'écart du village.



Les développements urbains successifs ont peu à peu effacés ou rendu difficile la lecture des formes originelles des villages. Seules deux cités antiques puis médiévales existent : Ars-sur-Moselle et Metz. Au niveau des côtes de Moselle, les villages-rues et villages regroupés dominent en raison du passé viticole et arboricole. Fait moins connu, ces activités existaient également à l'est de la Métropole et les formes originelles des villages de Vany, Mey, Vantoux ou encore Saint-Julien-lès-Metz en témoignent.



La carte ci-dessous apporte une illustration concrète du développement urbain depuis 1950 qui explique grandement que les formes originelles des villes et villages sont désormais complexes à identifier dans le paysage.



1950:

Historiquement, les villages et les bourgs se sont installés de part et d'autre de la vallée de la Moselle en s'adaptant au relief du territoire. La métropole messine se distingue par la présence de cette artère principale. En effet, les contraintes naturelles ont forgé le territoire. La vallée de la Moselle a été longtemps le support principal des nombreuses activités industrielles et militaires. Le nord de Metz concentre plusieurs communes marquées par ce passé industriel, qui se sont-développées pour répondre aux besoins de ces activités. De plus, plusieurs communes sont impactées par des risques, tels que les mouvements de terrain, miniers ou encore par des risques d'inondations.

1951-1979

Les bourgs s'étoffent, on obverse le développement de la périphérie, avec les premières opérations d'habitat groupé comme les grands ensembles de Borny, notamment sous forme de lotissements et logements collectifs. Autour des noyaux urbains anciens, une urbanisation pavillonnaire se développe, principalement composée de maisons individuelles. Le phénomène a été accentué par le développement des infrastructures de

déplacement, comme la construction de l'A31 et l'A4. En parallèle du développement des espaces pavillonnaires, des zones d'activités dédiées à l'artisanat, à l'industrie ou au commerce apparaissent. Ce type de développement se caractérise par un éclectisme de formes et de localisations.

1980-1999:

Cette période est fortement marquée par un attrait pour le périurbain. La dynamique de construction en dehors des tâches urbaines progresse. Les zones gagnent en épaisseur. Le technopôle se développe pour former une entité nouvelle, qui marque l'entrée est du territoire.

2000-2016:

Les dernières décennies sont marquées par la densification des centralités, mais également par le développement des zones d'activités le long des voies de communication. L'emprise urbaine mêle à la fois des tissus anciens et des opérations plus récentes.



Développement urbain de Metz Métropole QUELQUES REPÈRES CHRONOLOGIQUES



1er siècle ap. JC

- Médiomatriques : construction d'un oppidum sur la colline Sainte-Croix
- Développement urbain articulé autour du Cardo et du Décumanus Romain
- Constructions de l'amphithéâtre et de l'église Saint-Pierre-aux-Nonnains

3º/4º siècle

- Divodurum Mediomatricorum par contraction Mettis et enfin Metz (vers 400)
- Metz est la capitale des Médiomatriques



600

• Metz devient capitale de l'Austrasie

• Constitution de la Lotharingie, future Lorraine

11e/14e siècle

- République messine (1234-1648)
- À partir de 1220, construction de la cathédrale sur trois siècles

• Trois-Évêchés : Metz, Toul, Verdun

1552

• Siège de Metz par Charles Quint (oct. 1552 > janv. 1553). Fin de la République messine

1648

• L'Alsace et les Trois-Évêchés deviennent français

1728>1749

 Construction des fortifications par Cormontagine (doubles couronnes de Belle-Croix et Fort-Moselle).

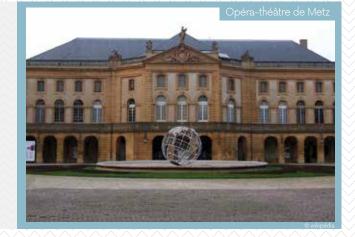
1738>1752

Construction de l'opéra-théâtre (J. Oger)

• Construction de l'Hôtel de ville (J.F. Blondel)

1766

• Mort de Stanislas. Naissance de la Lorraine Française



1816

• Agrandissement de l'Esplanade et création d'une place Royale gagnée sur une partie des fossés

• Adoption du plan Messin en 1823 par ordonnance Royale

1841>1854

Lignes de train Metz-Sarrebruck / Thionville-Woippy-Sablon / Paris-Metz-Strasbourg

1848>1870

Conception et mise en œuvre de la première ceinture fortifiée

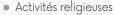
 Exposition internationale : aménagement de l'Esplanade et de la Place de la République

1867

Creusement du Canal de Jouy

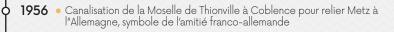






- 1870 Guerre franco-prussienne
- 1871 Traité de Francfort et Annexion allemande
- 1870>1914 Construction de la deuxième ceinture fortifiée
- 1878 Inauguration de la gare place du Roi George reconstruite après l'încendie de 1872
- **1889** Construction de casernes (Ban-Saint-Martin, Châtel-Saint-Germain, Montigny-lès-Metz). Garnison estimée à 25 000 hommes
- 1898 Guillaume II autorise le démantèlement des remparts de la Citadelle à la Porte des Allemands
- 1902 Construction du Quartier Impérial, de la tour Bismarck et du «Ring»
- 1905 Détournement du lit de la Seille Temple Neuf (Conrad Wahn)
- 1908 Inauguration de la nouvelle gare impériale (J. Kröger)
- 1910 Le site de Frescaty devient un terrain d'aviation et une base d'entraînement
- 1914 Le tramway comporte 7 lignes
- 1918>1939 Achèvement du quartier Nouvelle-ville et extensions des quartiers Sainte-Thérèse, Sablon, Queuleu
- 1944 Libération de Metz





- 1960 Création de la ZUP de Borny et de ses grands ensembles
- 1969 Implantation de Citroën à Actipôle
- 1971 Nouveau Port de Metz Campus universitaire du Saulcy
 - Création de l'Institut Européen d'Écologie (J.M Pelt)
- 1973 A31 : ouverture du tronçon Metz-Nancy (Metz-Thionville en 1981)
- 1974 Construction du centre Saint-Jacques
- 1975 Création du District de l'Agglomération Messine (8 communes)
- 1976 A4 : Ouverture du tronçon de Joinville à Metz
- 1983 Développement du Technopôle de Metz (Grigy)
- 2000 Ouverture du magasin IKEA La Maxe
- 2002 Création de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole (CA2M)
- 2004 Achèvement de la rocade sud
- 2007 Ouverture de la ligne TGV Est
- 2010 Inauguration du Centre Pompidou-Metz
- **2012** Ouverture de l'Hôpital de Mercy Fermeture de la BA 128 > projet du Plateau de Frescaty
- 2013 Mise en service du METTIS (BHNS)
- **2014** Fusion de la CA2M avec les communes du Val Saint-Pierre (44 communes au total)
- 2018 Metz Métropole accède au statut de Métropole
- 2021 Eurométropole de Metz





Général

Activités religieuses

1.2. Les grandes typologies de tissus bâtis

La diversité des formes urbaines présentes sur le territoire de Metz Métropole est une composante de sa richesse. Elle participe à son attractivité, ainsi qu'à la qualité de son cadre de vie et à son identité. L'analyse typo-morphologique, qui consiste à établir un état des lieux de ces différentes formes urbaines, est réalisée dans le cadre du présent cahier thématique.

Cet inventaire des formes urbaines est élaboré à partir de plusieurs variables : voirie, formes parcellaires, volume et implantation des bâtiments principalement. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, cette analyse s'applique aux 44 communes de la métropole et contribue à la construction du projet de territoire.

L'analyse typo-morphologique a également pour objectif de définir le devenir des tissus urbains existants en évaluant leur capacité d'évolution. Cette approche constitue un préalable pertinent à l'évaluation des capacités de mutation et de densification des espaces bâtis.

Il existe 24 formes urbaines différentes sur le territoire métropolitain. Pour une meilleure lisibilité, celles-ci peuvent être catégorisées en 6 tissus urbains, avec des caractéristiques propres :

- > 1/ tissu à dominante habitat ;
- 2/ tissu résidentiel individuel ;
- 3/ tissu résidentiel collectif et mixte :
- 4/ tissu d'activité ;
- 5/ tissu d'équipements d'intérêt collectif;
- > 6/ tissu agricole.

Le critère principal pour déterminer les tissus est la vocation du bâti. Les tissus urbains ont été construits de manière à épouser les spécificités des différentes communes de la métropole. Chaque tissu regroupe plusieurs typologies de formes urbaines.

Chaque typologie est décrite selon plusieurs critères :

- La vocation/destination
- > La morphologie :
 - l'organisation du bâti
 - le découpage parcellaire
 - les espaces libres



Tissu résidentiel collectif et mixte à Metz Devant-les-Ponts © AGURAM

- Les caractéristiques architecturales :
 - la hauteur du bâti
 - le rapport à l'espace public
 - le rapport aux limites séparatives
 - l'aspect des constructions
- La localisation



24 formes bâties présentes SUR METZ MÉTROPOLE



TISSU MIXTE À DOMINANTE D'HABITAT

- + village-rue
- + village de côte / village-tas / viticole
- + ville ancienne

- + îlot fermé type impérial
- + îlot discontinu
- + faubourg / polarités relais

TISSU RÉSIDENTIEL INDIVIDUEL

- + maisons de maître / hôtels particuliers / villas
- + pavillonnaire discontinu
- + pavillonnaire compact / groupé

- + maisons jumelées
- + maisons en bande

TISSU RÉSIDENTIEL COLLECTIF ET MIXTE

- + collectifs discontinus
- + collectifs mitoyens

+ résidentiel mixte

TISSU D'ACTIVITÉS

- + bâti industriel, artisanal et logistique
- + bâtiments à vocation commerciale

+ bâtiments à vocation tertiaire

TISSU D'ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COLLECTIF

- + équipements collectifs publics ou privés
- + parkings dédiés

- + emprises ferroviaires
- + emprises militaires

TISSU AGRICOLE

- + fermes villageoises
- + fermes fortifiées

- + exploitations agricoles et
- constructions annexes

A. Les tissus mixtes à dominante d'habitat

Le tissu mixte à dominante d'habitat regroupe six typologies sur le territoire de Metz Métropole. Il s'agit de tissus urbains plutôt anciens : village-rue, village de côte/village-tas/viticole, ville ancienne, îlot fermé type impérial, îlot discontinu et faubourg/polarité relais. Il constitue généralement les centres historiques des communes, qu'elles soient rurales ou non (à l'exception des îlots discontinus). Le village-rue et le village de côte constituent les centres historiques des communes rurales de deuxième couronne.

La ville ancienne, quant à elle, est représentée uniquement par le centreville historique de Metz. Les îlots fermés de type Impérial forment le « Triangle impérial » dans le quartier Nouvelle-Ville de Metz. Les îlots discontinus sont situés principalement dans les quartiers de première couronne de Metz, tels que le Sablon ou la Nouvelle-Ville. La typologie du faubourg constitue le tissu urbain de transition entre le centre ancien de Metz et les quartiers alentours, le long des axes historiques. Suivant la typologie, la date de construction varie entre la période médiévale pour la ville ancienne et le milieu du XX° siècle pour les îlots discontinus. La forme urbaine de ces typologies varie fortement entre elles, selon leur localité et leur époque.

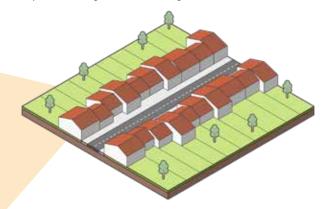
Villages-rues

Le village-rue est une forme urbaine typiquement lorraine, également présente en Champagne-Ardenne. Il constitue le bourg des villages ruraux des différentes vallées, sur le plateau lorrain et le pays-haut.

L'usoir est une spécificité de ce tissu. Il s'agit de l'espace entre la chaussée et le bâti, où, historiquement, étaient déposés, entre autres, le matériel agricole et le fumier. Aujourd'hui, il s'agit principalement d'un espace de stationnement public qui est ponctuellement engazonné. Les portes charretières, le tour de volet, les lavoirs ou encore les fontaines sont des particularités du village-rue. Le bâti est constitué de fermes et de maisons jointives, orientées de part et d'autre de la rue.

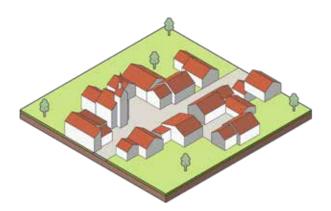
Les parcelles, en forme de lanière laissent place, à l'arrière du bâti, au « meix », un espace de vergers et de jardins.

Les cœurs villageois de Vantoux et Metz Vallières, par exemple, sont organisés en villages-rue.



• Villages de côte, villages viticoles et villages-tas

Les villages de ce type se sont principalement développés en lien avec l'activité viticole des côtes de Moselle, particulièrement importante au XVIII^e siècle. Ces villages à la valeur patrimoniale reconnue constituent des étapes de la route des vins, qui traverse la métropole.



Le tissu urbain est constitué d'îlots compacts, dessinés par des rues étroites et tortueuses, ainsi que par de multiples venelles. Fontaines et lavoirs ponctuent ces villages et constituent un patrimoine parfois classé au titre des Monuments historiques.

Les maisons/habitations, qu'elles soient modestes ou imposantes, présentent des caractéristiques architecturales telles que des niches, abritant des effigies religieuses, ou encore des ouvertures agrémentées de sculptures. Le bâti s'intègre très bien dans la pente du terrain, créant des cours de différentes formes et tailles entre les habitations.

Les villages des côtes de Moselle comme Jussy ou Vaux sont représentatifs de cette forme bâtie.

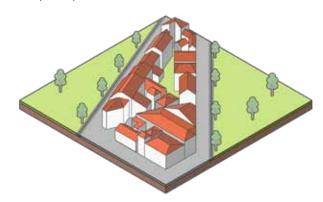


Ville ancienne

À l'époque gallo-romaine, la Ville de Metz s'est développée à la confluence de la Seille et de la Moselle, au pied de la butte Sainte-Croix. Le quartier historique de Metz correspond aux tracés des remparts médiévaux, aujourd'hui en grande majorité disparus.

Il est composé d'îlots fermés, très denses, dessinés par des rues étroites dont les cœurs ne laissent place qu'à de très petites cours. Logements en étages et commerces en rez-dechaussée, pour une majorité, caractérisent la mixité fonctionnelle de ce tissu.

Ce secteur historique fait partie du site patrimonial remarquable de Metz doté d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).



• Îlots fermés type « impérial »

Le quartier impérial de Metz a été initié durant l'Annexion allemande, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Les architectes de l'époque ont conçu de très grands immeubles à l'aspect haussmannien et de nombreuses villas particu-

lièrement remarquables. Durant l'entre-deux guerres, les Français ont poursuivi la construction du quartier dans un style art-déco.

Pour la construction de ce quartier, des pierres de taille locales ont été utilisées, comme le grès des Vosges et la pierre de Jaumont. Le « Triangle impérial » de Metz est formé d'îlots fermés, relativement denses, dont les cœurs sont souvent construits. On trouve des commerces au rez-de-chaussée et des logements dans les étages. Le quartier fait également partie du Site patrimonial remarquable de la ville de Metz.

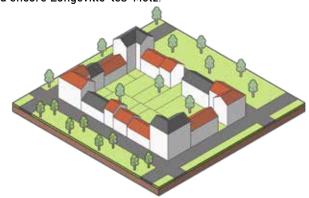
• Îlots discontinus

Les îlots discontinus, situés notamment dans le quartier du Sablon ou de la Nouvelle-Ville à Metz, sont constitués d'immeubles et de maisons mitoyennes dont l'architecture est relativement homogène. Certains sont des immeubles de style art-déco, d'autres sont des immeubles des années 1980, typiques de l'architecture moderne.

Les îlots sont fermés ou partiellement discontinus lorsque des démolitions et des reconstructions ont eu lieu.

Souvent composés de jardins (anciens vergers), les cœurs d'îlots constituent des réserves de biodiversité dans la ville. Ils peuvent également être partiellement construits ou imperméabilisés pour créer des espaces de stationnement.

Le rez-de-chaussée est parfois occupé par des commerces, dans les rues principales, et les étages sont des logements. Cette forme bâtie est également présente à Montigny-lès-Metz ou encore Longeville-lès-Metz.





- Faubourgs et polarités péricentrales

Les faubourgs constituaient, à l'origine, des quartiers aux portes des villes, dont la vocation principale était le maraîchage ou la viticulture. Ils sont aujourd'hui totalement intégrés aux tissus urbains le long des axes historiques reliant les périphéries à la ville-centre.

Ces espaces se situent dans les quartiers et les communes de première couronne de Metz : Plantières, Montigny-lès-Metz, Devant-les-Ponts ou encore Saint-Julien-lès-Metz.

Ce tissu est composé d'immeubles majoritairement mitoyens, dont les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces de façon quasi systématique, ou plus clairsemés selon le faubourg. La vocation du bâti est aujourd'hui principalement résidentielle. L'architecture y est hétérogène.

B. Les tissus résidentiels individuels

Le tissu résidentiel individuel regroupe cinq typologies de tissus urbains :

- maisons de maître/hôtels particuliers/villas;
- pavillonnaire discontinu;
- pavillonnaire compact/groupé;
- maisons jumelées ;
- > maisons en bande.

Ces typologies sont présentes dans toutes les communes de la métropole, à l'exception des maisons de maître qui se situent principalement à Metz, Montigny-lès-Metz et ponctuellement dans les communes de première couronne et quelques bourgs (Ars-sur-Moselle, Amanvillers, etc.). Il s'agit du tissu

le plus répandu sur le territoire, car l'habitat individuel est une forme de logement très recherchée par les ménages depuis de nombreuses années.

À l'exception des maisons de maître, majoritairement construites pendant la période d'Annexion, ce type d'habitat s'est principalement développé pendant les grandes phases d'extension urbaine (Reconstruction et Trente Glorieuses).

Leur bâti s'implante généralement dans un système de lotissements, avec une logique d'opération d'ensemble.

La forme urbaine peut être aussi bien diffuse que compacte, selon l'opération.

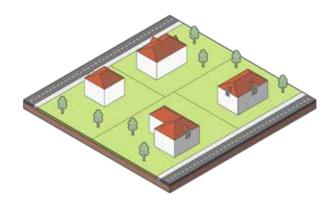
Maisons de maître, hôtels particuliers et villas

Les maisons de maître présentes dans la métropole ont été principalement bâties aux XIXe et XXe siècles. Elles sont situées dans les quartiers Nouvelle-Ville et Plantières-Queuleu de Metz, mais également dans certaines communes de la première couronne, comme Le Ban-Saint-Martin.

Ces maisons sont souvent implantées au centre de leur parcelle et certaines sont mitoyennes. Elles sont entourées de jardins fréquemment arborés. L'architecture est très soignée, avec des ferronneries et l'utilisation de pierre de taille.

À l'origine, ces constructions étaient uniquement destinées à l'habitat individuel pour des notables et des bourgeois, puis ont parfois été divisées en plusieurs logements ou transformées en bureaux pour des entreprises.

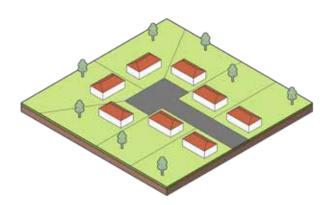
Des maisons mitoyennes des années 1950-1960 reprennent les codes de ces maisons de maître en matière de formes, volumes et modénatures.





Pavillonnaire discontinu

Le tissu pavillonnaire discontinu est regroupé dans un système de lotissements construits dans le cadre d'opérations d'ensemble. L'organisation interne de la voirie reprend bien souvent la forme de « raquette » dans un système d'impasses.



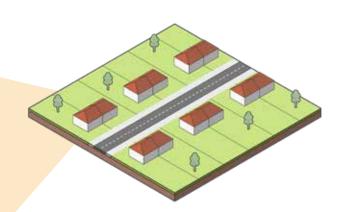
Les pavillons discontinus ont fait leur apparition après-guerre, dans une forte volonté d'accession à la propriété. Les maisons individuelles sont architecturalement assez homogènes, selon les époques, et possèdent généralement leur propre garage intégré au bâti. Un jardin, puis une clôture, arborée ou non, entourent la construction.

Le tissu est essentiellement présent en secteur périurbain, notamment dans les communes de première et de seconde couronne. Cette forme bâtie est présente dans l'ensemble des communes de Metz Métropole. Une commune comme Noisseville présente de nombreux lotissements en impasses, qui datent des années 1950-1960.

Maisons jumelées

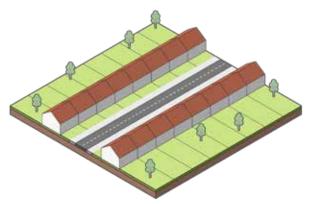
Les maisons jumelées sont souvent implantées dans un système de lotissements, principalement présents dans les communes de première couronne. Elles sont apparues dans les années 1960-70, dans une logique de construction « partagée » entre deux propriétaires ou par des promoteurs, dans le cas d'opérations d'ensemble.

Ce type d'habitat permet une certaine économie foncière. Ces maisons sont majoritairement identiques et implantées de façon symétrique et en mitoyenneté. Chacune des deux maisons possède son entrée et son garage, souvent intégré au bâti. Cette typologie est présente dans de nombreuses communes de la métropole comme Moulins-lès-Metz ou encore Vany.



Maisons en bande

Les maisons en bande sont des opérations d'ensemble construites dans une logique d'économie foncière. Ce tissu est une forme urbaine héritée du modèle des cités ouvrières, comme celles des vallées de l'Orne et de la Fensch, dans un système de parcelles en lanière, aux constructions mitoyennes.



Ce type de bâti apparaît au XIX° siècle et tend à faire son retour aujourd'hui. L'architecture d'une bande est très homogène du fait de la construction en une seule opération de plusieurs logements individuels. Chaque maison possède son entrée individuelle, son garage intégré au bâti ou son stationnement à l'avant de la parcelle, sur la rue. Elles possèdent également leurs jardins à l'arrière du bâti.

Cette forme bâtie est, par exemple, présente à **Féy** et **Saint-Privat-la-Montagne**.



C. Les tissus résidentiels collectifs et mixtes

Le tissu résidentiel collectif et mixte regroupe trois typologies de tissus urbains :

- collectifs discontinus;
- > collectifs mitoyens;
- résidentiel mixte.

Celles-ci sont principalement présentes à Metz et dans les communes de première couronne de la métropole, mais également dans les communes de deuxième couronne. Ce tissu fait son apparition à la période de la reconstruction, avec les premiers collectifs discontinus dans une logique d'opération d'ensemble, comme celles de Borny et de Bellecroix à Metz.

Les collectifs mitoyens et la typologie du résidentiel mixte en opération d'ensemble sont, eux, plus récents, et ont généra-lement été réalisés dans le cadre de Zones d'aménagement concerté (ZAC). On en trouve aussi bien en centre urbain (ZAC de l'Amphithéâtre à Metz), qu'en commune de première couronne (ZAC des Côteaux à Woippy).

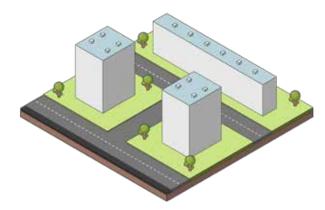


- Collectifs discontinus

Les collectifs discontinus sont apparus en masse pendant la reconstruction, selon un mode de construction standardisé. Aujourd'hui, cette forme urbaine est toujours construite, mais à plus petite échelle.

Plusieurs formes de bâti peuvent entrer dans cette catégorie : les barres et tours, sous la forme de grands ensembles, ainsi que les plots. Selon les quartiers, de grands espaces végétalisés entourent les bâtiments, ainsi que des parcs aménagés, notamment pour les enfants. Le stationnement est généralement implanté en surface, en box ou en sous-terrain pour les opérations les plus récentes.

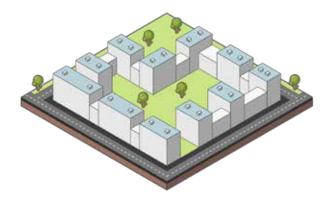
Les quartiers de Metz-Borny, ou En Prille à Scy-Chazelles, sont représentatifs de cette typologie, alors que la ville d'Ars-sur-Moselle comporte des plots.





- Collectifs mitoyens

tissu de collectifs Le mitoyens une forme urbaine contemporaine. d'une s'agit opération d'ensemble. composée de plusieurs immeubles d'habitat collectif mitoyen architecturalement homogènes.



Les logements possèdent des balcons, des loggias ou encore des terrasses, pour les plus hauts. Des commerces occupent parfois les rez-de-chaussée. Le stationnement des habitants se fait généralement sous le bâti. Des espaces partagés extérieurs sont, la plupart du temps, intégrés au cœur des constructions, sous la forme de jardins ou de cours.

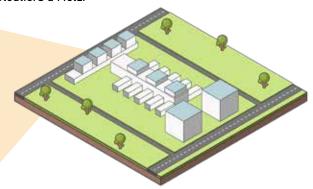
Ce tissu se développe essentiellement en périphérie des villes-centres, ou dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain. Le quartier de Borny en est l'exemple typique. Ce n'était à l'origine, qu'un simple village à proximité de Metz.

- Résidentiel mixte

Le tissu résidentiel mixte consiste à trouver, sur une même opération d'ensemble, plusieurs types de logements : collectifs, individuels et/ou intermédiaires. Cette forme urbaine ne s'est développée que depuis les dernières décennies, dans une logique de mixité des formes bâties.

À l'instar des opérations de collectifs mitoyens, et s'inscrivant dans une logique d'optimisation foncière, cette typologie se développe principalement en périphérie des villes, dans le cadre de projets de renouvellement ou de densification urbaine. Le stationnement se fait en sous-terrain ou dans des garages individuels suivant l'opération.

Cette typologie récente fait souvent appel à l'architecture contemporaine, comme dans l'opération Bourgogne, rue des Cloutiers à Metz.





L'opération Bourgogne à Metz © Marc Dauber Architecte



D. Les tissus occupés par des activités ou des équipements

Le tissu d'activité regroupe trois typologies de tissus urbains :

- bâti industriel, artisanal et logistique ;
- bâtiment à vocation commerciale :
- bâtiment à vocation tertiaire.

Ils se trouvent principalement en périphérie et à proximité des grands axes de communication. Leur implantation date, en majorité, de l'après-guerre jusqu'à aujourd'hui, à l'exception de la typologie du bâti industriel et logistique, dont la période de construction varie suivant la nature des activités.

Ces trois typologies représentent de grandes emprises foncières souvent implantées aux franges des tissus urbains des communes. Elles sont situées à proximité des grands axes de communication, comme l'A31 avec Actisud et le port de Metz, par exemple, ou encore la RN431 avec le parc du Technopôle et l'Actipôle.

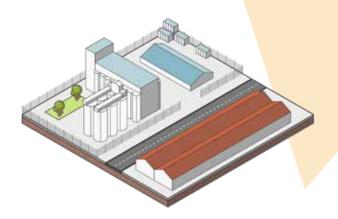
Les grandes emprises bâties, ainsi que la desserte en infrastructures de ce tissu, engendrent une forte imperméabilisation des terrains. Le bâti s'implante généralement dans un système de lotissements avec une logique d'opération d'ensemble. La forme urbaine peut être aussi bien diffuse que compacte selon l'opération.



Metz Actipôle © Républicain Lorrain

- Bâti industriel, artisanal et logistique

Le tissu industriel et logistique regroupe tous types d'industries de taille, de forme et de production différentes.



Les activités de ce type ont progressivement été relocalisées en périphérie des villes du fait des nuisances qu'elles peuvent engendrer. Leur implantation privilégie la proximité des différents grands axes de communication et elles sont regroupées en espaces dédiés du type zones d'activités (ZA).

L'architecture est formée de grands volumes, dont l'une des formes caractéristiques sont les sheds (toiture scie). Suivant la période d'implantation et la destination de ces industries, la forme des constructions varie.

Cette typologie est présente dans les zones d'activités d'Ars-sur-Moselle ou de Metz-Actipôle.

- Bâtiments à vocation commerciale

Le tissu des bâtiments à vocation commerciale est généralement localisé dans de grandes zones d'activités en périphérie des villes, à proximité des grands axes routiers.

Il s'agit de grandes zones imperméabilisées, au sein desquelles le stationnement en surface occupe une large superficie. Les bâtiments sont relativement homogènes dans leur forme et généralement parallélépipédiques.

On trouve également dans ce tissu des centres commerciaux, qui regroupent différents types de commerces. Dans certains cas, ces équipements peuvent impacter les paysages du fait de leurs dimensions imposantes.

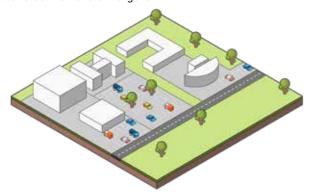
Les zones commerciales ActiSud (Augny et Moulins-lès-Metz) et Marly Bellefontaine sont représentatives de cette typologie.





- Bâtiments à vocation tertiaire

Les immeubles à vocation tertiaire présents sur le territoire de la métropole sont principalement concentrés dans le Technopôle de Metz. Cette forme bâtie est également présente de façon plus diffuse dans les tissus urbains, dans le cadre d'opérations de moindre envergure.



Les superficies allouées à la voirie sont importantes dans ce type d'organisation urbaine, de manière à desservir chaque bâtiment. Le stationnement s'effectue en surface, à l'exception de quelques bâtiments. Des espaces verts viennent compléter les espaces non bâtis en permettant une certaine perméabilité. Les technopôles se sont principalement développés dans les années 1980 à proximité des universités, avec l'objectif de favoriser les échanges entre le monde économique et celui de la recherche, tout en créant des pôles d'excellence.

Ces tissus urbains présentent un enjeu de densification liés à l'optimisation foncière des emprises bâties et à leur desserte (voiries et réseaux).

À l'instar de La Tannerie à Saint-Julien-lès-Metz, on recense plusieurs opérations de renouvellement urbain à vocation tertiaire sur le territoire de Metz Métropole.

E. Les tissus d'équipements d'intérêt collectif

Le tissu d'équipement d'intérêt collectif regroupe quatre typologies de tissus urbains :

- équipements collectifs publics ou privés;
- emprises ferroviaires;
- emprises militaires;
- parkings dédiés.

Ces typologies sont réparties sur tout le territoire de la métropole, aussi bien en cœur d'agglomération que dans les communes de première et de deuxième couronne. Ces tissus urbains sont particulièrement hétéroclites, variant fortement en fonction des périodes de construction et des formes urbaines.

Les typologies présentent une grande diversité de bâtiments, comme les équipements collectifs publics et privés regroupant des équipements sportifs couverts (gymnases, piscines, etc.) et découverts (stades, terrains de sport, etc.), des équipements de santé, des équipements culturels, etc. Les parkings dédiés tels que les parkings-relais ou silo composent également ce tissu.

Les emprises ferroviaires, avec notamment les différentes gares et les voies ferrées, ainsi que les emprises militaires, avec les casernes, les forts et les terrains de manœuvres, constituent de même des équipements d'intérêt collectif.

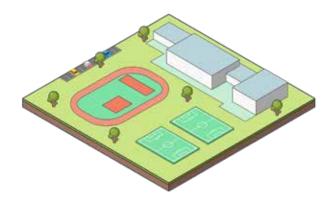
• Équipements collectifs publics et privés

Les équipements collectifs publics et privés regroupent plusieurs types d'infrastructures. On trouve notamment :

- les équipements d'enseignement comme les écoles ou les universités;
- les équipements sportifs de type stade ou gymnase ;
- > les équipements liés à la santé, comme les hôpitaux ;
- différents bâtiments publics comme les mairies, les édifices religieux ou encore les musées.

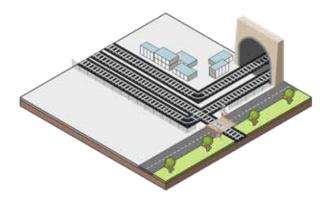
Chaque type d'équipement présente des critères morphologiques différents (dimensions, formes, implantations).

Les complexes sportifs de Cuvry ou Saint-Julien-lès-Metz, ou encore le musée de la Guerre de 1870 à Gravelotte, illustrent cette typologie. Le Centre-Pompidou Metz, la BAM ou encore les Arènes de Metz, ont des caractéristiques architecturales singulières.





Emprises ferroviaires



Les faisceaux ferroviaires traversent plusieurs communes de la métropole. Leurs emprises, ainsi que leurs impacts sur le paysage et les tissus urbains, varient en fonction de la présence d'une gare, une aire de triage ou différents bâtiments liés à la maintenance des trains.

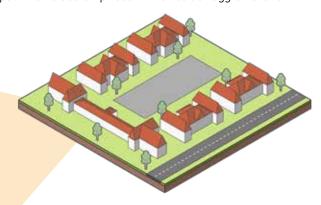
Trois gares sont implantées sur le territoire de Metz Métropole (Ars-sur-Moselle, Metz-Ville et Woippy), ainsi que deux haltes ferroviaires (Metz-Nord et Peltre) et deux gares de triage (Metz Sablon et Woippy).

- Emprises militaires

Les emprises militaires se déclinent sous plusieurs formes. Les casernes encore en activité (Châtel-Saint-Germain) s'implantent sur de très grandes parcelles fermées et en grande partie artificialisées. Les différents bâtiments qui les composent sont très homogènes pour les principaux, même si chacune d'entre elles possède une identité architecturale différente. Les bâtiments sont agencés autour de vastes cours : les places d'armes.

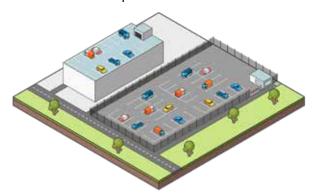
Les différents forts militaires (Queuleu, Saint-Privat, Plappeville) peuvent également être intégrés dans cette catégorie.

Les champs de manœuvre, comme celui de l'Île Chambière à Metz, et les terrains d'entraînement, composent également le patrimoine des emprises militaires de l'agglomération.



- Parkings dédiés

Les parkings dédiés tels que les parkings-relais et les parkings silos constituent des équipements structurants sur le territoire de Metz Métropole.



Ils participent à l'attractivité de la métropole, notamment par leur proximité avec les transports en commun, les arrêts du Mettis (parkings-relais) et permettent également une diminution du trafic routier dans le centre-ville de Metz. Il existe trois parkings relais à Metz Métropole : Rochambeau (Metz), Foire-Expo (Metz) et Woippy Saint-Éloy.

Les parkings silos sont majoritairement situés aux alentours d'équipements collectifs importants ou des entrées de ville (place Mazelle).



F. Les tissus bâtis liés aux activités agricoles

Le tissu agricole regroupe trois typologies de tissus urbains :

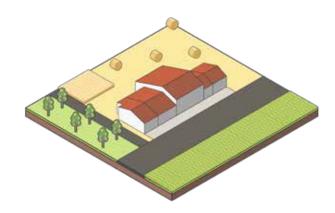
- les fermes villageoises;
- les fermes fortifiées ;
- > les exploitations agricoles et leurs constructions annexes.

Les fermes fortifiées sont les plus anciennes, elles sont apparues majoritairement au XIIIe siècle. On en retrouve plus d'une dizaine sur le territoire : dans les vallées de la Moselle et de la Seille, ainsi que sur le plateau lorrain. Les fermes villageoises, plus nombreuses, sont représentées dans une grande majorité des communes de la métropole, à l'exception des villages de côtes. La plupart d'entre elles ont été reconstruites après-guerre. Plus récentes, les exploitations agricoles et leurs constructions annexes sont moins nombreuses et de grandes tailles. Associées à d'importantes surfaces agricoles, elles représentent une part significative dans la production agricole de la métropole.

Fermes villageoises

Les fermes villageoises sont des bâtiments agricoles en activité en cœur de village, constituées généralement d'un bâti principal sur la rue et d'une ou plusieurs extensions plus récentes sous la forme de hangars.

On en trouve également en sortie de village selon la commune. Certaines ont été progressivement entourées par le développement de l'urbanisation. Ces fermes sont toujours situées à proximité de terres agricoles comme à Gravelotte ou Nouilly.



Fermes fortifiées



La ferme fortifiée est une spécificité locale dont la fonction première était la défense. La construction de ces corps de ferme remonte, pour certaines, au XIIIe siècle.

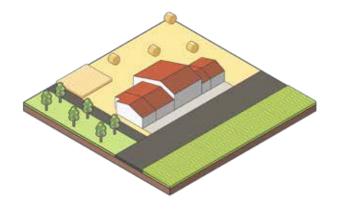
Leur plan en « U » ou en carré est un trait distinctif de ce tissu de ferme. On trouve, de même, une ou plusieurs tours, démontrant l'importance de l'exploitation. Elles sont bien souvent isolées du reste des constructions, au cœur des exploitations. Seuls des chemins, généralement privés, permettent d'y accéder.

Elles peuvent également être intégrées à l'urbanisation et se situer à proximité de la ville, comme la ferme Bradin à Moulins-lès-Metz, ou celle de Mécleuves, qui se situe désormais au cœur du village.

- Exploitations agricoles et constructions annexes

Les exploitations agricoles regroupent les fermes destinées à l'élevage et/ou à la production céréalière. Les silos, les bâtiments de stockage ou les serres font également partie des constructions annexes de ces exploitations. Elles se situent à proximité d'openfields (de larges parcelles agricoles dont le tracé découle du remembrement ayant eu lieu notamment entre les années 1960 et 1980).

La mécanisation et l'automatisation de la production agricole débouchent sur l'utilisation d'engins de plus en plus grands, justifiant la grande dimension des différents bâtiments. Il s'agit, bien souvent, de grands hangars dont les façades sont en tôle pliée. Leur toiture est composée de deux pans, dont l'importante surface est propice à l'installation de panneaux solaires.





1.3. Les entrées de villes, espaces de transition à enjeux

Les entrées de villes et portes de la métropole sont les principales vitrines du territoire urbanisé de la métropole. Elles véhiculent l'image métropolitaine et présentent des enjeux de qualité urbaine, architecturale et paysagère.

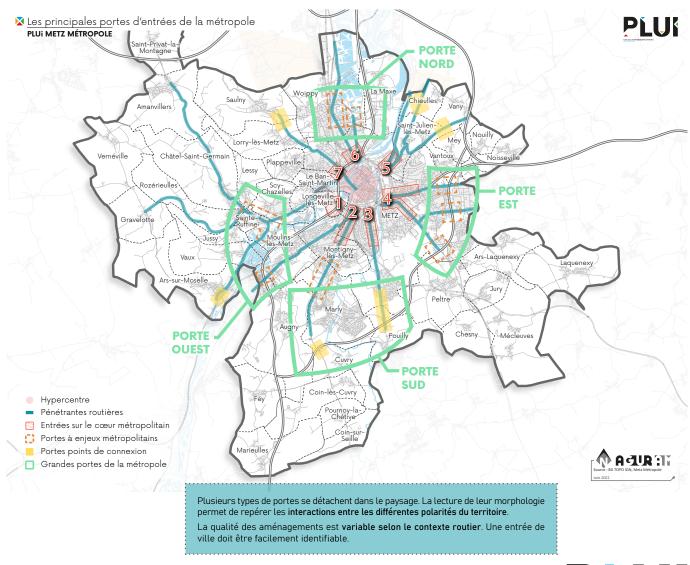
La métropole et ses communes peuvent porter une attention particulière aux espaces existants dans une logique de requalification des espaces publics (multimodalité et prise en compte des modes doux, apaisement) et de qualité du cadre bâti. Ces problématiques concernent également les espaces d'extension urbaine à vocation résidentielle et économique

situés le long des axes de circulation et qui marquent la transition entre espaces urbanisés et milieux naturels et agricoles.

Les abords des zones urbanisées, ou à urbaniser, perçus depuis les axes principaux de circulation, doivent faire l'objet de traitements architecturaux, paysagers et/ou urbains garantissant leur intégration qualitative dans leur environnement. Le traitement qualitatif de ces espaces pourra s'articuler avec l'élaboration en cours d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) qui pourrait permettre de mieux encore encadrer l'implantation de panneaux publicitaires et d'enseignes.

A. Les principales portes d'entrée de la métropole

La métropole compte quatre entrées principales, positionnées en limites des tissus urbanisés et/ou regroupant des fonctions et activités à fort rayonnement. Identifiés par le SCoTAM, ces espaces présentent d'importants enjeux de restructuration urbaine. Depuis ces portes, on perçoit les différents grands paysages du territoire. La topographie de la métropole messine alterne coteaux et plateaux, entrecoupés par la présence de l'eau. Ces variations occasionnent des perspectives plus ou moins lointaines sur le cœur d'agglomération. Les éléments de végétations jouent un rôle important dans les perspectives. Ils créent des écrans végétaux pouvant cadrer la vue au fil des saisons.





Porte nord:

Espace accessible via l'A31 à l'interface de la ville de Woippy et de la Communauté de Communes Rives de Moselle, cette porte d'agglomération repose sur la croisée de plusieurs fonctions. Elle est marquée par la présence de tissus industriel,

commercial et de quelques opérations de logements. La végétation des abords est peu marquée, malgré un recul des constructions significatif.





Woippy



Metz

Porte est :

Concerne la façade est de la métropole (Actipole/Technopôle/FIM/Mercy), accessible via la RN431 et l'A4. Cet espace majeur de développement regroupe des activités économiques (tertiaires, commerces, logistiques), des équipements d'enseignement supérieur, de recherche, de santé et d'évènementiel.

La juxtaposition de fonctions dévoile une entrée qui peut être qualifiée comme dense. L'hôpital de Mercy est un élément signal. Il sculpte l'horizon et annonce l'entrée de la métropole.



Porte sud:

Le secteur Actisud/Frescaty est la principale entrée sud de la métropole, articulée autour de l'A31 et de la RN431. Elle concentre la plus grande zone d'activités commerciales de la région et l'un des plus importants projets de renouvellement urbain à vocation mixte (porte de Frescaty). La vision depuis l'A31 est entièrement routière. Il existe une abondance d'affiches et d'enseignes publicitaires.

Porte ouest :

Plus dispersée, elle permet d'accéder à Actisud pour des fonctions commerciales au niveau de Moulins-lès-Metz depuis l'A31 et depuis Jouy-aux-Arches via la RD657. La vocation est nettement plus routière depuis les côtes de Moselle avec une convergence de routes départementales depuis Gravelotte et Rozérieulles notamment pour se rendre dans le coeur métropolitain.







B. Les entrées de ville porteuses d'enjeux métropolitains

Certaines entrées de villes présentent des enjeux intercommunaux. Elles concernent les axes de circulation historiques, orientés centre-périphérie, organisés de façon radioconcentrique par rapport à la ville de Metz (cf. : Cahier mobilité pages 43 à 59). Les entrées de villes se caractérisent par une urbanisation linéaire et des traversées de bourgs ou d'anciens faubourgs. Les entrées de villes identifiées désignent l'urbanisation qui se développe de part et d'autre des principales voies d'accès à la Ville de Metz. Elles marquent le premier contact de l'usager avec la ville. Ce passage obligatoire peut être une rupture visuelle pour l'usager, sollicité par les affichages ou des supports publicitaires. L'enjeu, pour conserver des entrées de villes qualitatives, est de préserver les alignements d'arbres sur la voirie, d'éviter la dilution des constructions et de respecter des gabarits bâtis cohérents avec l'ensemble.









Échangeur Metz-centre depuis l'A31 et le Boulevard Saint-Symphorien (Longeville-lès-Metz)

- L'échangeur offre un point de vue sur la frange est du centre-ville. Il offre ainsi une entrée de ville prestigieuse, avec une vue dégagée sur le plan d'eau et la cathédrale en toile de fond. Cette entrée de ville est marquée par la présence de patrimoine bâti de qualité. L'identité de la ville est perceptible depuis cette entrée.
- Le boulevard Saint-Symphorien est une continuité urbaine de l'avenue du Président J.F. Kennedy. Cette séquence est une entrée majeure vers Metz. Cette continuité est marquée par une typologie urbaine (logements collectifs, présence de transports en commun, commerces, etc.). Le trafic routier est important, l'axe est bordé de places de stationnement.

Montigny-lès-Metz en direction de Marly

La rue du Général Franiatte est bordée par des bâtiments militaires. Ces constructions, en recul, délimitent nettement les espaces publics. Cette séquence d'entrée est caractérisée par l'alignement d'immeubles qualitatifs. Le linéaire de voirie est accompagné de surfaces végétalisées, marquées par des arbres.

Sablon (Metz) en direction de Metz-Magny

Cette entrée s'étend entre Magny et le cœur métropolitain. Le linéaire bâti gagne progressivement en épaisseur et s'accompagne d'alignements d'arbres. Les constructions sont en retrait de la voirie, afin de laisser place à quelques emplacements de stationnement. La séquence est bordée de collectifs plus ou moins récents.











Les entrées de ville des communes sans continuité urbaine présentent des enjeux d'interface entre les tissus urbanisés et les milieux naturels et agricoles. À l'exception de quelquesunes, l'ensemble des communes de la métropole est concerné. Les problématiques liées à la traversée des bourgs et des villages (sécurité, gestion du stationnement, multimodalité) sont également récurrentes.

Certains PLU de Metz Métropole traitent ces questions en lien avec les dispositions du SCoTAM. C'est par exemple le cas de celui de Saint-Julien-lès-Metz.

Entrées est depuis le technopôle

Pénétrantes routières, bordées de constructions à vocation d'activités économiques, artisanales ou industrielles. L'impact visuel des installations est important (stationnement, dispositif de clôtures, etc.). Les aménagements sont principalement de type minéral, la présence de la végétation est plus limitée.

5 Entrées depuis Saint-Julien-lès-Metz

Ces linéaires sont supports d'une circulation dense. La RD2 traverse le village et offre une entrée directe dans le cœur de bourg. Cette voie d'accès a une dimension plus urbaine. Le bâti ancien est en front de rue. La séquence est ponctuée de dispositifs de circulations (feux, passages piétons).

Contrées depuis Woippy

Les pénétrantes sont marquées par des occupations diverses. L'avenue de Thionville est bordée de constructions et d'installations commerciales. Les grandes surfaces se sont implantées de part et d'autre de la voie. Peu d'éléments urbains sont présents, on note l'existence de nombreuses enseignes. Les zones d'habitats collectifs sont placées plus en retrait. Le linéaire routier marque distinctement les différents tissus.

07

Metz - Devant-les-Ponts

L'entrée de ville est une articulation entre l'agglomération messine et le centre-ville. Ces caractéristiques urbaines sont marquées par l'implantation de logements légèrement en retrait de la voie. Le pont de Fer est un passage inévitable pour entrer dans le centre-ville.

Les entrées de ville sont des fragments sensibles, elles représentent une préoccupation pour l'aménagement du territoire. De plus, elles constituent un enjeu d'image et participent au fonctionnement de la ville. De manière générale, l'enjeu est de pouvoir les conserver et les valoriser. Metz Métropole a déjà entrepris des démarches de végétalisation de certaines artères. Lors de l'élaboration de projets de requalification ou d'extension, il est nécessaire de pouvoir anticiper leur évolution, afin d'offrir un cadre de vie de qualité.



Que retenir?

METZ MÉTROPOLE



1/ LE DÉVELOPPEMENT URBAIN, DES ORIGINES À AUJOURD'HUI

CONSTATS 📜



- ♦ Une mixité de formes bâties qui sont liées à l'histoire, à la topographie, à l'évolution du paysage et aux différentes époques. Une diversité de communes urbaines à rurales.
- Un territoire métropolitain marqué par des paysages variés comprenant plusieurs grandes entités paysagères (vallée de la Moselle, plateau Lorrain, vallée de la Seille, etc.) et des sous-unités paysagères (faille de Failly, buttes témoins, etc.).
- Environ la moitié des cœurs villageois originels de la métropole correspondent à des villages-rues lorrains organisés autour d'un espace en commun nommé usoir. À l'arrière des constructions on trouvait les pâtures, jardins, vergers et vignes.
- Plusieurs grandes portes d'entrées très routières sur la métropole au nord, à l'est, au sud et à l'ouest avec ensuite sept entrées de ville sur le cœur métropolitain qui ont tendance à être saturées aux heures de pointe.
- Il existe 24 formes bâties sur le territoire de l'eurométropole qu'il s'agisse d'habitat, de résidentiel individuel, collectif et mixte, d'activités, d'équipements ou de tissus agricoles.

ENJEUX ***

- Préserver les principales caractéristiques patrimoniales des cœurs villageois originels avec une volonté de maintien de l'identité des 44 communes dans un contexte où la périurbanisation a été forte depuis 1950, comme sur l'ensemble du territoire français.
- La perception des formes originelles des tissus urbains est aujourd'hui en grande majorité effacée par les extensions pavillonnaires. La préservation de leur perception est importante dès lors qu'elle est encore possible.
- Un besoin de requalifier, voire de simplement qualifier, les sept principales entrées de ville sur le cœur métropolitain pour favoriser une mixité des usages et non plus une orientation principalement routière.

- Tenir compte de la diversité des formes bâties sur la métropole et des protections existantes dans les documents de planification.
- Savoir gérer la pression foncière qui s'exerce sur les tissus urbains anciens et constitue une source d'opportunités pour créer des logements neufs.



2. UN PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN RICHE ET VARIÉ

Après avoir analysé les différents types d'ensembles urbains, la présente partie s'intéresse plus spécifiquement aux fleurons architecturaux et patrimoniaux du territoire de Metz Métropole. Elle permet de repréciser les dispositions réglementaires qui concernent les éléments exceptionnels du patrimoine, mais aussi les protections plus locales du patrimoine, issues des Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux.

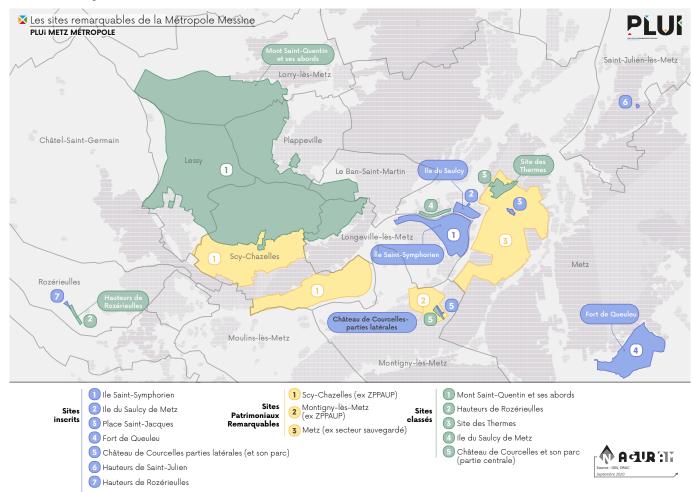
Un inventaire des types de constructions qui pourraient bénéficier d'une protection particulière dans le cadre de la stratégie intercommunale à mettre en œuvre est proposé. Le dernier volet s'attache à recenser le patrimoine vert des villes et villages, en vue de pouvoir identifier, lors de la phase réglementaire du PLUi, les secteurs particuliers qui pourraient être protégés dans les tissus urbains et leurs franges.

2.1. Les mesures de protection existantes

A. Les sites comprenant un patrimoine remarquable

Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR) sont : « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ». Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Les SPR se sont substitués aux Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) et aux secteurs sauvegardés.

Les sites protégés ont comme objectif principal d'éviter les dénaturations. Ils définissent le cadre réglementaire d'une mise en valeur des terrains ou des bâtiments remarquables par des initiatives de conservation ou de restauration. L'objectif est d'associer les mesures de sauvegarde et de mise en valeur pour développer une démarche d'urbanisme qualitatif qui garantira dans le temps l'image et l'identité des communes de la métropole.



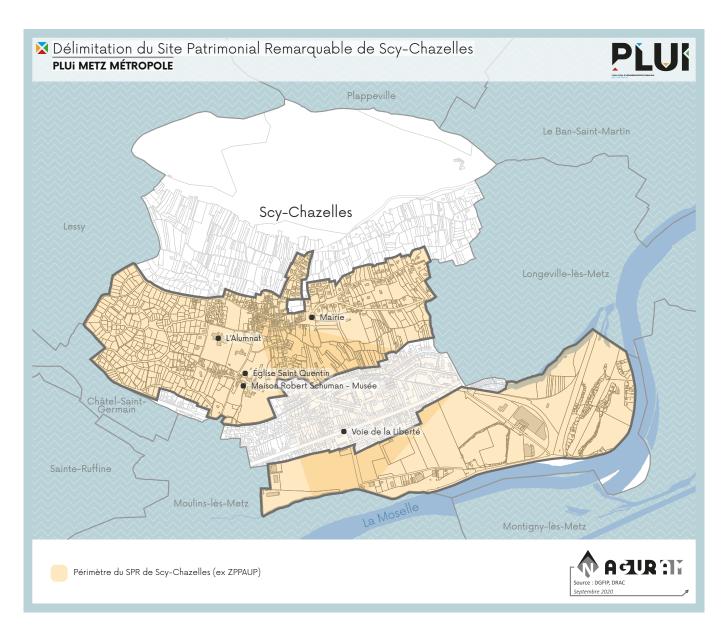
Riche d'un vaste patrimoine de valeur qui évoque dans la mémoire collective quelques grands épisodes de l'histoire,

Metz Métropole recèle, dans ses villes et villages, une grande quantité d'édifices patrimoniaux discrets et dispersés.



■ Le Site patrimonial remarquable (SPR) de Scy-Chazelles

La commune de Scy-Chazelles possède un patrimoine bâti important, grandement lié à la viticulture qui était très développée en Moselle avant la Première Guerre mondiale. Le village s'est construit autour de deux cœurs de bourgs anciens: Scy-Haut et Chazelles, qui se situent sur les coteaux. Sa situation à la jonction de la vallée et des côtes de Moselle, avec l'emblématique Mont Saint-Quentin au nord, lui offre des points de vue remarquables sur le territoire de Metz Métropole. C'est un lieu aujourd'hui bien connu pour un tourisme de loisirs et de proximité (randonnées, vélos, course à pied, etc).



La commune est couverte par une mesure de protection spécifique de son patrimoine depuis l'arrêté municipal de 2007 portant création d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (aujourd'hui devenue Site patrimonial remarquable à la suite d'évolutions législatives). Cette zone couvre intégralement les villages de Scy-Haut, Chazelles et la vallée de la Moselle au sud. Les tissus de Scy-Bas, au niveau de la Voie de la Liberté, sont situés en dehors du périmètre.

L'objectif de la protection est notamment de :

- protéger l'architecture mais aussi les jardins et les paysages;
- favoriser l'amélioration du cadre de vie ;
- préserver des cônes de vues sur le Mont Saint-Quentin.



La mise en place d'un périmètre de protection de type ZPPAUP, aujourd'hui devenu SPR, permet de clarifier les textes réglementaires pour aiguiller sur la manière de construire ou de réhabiliter les bâtiments dans la commune. La revalorisation des espaces publics a également permis d'améliorer les circulations automobiles, alors que les tissus urbains anciens de la commune n'ont pas été pensés pour ce moyen de locomotion.

Le relief local offre des percées visuelles sur un paysage de qualité. Il a ainsi été identifié des perceptions lointaines vers et depuis les villages de Scy et de Chazelles. La protection, la restauration des grands paysages et la préservation des points de vue remarquables ont été identifiées comme objectifs de protection.

Les terrains soumis à la mise en valeur de la commune, identifiés dans le cadre de la protection, sont soumis à des prescriptions d'exploitation et d'entretien.

Le SPR est découpé en deux zones distinctes :

- celle des coteaux, qui englobe les deux anciens villages de Scy-Haut et Chazelles; ils comprennent des tissus urbains anciens, denses à forte valeur patrimoniale;
- celle de la vallée de la Moselle, qui correspond à des champs inondables et une zone d'activités; ici, ce ne sont pas les bâtiments qui présentent un intérêt, mais les vues sur le Mont Saint-Quentin et les coteaux.



- Le Site patrimonial remarquable (SPR) de Montigny-lès-Metz

Deuxième plus grande ville de la métropole, Montigny-lès-Metz dispose depuis 1992 d'une ZPPAUP devenue SPR. Son périmètre s'étend sur deux hectares autour du Château de Courcelles, construit en 1713 pour Charles Joseph de Courcelles.



En 1949, la ville devient propriétaire du château et de son parc qui obtiennent le statut de sites classés l'année suivante. L'édifice a ensuite été délaissé pendant longtemps. Ce n'est qu'à partir de 1995 que la municipalité initie des projets de transformation de l'intérieur de la bâtisse et du parc.

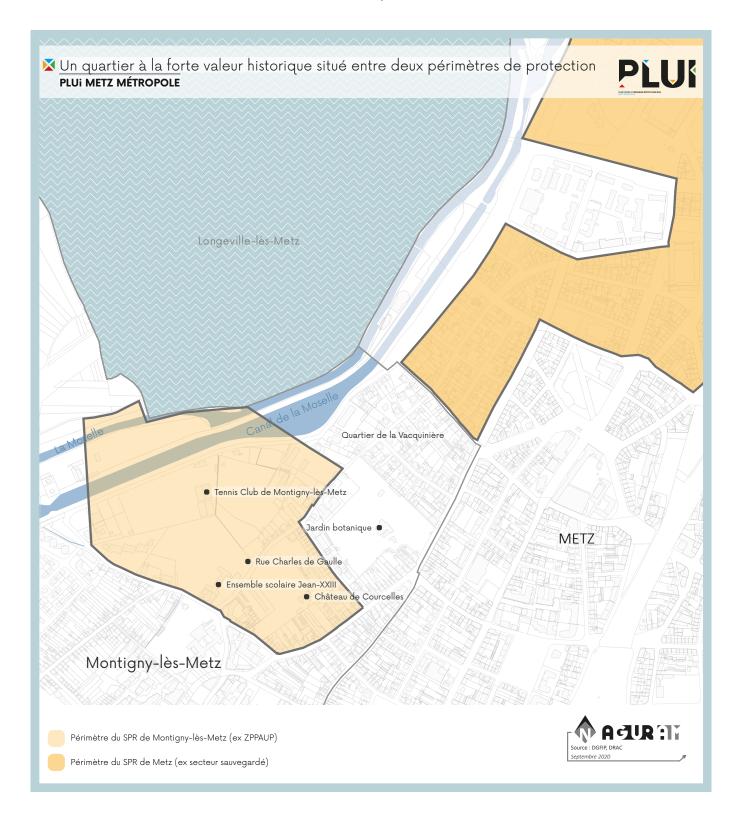
En 2002, la commune décide de restaurer le château. Les travaux de transformation, qui respectent l'histoire et le caractère de l'édifice, sont finalisés en 2005. C'est aujourd'hui un parc public et un lieu d'exposition de Montigny-lès-Metz.



Les objectifs de protection du site sont de :

- préserver les vues lointaines depuis l'allée centrale du parc, ainsi que les vues proches et lointaines, depuis le château de Courcelles;
- » préserver la coupure verte que constituent le parc et ses abords dans un parcours empruntant la vallée de la Moselle;
- intégrer ces deux préoccupations à la résolution des problèmes d'évolution de types d'occupation et d'utilisation du sol existants.

Le dispositif instaure également un principe de préservation d'une vue structurante vers les côtes de Moselle, à l'ouest du parc.





Situé à Montigny-lès-Metz le quartier de la Vacquinière s'est développé au début du XX° siècle, dans la continuité de ceux de la gare et du quartier impérial, lors de la première annexion germanique. Comme sur l'avenue Foch, les familles les plus aisées y ont fait construire leurs maisons selon leur goût, le style en vigueur ou leurs origines. Ainsi, des architecture néo-classique, baroque, néo-gothique, art nouveau et art déco se confrontent et s'assemblent.

Aujourd'hui, ce quartier ne dispose pas d'une protection patrimoniale alors qu'il se trouve entre les Sites patrimoniaux remarquables de Montigny-lès-Metz et de Metz. Toutefois, les bâtiments sont intégrés dans le périmètre de protection de 500 mètres de l'église Sainte-Thérèse qui est classée au titre des Monuments historiques. Le futur Périmètre délimité des abords (PDA), en cours d'élaboration, devrait lui aussi aller jusqu'à la limite de Montigny-lès-Metz, en englobant le quartier de la Vacquinière.

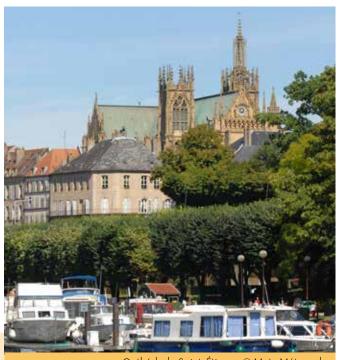
Le Site patrimonial remarquable (SPR) de Metz

Le SPR de Metz est doté d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), qui a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017. Initialement élaboré en 1975, le PSMV a été révisé dans le but d'étendre sa superficie pour préserver le patrimoine situé aux abords du cœur historique de la ville.

D'une superficie de 163 hectares, il comprend, au-delà du centre ancien, l'île du Petit Saulcy avec notamment le quartier Saint-Vincent, les places du XVIII^e siècle de la Préfecture et de la Comédie, le quartier Outre-Seille et la Ville impériale bâtie durant la période de l'Annexion.

La Ville de Metz vise, avec l'extension de son PSMV, à étendre son travail de reconquête et de valorisation du patrimoine local. C'est sur cette ambition qu'elle a également initié une démarche de candidature au patrimoine mondial de l'Unesco.

Comme l'illustre l'obtention du label « *Ville d'Art et d'Histoire* » (2011), ces démarches s'inscrivent aussi dans une volonté de dévoiler le territoire messin et de faire de la ville un lieu touristique reconnu.

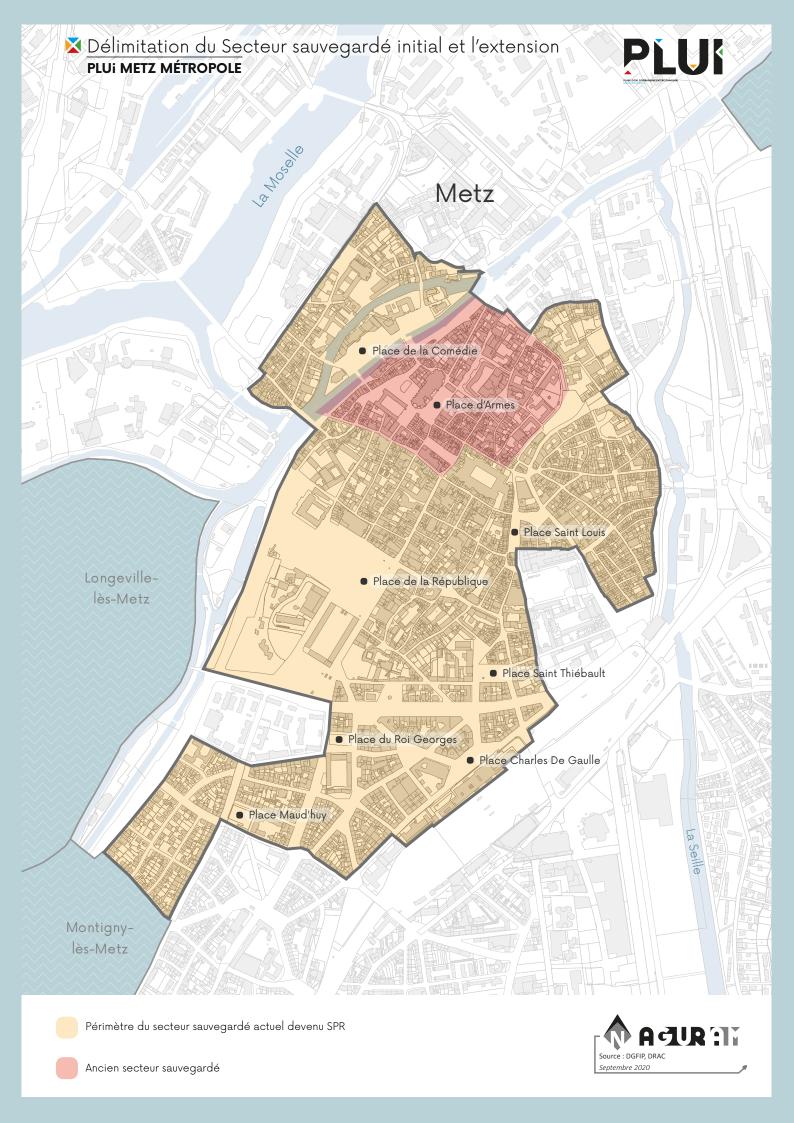


Cathédrale Saint-Étienne © Metz Métropole



La cathédrale et la place de la Comédie se situent au cœur du SPR de Metz © Ville de Metz





Candidature Unesco de Metz

Fin 2021, 1 154 biens sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco, dont 897 biens culturels. La France compte 45 sites inscrits, dont 39 sites culturels. Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial, un site doit satisfaire à l'un, au moins, des dix critères définis par l'Unesco pour établir sa « valeur universelle exceptionnelle ».

À Metz, la démarche de candidature a été relancée en 2014 à la suite de l'inscription sur la liste indicative française du Patrimoine mondial, le 7 avril de la même année. Également appelé « patrimoine mondial de l'humanité », le patrimoine de l'Unesco regroupe « un ensemble de biens culturels ou natu-

rels présentant une valeur universelle exceptionnelle ». L'objectif, pour la Ville de Metz, est de valoriser son héritage culturel et patrimonial. À travers cette initiative, la Ville de Metz souhaite mettre en valeur plus de 3000 ans d'histoire et un destin unique. L'histoire de Metz mêle des origines gallo-romaines, le berceau de la dynastie des carolingiens, la création d'une République oligarchique en plein Moyen-Âge, le développement d'une place forte militaire sans équivalent (« Metz défend l'État », avait dit Vauban à Louis XIV), deux annexions à l'Allemagne, puis le déploiement de fonctions administratives, commerciales et culturelles ou encore, la promotion de l'écologie urbaine.



La richesse de ce passé trouve une traduction bien visible, de plus en plus connue et reconnue, à travers le patrimoine architectural messin. « La multiplicité des influences se dévoile sous nos yeux, chaque jour, comme si, avec Metz, l'on visitait mille endroits en un seul. »

Par conséquent, sous le label « *Metz royale et impériale* », la candidature vise à faire reconnaître les différentes périodes de l'histoire de Metz. Le périmètre proposé pour la candidature est ainsi composé de deux pôles majeurs :

- > le noyau ancien avec la cathédrale Saint-Étienne, les ensembles monumentaux de Jacques-François Blondel et la place de la Comédie;
- l'extension urbaine réalisée au début du XX° siècle, avec la place du Général de Gaulle et les axes adjacents (rue Gambetta, place du Roi George, avenue Foch, etc.).

Le patrimoine architectural de Metz a connu de nombreux changements avant, pendant et après l'annexion. Le centreville a été témoin de ces transformations architecturales. Cette période de créativité a constitué une phase de remodelage de la ville avec le développement d'un nouveau quartier allemand. La juxtaposition de cette « nouvelle ville » et du centre historique constitue un bien culturel d'exception et identitaire à faire connaître.



• Le Mont Saint-Quentin : un site de tourisme et de loisirs majeur de la métropole

À l'ouest de la métropole, les côtes de Moselle correspondent à un ensemble de collines qui s'étirent du sud au nord entre Nancy et Metz. Le Mont Saint-Quentin est un promontoire bien connu des messins, puisqu'il constitue le point culminant de la métropole et offre de nombreux points de vue sur des paysages urbains et naturels.

Les côtes de Moselle délimitent l'ouest du plateau lorrain, qui s'étend en direction de Verdun et Bar-le-Duc avec des champs ouverts de grandes cultures.

Le Mont Saint-Quentin concerne plusieurs communes de la métropole : Scy-Chazelles, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Plappeville, Lorry-lès-Metz et Lessy.

Si aujourd'hui le Mont Saint-Quentin est recouvert par une forêt dense et possède un patrimoine naturel remarquable, il a fait l'objet d'usages extrêmement variés au fil du temps : extraction de pierre, viticulture, pâturages, exploitation forestière et site militaire fortifié.



Le Mont Saint-Quentin depuis Longeville-lès-metz © Républicain Lorrain





Le Mont Saint-Quentin recouvert de vignes en 1870 et Longeville-lès-Metz commune viticole © Républicain Lorrain



Le fort de Plappeville en 2009 © Université de Lorraine

À la fin du XIX^e siècle, c'est son rôle défensif qui prend le dessus, avec la construction d'impressionnants ouvrages militaires.

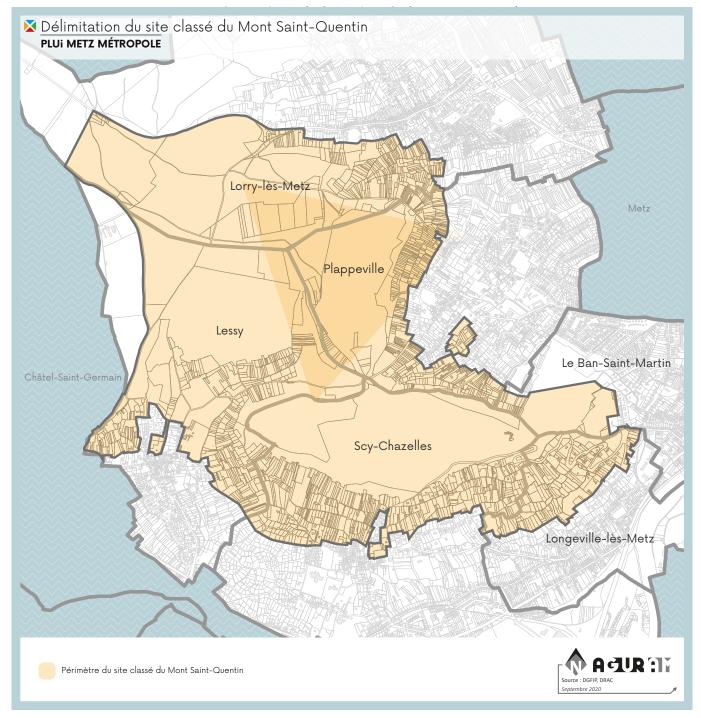
Le site était un lieu stratégique d'observation et de protection, comprenant les forts Diou et Girardin (groupe fortifié du Saint-Quentin), ainsi que le fort de Plappeville. Ces trois forts appartenaient à la première ceinture fortifiée de Metz, dont la construction a démarré sous le Second Empire français, en 1867, avant d'être achevée par les Allemands à la suite de l'Annexion de la Moselle en 1871.



Les milieux naturels du Mont Saint-Quentin et ses abords renferment une grande richesse écologique. De nombreux périmètres de protection existent : Espaces naturels sensibles (ENS), site Natura 2000 ou encore Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF). L'existence d'anciens forts militaires favorisent la présence de chiroptères, espèces protégées dont la préservation constitue un enjeu fort du SCoTAM.

Depuis 1994, c'est un site classé protégé sur environ 700 hectares. En 2016, un plan de gestion a été approuvé. Il a été élaboré en partenariat avec l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est) et l'EPF Grand Est. Il définit plusieurs orientations en matière de protection et de gestion des milieux naturels et agricoles :

- » gérer les espaces agricoles, naturels et forestiers en assurant, par exemple, l'entretien des pelouses calcaires de Lorry-lès-Metz (disparition raisonnée d'une partie des pins noirs, pâturage de moutons et de chèvres, etc.);
- organiser la découverte du site en balisant des circuits de promenade à travers les balades natures de la métropole et en ouvrant de nouvelles perspectives paysagères à des endroits ciblés (tour Bismarck, sommet de la route touristique, etc.).
- sécuriser les ouvrages militaires, qui représentent des risques pour les promeneurs imprudents, et les valoriser en installant des panneaux d'informations.





- Le riche patrimoine archéologique de Metz Métropole

La Ville de Metz, implantée sur une colline, à la confluence de la Seille et de la Moselle, possède des origines très anciennes. Ce carrefour de plusieurs grandes voies de communication nord-sud et est-ouest, qui était propice au développement d'une cité, montre via son patrimoine archéologique, des traces d'occupation jusqu'à 3 000 avant J.C.

De manière plus générale, la présence des hommes dans le pays messin est ancienne, comme le démontre la découverte d'une villa gallo-romaine dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Passerelle à Jury, ou encore la mise au jour d'un moulin sur la Mance, documenté dès 1614 à Ars-sur-Moselle.

En raison de la richesse de ses sous-sols, la métropole messine dispose depuis 2012 d'une Maison de l'archéologie et du patrimoine qui vise à mieux identifier, exploiter puis valoriser le patrimoine archéologique. Pour cela, celle-ci est équipée d'ateliers d'études et de consultations, et permet la conservation et l'accessibilité des collections aux étudiants, aux chercheurs, aux professionnels des musées et des structures archéologiques.

Pour préserver ce patrimoine, un arrêté de zonage archéologique a été pris par le préfet de Moselle en 2003. Il concerne les 139 communes de l'ancien arrondissement de Metz-Campagne, fusionné à celui de Metz-Ville depuis 2015.

L'article 3 de l'arrêté stipule que : « Tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installation et de travaux divers d'une emprise au sol terrassée supérieure à 3 000 m² (y compris parkings et voiries), situés dans la zone délimitée à l'article 2, devront être transmis au Préfet de région dans les conditions définies par le décret n°2002-89 susvisé. Tous les travaux visés par l'article R442-3-1 du Code de l'urbanisme, d'une emprise au sol



terrassée supérieure à 3 000 m² et situés dans la zone délimitée à l'article 2, devront être également transmis au Préfet de région ».

La métropole messine dispose d'un musée entièrement rénové en 2018, celui de la Cour d'Or à Metz. Désormais gratuit,
il permet une immersion dans l'univers des habitants de la
ville antique et médiévale grâce à une reconstitution. L'édifice contient des thermes gallo-romains, un grenier médiéval
et une ancienne église. Les collections comptent des œuvres
d'envergure nationale voire internationale : autel au dieu
Mithra, chancel de Saint-Pierre-aux-Nonnains, plafonds médiévaux en bois peint, etc.





B. Les Monuments historiques classés et inscrits

Un Monument historique est un immeuble qui, du fait de son intérêt historique, artistique et/ou architectural reçoit, par arrêté, un statut juridique et un label afin d'en assurer sa protection. En France, la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques, et ses textes modificatifs, viennent fixer deux niveaux de protection :

- l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques jusqu'en 2005 pour « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation », qui est une protection des éléments présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale;
- > le classement pour « les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ; ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre », qui permet une protection des monuments présentant un intérêt à l'échelle nationale et constitue le plus haut niveau de protection en France.

La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'État (Direction régionale des affaires culturelles - DRAC), soit au terme d'un recensement systématique (zone géographique donnée, typologie particulière), soit à la suite d'une demande (propriétaire de l'immeuble ou tiers : collectivité locale, association, etc.). L'arrêté de protection peut protéger l'ensemble de l'édifice (aussi bien les éléments extérieurs qu'intérieurs), ainsi que ses abords, ou bien énumérer les parties de l'édifice qui sont protégées.

Le classement, ou l'inscription d'un immeuble, au titre des Monuments historiques, entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure : toute modification des environs rejaillit irrémédiablement sur la perception, et donc sur la conservation de ces édifices. Cette servitude s'applique à tous les immeubles et espaces situés à la fois dans un périmètre de 500 mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité (c'est-à-dire visible depuis le monument ou en même temps que lui).

Toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs, doivent recevoir l'autorisation de l'Architecte des bâtiments de France (ABF). La publicité et les enseignes sont également sous son contrôle. La notion de covisibilité avec le monument est importante, car elle oblige l'ABF à rendre un avis conforme. Dans le cas contraire, l'avis de l'ABF est simple. Ces deux avis sont obligatoires, mais impliquent une prise en compte différente :

- L'avis conforme: l'autorité, qui délivre l'autorisation, est liée par l'avis de l'ABF et ne peut s'y opposer qu'en engageant une procédure de recours auprès du préfet de région. Ce dernier tranchera après consultation de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). Ce recours ne devrait avoir lieu que lorsque la discussion n'a pas permis d'aboutir à un accord.
- L'avis simple: l'autorité qui prend la décision n'est pas liée par l'avis de l'ABF; elle peut passer outre celui-ci et engage alors sa propre responsabilité, l'avis faisant référence en cas de contentieux. À titre exceptionnel, le ministre chargé de la culture peut se saisir du dossier et émettre l'avis requis - qu'il soit conforme ou simple - à la place des autorités déconcentrées.

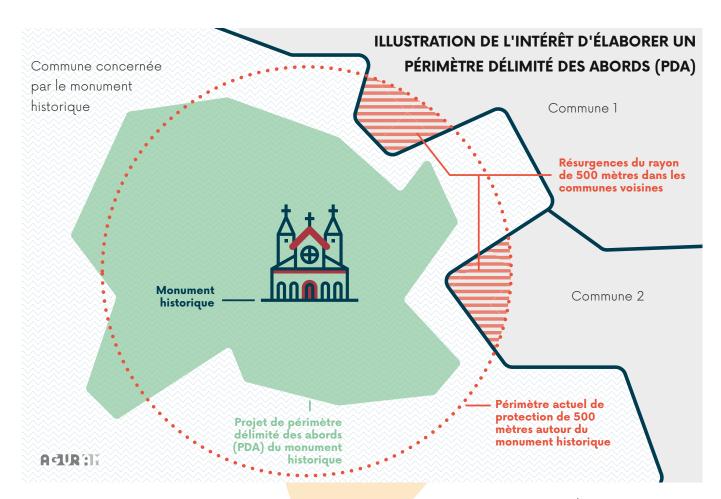






La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dite loi LCAP, vient clarifier le régime de protection dit « des abords ». Le périmètre de 500

mètres peut ainsi être adapté, afin de gagner en cohérence en tenant compte des réalités topographiques, patrimoniales et parcellaires du territoire.



Sur proposition de l'Architecte des bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière d'urbanisme, après accord de la commune et enquête publique, un Périmètre délimité des abords (PDA) peut venir remplacer le périmètre de 500 mètres de protection à l'occasion de l'élaboration, de la modification ou de la révision d'un document d'urbanisme.

Ce périmètre adapté prend en compte trois critères :

- > conserver la protection sur les bâtis anciens ;
- conserver les espaces non bâtis à proximité qui pourraient connaître une mutation prochaine liée au changement d'activité (prairies, champs, etc.);
- > définir des limites simples de type routes, cours d'eau, etc.

La création d'un Périmètre délimité des abords ne permet pas de déroger à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. Cependant, l'ensemble des avis est dit « conforme » car le législateur estime que le travail a permis de recentrer la protection du patrimoine sur les espaces prioritaires et particulièrement sensibles, et que la notion de covisibilité ne s'applique plus.

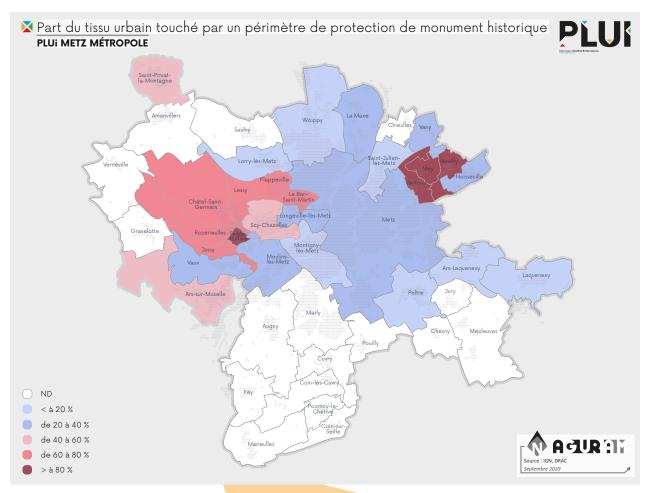
Ce nouveau PDA permet simplement d'élargir ou de restreindre le périmètre de 500 mètres, mais ne vient pas modifier le contenu de la servitude du périmètre.

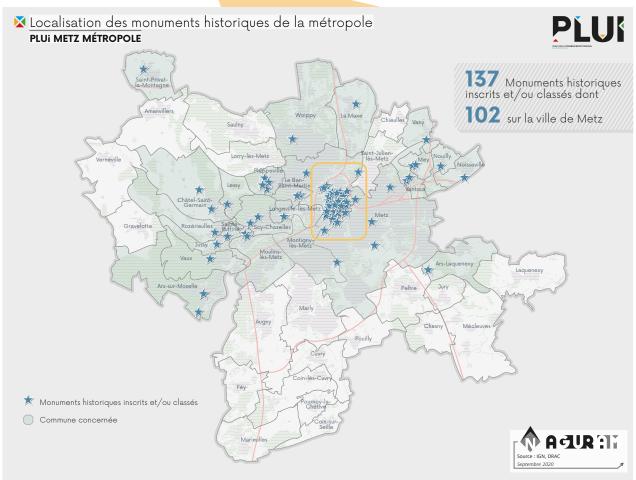
La métropole, en parallèle de son PLUi, élabore des Périmètres délimités des abords pour remplacer les rayons de protection de 500 mètres des Monuments historiques, dans un souci de « rendre plus homogènes les abords des monuments et ainsi faciliter l'instruction des demandes d'urbanisme ». En l'absence de ces nouveaux PDA, les documents cartographiques font apparaître les périmètres de protection des 500 mètres dans l'attente de leurs éventuelles évolutions. Les PDA sont créés par arrêté du préfet de Région.

Metz Métropole dispose, sur son territoire, de 137 monuments historiques bénéficiant d'une ou plusieurs protections (inscrits et/ou classés). Ceux-ci sont répartis de manière inégale sur le territoire. Metz est la commune qui comprend la majorité des Monuments historiques du territoire, avec 102 unités, soit 70 % du patrimoine de la métropole.

La ville de Metz compte à elle seule, 102 monuments historiques soit environ 75% du patrimoine de la métropole.



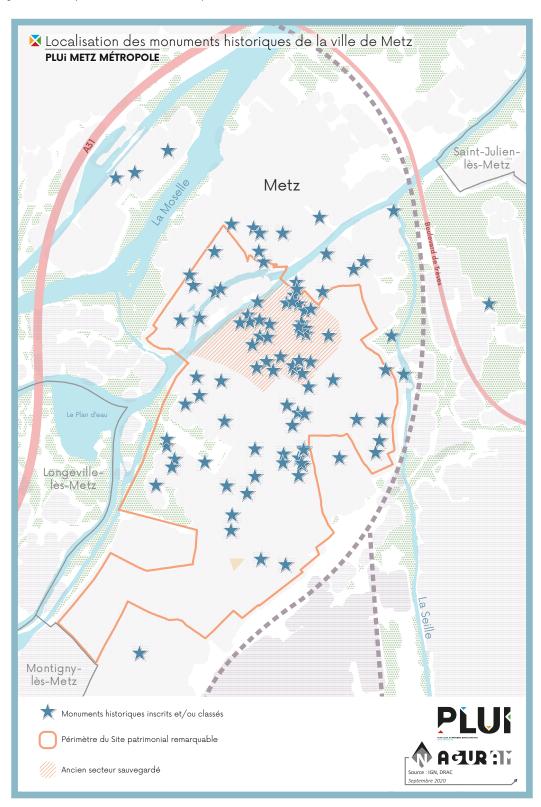






À Metz, le classement au titre des Monuments historiques concerne essentiellement les témoignages du patrimoine antique (thermes de la Cour d'or, Saint-Pierre-aux-Nonnains), médiéval (greniers, hôtels particuliers, fortifications) religieux (cathédrale, églises et chapelles diverses), ainsi que les édi-

fices les plus marquants de la Nouvelle Ville (hôtel des corporations, gare centrale, grande poste, etc.). Avec la protection de l'église Sainte-Thérèse, le patrimoine contemporain commence à être reconnu.



D'autres sites emblématiques par leur patrimoine historique et architectural, telle que la porte Serpenoise, ne font aujourd'hui l'objet d'aucun classement.

La reconnaissance et la protection de ces espaces peut constituer un enjeu en matière de préservation et de valorisation de l'identité locale.



C. Des protections patrimoniales locales existantes issues des PLU communaux

Le territoire de Metz Métropole dispose d'un certain nombre de sites ou d'ensembles naturels, paysagers et patrimoniaux, identifiés comme patrimoine remarquable à transmettre aux générations futures. Ces richesses ont conduit à mettre en place des mesures de protections spécifiques dans de nombreux PLU communaux.

Selon l'article L151-19 du Code de l'urbanisme : « Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration ».

Selon l'article R151-41 : « les travaux non soumis à un permis de construire, portant sur ce patrimoine bâti et paysager sont précédés d'une déclaration préalable. Leur démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir ».

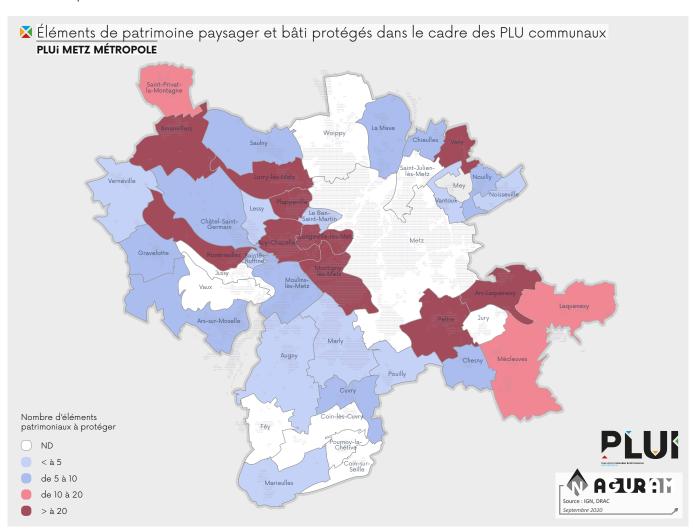
Il existe aujourd'hui pas moins de 440 mesures de protections inscrites dans les PLU de la métropole. Cette réalité masque toutefois une inégalité puisque le patrimoine recensé ne concerne pas toutes les communes. Il reflète actuellement

des ambitions politiques plus ou moins poussées voire absentes dans certains cas lors de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux au cours des dernières années.

La reconnaissance de ces sites a permis aux communes de porter un intérêt à l'évolution de leur patrimoine. Le diagnostic de leur PLU met ainsi en exergue les qualités locales et la nécessité de sensibiliser et définir des mesures spécifiques pour garantir leur préservation.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il est indispensable d'harmoniser ce travail et de l'étendre à l'ensemble des communes de la métropole. L'objectif d'appréhender ces éléments patrimoniaux à l'échelle de toute l'intercommunalité constitue un véritable enjeu de cohérence quant à la manière de les identifier, de les protéger et, in fine, de les faire participer à la dynamique touristique de la métropole.

L'élaboration en cours de Périmètres délimités des abords (PDA) va entraîner à terme, la disparition des périmètres de protection de 500 mètres autour des Monuments Historiques. Cela représente un enjeu de protection du patrimoine puisque généralement, les communes ne protégeaient pas le petit patrimoine situé dans ces périmètres.



Cette carte montre que les protections patrimoniales sont plus ou moins nombreuses selon les communes.



2.2 Les richesses d'un patrimoine bâti diversifié

A. Un patrimoine hérité et façonné au cours des différentes périodes historiques

La métropole est composée de nombreux éléments bâtis remarquables. Sa richesse et sa diversité sont constitutives de l'identité locale, et génèrent une véritable attractivité au sein des paysages urbains et naturels. Il est ainsi indispensable de l'entretenir pour faire perdurer l'histoire des communes de la métropole et la qualité de leur cadre de vie. De plus, de nombreux édifices singuliers et de qualité ponctuent le territoire messin. Ce sont généralement des éléments bâtis aux caractéristiques diverses. Ils ont comme point commun de marquer le territoire et d'être des repères par leur qualité architecturale, leur symbole, leur histoire ou leur inscription dans le paysage.

■ Des fermes fortifiées aux ensembles agricoles du XX•

L'architecture paysanne est le produit d'une civilisation rurale. Elle est adaptée à des besoins et à des techniques précises aujourd'hui révolus. Conçues par des artisans, ces constructions témoignent simplement de la mise en œuvre de circuits courts, en utilisant des matériaux et des ressources de proximité. Cette richesse culturelle est historique, mais aussi géographique. On dénombre ainsi sur le territoire des formes diverses entre fermes de plateau, de côtes, ou de plaine.

Le milieu, la géologie, le relief, le climat influencent l'adaptation des constructions à leur milieu. La taille de l'exploitation et son étendue dépendent également de l'importance de la va-

leur de la production et de sa renommée. L'évolution des pratiques agricoles, la mécanisation et les modes de cultures sur de plus grandes parcelles, ont entraîné une modification des pratiques. Par voie de conséquence, il est constaté l'abandon et le dépérissement d'un grand nombre de bâtiments dont les fonctions agricoles historiques sont par conséquent devenues obsolètes. Ce patrimoine agricole a fait l'objet de nombreuses transformations au cours du XX^e siècle (habitations, activités, gîtes, etc.), qui permettent de les conserver, sous réserve de respecter leurs qualités architecturales spécifiques (exemple : ferme de Montigny-la-Grange à Amanvillers).

• Les fermes fortifiées autour de Metz

Durant tout le Moyen-Âge, ces fermes-châteaux servirent de rempart à la cité. Au milieu d'exploitations vivrières, ces ouvrages avancés et refuges ceinturaient et protégeaient Metz. Ces importantes maisons fortes, mi-exploitations agricoles, mi-maisons de plaisance ont été pillées, brûlées, dévastées à chaque attaque. Elles subissaient le premier choc de l'assaillant, permettant à la cité d'organiser sa défense.

On recense encore plusieurs bâtiments et vestiges qui témoignent de cette période médiévale, comme par exemple la ferme de la Horgne à Montigny-lès-Metz. Aujourd'hui pratiquement disparue mais inscrite au titre des Monuments historiques depuis 2020, elle était une des fermes-châteaux du sud de Metz.

Dans les communes de Metz et Peltre se situent deux an-

ciennes fermes fortifiées dans un bon état de conservation.

La Haute-Bévoye est reconnaissable avec ses tours pointues et son ancienne douve.

La Basse-Bévoye est plus difficile à apercevoir dans le paysage, mais comprend une belle chapelle que l'on voit depuis un chemin. Il reste encore la grosse tour d'angle, dite tour de Charles-Quint, avec ses murs épais et ses trois ouvertures ovales. Dans le jardin surplombant les fossés, on distingue encore une tourelle carrée transformée plus tard en colombier qui porte, dans sa partie supérieure, des meurtrières semblables à celles de la tour.



La ferme fortifiée de la Haute-Bévoye à Metz © AGURAM





La ferme Grange-le-Mercier © AGURAM





Ferme du château de Grimont © AGURAM



La mairie de quartier © Ville de Metz



Montigny-la-Grange © Géoportail

La Grange-le-Mercier, Montigny-lès-Metz

Situé au sud de Montigny, sur un terrain alluvial, l'ensemble est dans le champ d'expansion de crue de la Seille. Aujourd'hui, la Grange-le-Mercier abrite une activité maraîchère. Elle est dans un bon état de conservation malgré quelques transformations. Un petit pont de pierre remplace le pont-levis d'antan, qui donnait le seul accès au château.

La Ferme Bradin, Moulins-lès-Metz

La ferme était une importante ferme-château fortifiée du pays messin. De nombreux restes de ces fortifications subsistent. Les épaisses murailles l'entourant montrent encore des meurtrières murées. L'édifice a conservé, sur une des façades, un élégant escalier tournant à noyau évidé.

Ferme château de Grimont, Saint-Julien-lès-Metz

Le château a connu de nombreux propriétaires. Il se compose, à l'origine, d'un bâtiment principal et d'une tour à chaque extrémité. Le château est placé en belvédère sur la vallée de la Moselle. Il a récemment été réhabilité en conservant son style architectural. Il accueille aujourd'hui une vingtaine de logements.

Ferme château de la Grange-aux-Bois, Metz

Construite au XIII^e siècle, la grange Huguignon a connu ensuite de nombreux propriétaires. En 1974, Metz met en place un vaste programme de création de logements dans l'esprit de ville à la campagne (ZAC). La Grange-aux-Bois est ainsi transformée en quartier résidentiel. Aujourd'hui, la bâtisse a changé d'usage pour devenir une mairie de quartier.

Ferme Montigny-la-Grange, Amanvillers

Situé au sud-est d'Amanvillers, le château de Montigny-la-Grange a été détruit au cours du dernier conflit mondial. Placé en surélévation, il offrait une vue panoramique sur le village d'Amanvillers et sur la plaine. Cette ferme forte a été la propriété des religieux de Saint-Vincent de Metz, puis des seigneurs d'Amanvillers et de Montigny. À la Révolution, l'ensemble bâti fut vendu comme bien public. Les bâtiments, reconstruits après 1945 sur les traces de l'ancien château, conservent pour seul vestige la porte d'entrée de la demeure principale.



Fermes de la seconde reconstruction (1945 à 1965)

Dans le périmètre des ouvrages fortifiés, les fermes assurent des missions discrètes. Leur silhouette sur des zones ouvertes et dégagées servent de repère aux artilleurs et observateurs militaires. Reliées par téléphone aux forts, elles servent de point d'observation surélevé pour les postes avancés. Et surtout, en circuit court, elles sont les réserves en animaux, fourrage, produits laitiers pour les troupes casernées ou en veille dans les ouvrages. Géographiquement et techniquement, chaque ouvrage pris isolément forme un système économique local, autonome et efficace. L'ouvrage en activité requiert une bonne capacité d'approvisionnement par des voies (routes de

guerre), un casernement abrité pour les troupes, et des espaces d'intendances (dépôts d'armement, etc.).

La ferme-modèle Saint-Georges, bâtie par l'ingénieur Georges Weiss pendant l'Annexion, constitue un exemple très représentatif de ce type de patrimoine. Elle était exemplaire dans son fonctionnement moderne. Désormais, certains bâtiments en mauvais état ont disparu et d'autres sont délabrés. Elle est située à proximité immédiate du site classé du Mont Saint-Quentin, mais n'y est pas intégrée.





La ferme Saint-Georges à Lessy, sur le plateau derrière le mont Saint-Quentin © commune de Lessy

• Ensembles agricoles anciens inscrits dans les tissus villageois

Historiquement, les habitations rurales dans les villages constituaient souvent le cœur d'une exploitation agricole. Le logis était associé à des bâtiments fonctionnels. De nombreuses granges étaient implantées dans leur prolongement. Ces ensembles sont aujourd'hui souvent restaurés et transformés en habitations. Néanmoins, il reste sur le territoire du bâti, parfois délaissé, avec un fort potentiel de réhabilitation.

Certains bâtiments anciens sont devenus peu à peu obsolètes et ont laissé place à de nouvelles constructions, telles que les hangars agricoles en bardage métallique ou bois sur de très grandes surfaces (stockage des machines agricoles et récoltes). L'intégration dans le paysage de ces grands volumes construits plus récemment est rendue d'autant plus délicate.







ravelotte) Ferme entrée de village (Vernéville)



Châteaux et maisons bourgeoises

De nombreuses belles demeures sont encore visibles sur le territoire messin. Elles constituent un patrimoine riche et diversifié (taille du bâti, époque de construction et matériaux de constructions).

Disséminées sur l'ensemble du territoire, elles ponctuent de manière très forte le paysage rural et urbain. Il s'agit de châteaux, de maisons de maître ou de bâtisses remarquables sur des grandes parcelles. Témoins de l'histoire du territoire, elles participent grandement à la valorisation paysagère de tissus urbains anciens de la métropole, grâce à leur situation géographique et leur implantation.

Quelques exemples emblématiques illustrent ce type de patrimoine :



Le château de Mercy © Républicain Lorrain



L'ermitage Saint-Jean © AGURAM



Château de Mercy, Ars-Laquenexy

Construit sous l'Annexion allemande, le château de Mercy illustre le style architectural de cette période. Bâtiment signal, il marque le territoire par sa posture en belvédère. Le château se caractérise par ses dimensions imposantes sur un plan rectangulaire, avec de nombreux décrochements. Le CHR de Mercy et le pôle femme-mère-enfant ont été construits sur son domaine.

Le Château de Lorry-lès-Metz

Construit au XIX^e siècle, le château a été identifié comme tel pour ses dimensions et son jardin conséquent. Implanté dans le maillage urbain, il se mêle au tissu bâti du centre-bourg. La décoration intérieure témoigne de la période de l'Annexion. Le château et son jardin ont connu de nombreux changements depuis 1950. Il héberge actuellement un service d'accueil pour enfants en difficulté.

L'Ermitage Saint-Jean, Moulins-lès-Metz

Implanté au cœur de Moulins-centre, cet ancien château est traversé par le ruisseau de Montvaux. Le château devient en 1923 la propriété de l'association de l'ermitage Saint-Jean, destiné aux retraites spirituelles. La volumétrie des façades et les toitures en ardoises conservent la structure architecturale du château. Ce domaine a gardé ses douves et le pont d'accès, le pont-levis, a disparu au profit d'une porte en encadrement pierre de Jaumont traditionnel.

Le Château de Pouilly

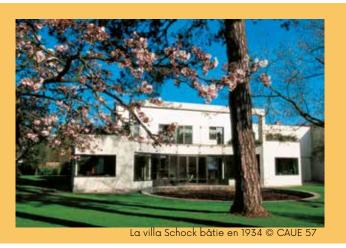
Situé à l'entrée du village, le château a été construit en 1730. Il est composé d'une tour carrée et massive se détachant du bâtiment principal. La bâtisse a conservé sa porte cochère, qui est accompagnée d'un bossage du XVIIe siècle. La propriété avait sans doute une vocation agricole à son origine.



Le patrimoine de l'Annexion

Pendant la période de l'Annexion, les villes et villages connaissent une rupture majeure en matière d'architecture.

Le style allemand se développe progressivement. Les constructions sont marquées par leur éclectisme architectural. La production est plutôt inventive et participe à la diversité



des édifices. L'usage de la pierre de Jaumont se développe. La pierre était auparavant réservée aux soubassements, encadrements et corniches. Elle est par la suite utilisée pour les chaînages, les bandeaux, les balcons et les sculptures.

Au Ban-Saint-Martin, le style art-déco est très représenté, en particulier dans les rues du Maréchal Foch et d'Algérie. Construites entre les années 1920 et 1930, les bâtisses se caractérisent par la présence d'une marge de jardinet sur la rue, de sculptures généralement florales en façade, ainsi que des ferronneries aux formes travaillées. Certaines sont transformées en appartements de rapport.

La villa Schock, Le Ban-Saint-Martin

La Moselle, annexée en 1870, est marquée à partir de 1900 par une germanisation de l'architecture dans ses paysages plus urbains. Les constructions de cette période présentent un certain éclectisme architectural, comme la villa Schock. Construite par l'architecte Otto Zollinger en 1934, la villa est exceptionnelle par la qualité de son architecture moderniste.

- Les cités ouvrières

L'essor technologique de la fin du XIX^e cherche rapidement à rapprocher la main-d'œuvre de son lieu de travail. Après une période euphorique et des solutions utopiques et idéalistes, c'est la démarche rationnelle et industrielle qui va l'emporter. Pour atténuer les problèmes sociaux provoqués par la révolution industrielle, les premières solutions sont proposées dans le nord de la France.

Le département de la Moselle est en pleine période d'expansion industrielle. La vallée de la Moselle est l'épine dorsale de

son territoire. Historiquement utilisée pour déplacer des marchandises, sa vocation se transforme progressivement. Les activités industrielles s'installent et se développent avec de la nouvelle main-d'œuvre à loger.

Ces cités représentent aujourd'hui un intérêt patrimonial en raison de leur architecture. Elles sont témoins du passé industriel de la Moselle. Elles sont toutefois peu nombreuses sur le territoire de Metz Métropole.



Cité Saint-Paul, Ars-sur-Moselle

La cité s'inspire du modèle de Stiring-Wendel. La cité Saint-Paul est bâtie en 1858 pour héberger les ouvriers de l'usine de la boulonnerie. Elle comporte une centaine de logements, qui sont toujours occupés aujourd'hui. Il s'agit d'une des deux plus anciennes cités ouvrières de Moselle. La ville d'Ars-sur-Moselle comprend une autre cité ouvrière plus récente, celle de Schwalbach (1958-1961), dont les qualités architecturales sont moindres.



Cité Saint-Jacques, Saint-Privat-la-Montagne

La cité est localisée à proximité des anciennes mines. Sa situation à la sortie de la commune répondait aux besoins de logements de ses ouvriers. Ces constructions correspondent à l'archétype des logements ouvriers par leur typologie particulière : il s'agit de bâtiments d'une hauteur moyenne de 2 à 3 niveaux, avec plusieurs logements et des jardins attenants. Ils sont généralement alignés le long d'une rue.



Le patrimoine ferroviaire

D'autres héritages patrimoniaux résultent de cette période, qui a vu prospérer l'industrie sur le territoire messin. En effet, la période de révolution industrielle coïncide avec celle du développement du chemin de fer et de ses infrastructures **annexes**. Ce nouveau réseau implique la réalisation d'ouvrage de maintenance, de stockage, d'entrepôts et de logements pour les personnels.







En 1850, année de l'inauguration de la première ligne ferroviaire entre Metz et Nancy, la SNCF choisit la commune de Montigny-lès-Metz pour implanter des ateliers de réparation du matériel destiné aux embranchements.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les ateliers voient leurs activités s'intensifier, notamment lors de l'occupation allemande.

Dans les années 1970, le site se spécialise dans l'entretien et à la réparation de boggies et d'essieux. À partir des années 1980, l'activité déclinera progressivement. Aujourd'hui, le site occupe encore environ 15 ha au cœur de la commune.

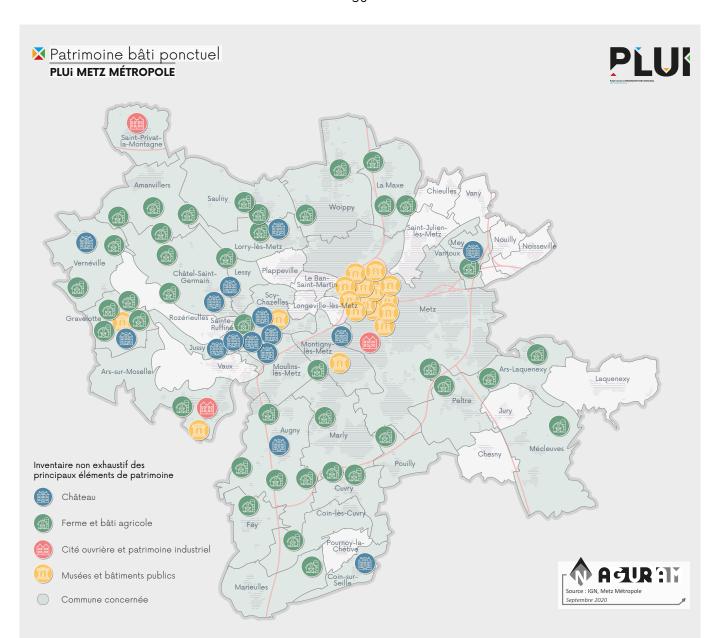
Construite en 1947, la rotonde SNCF était un site d'entretien avec une capacité de 150 locomotives. Avec la fin de la traction à vapeur, elle fut fermée dans les années 1960, pour devenir une structure commerciale, avec des magasins de meubles successifs (Atlas, Fly, etc.). Aujourd'hui à nouveau en friche, ce site devrait devenir dans les prochaines années un lieu de loisirs (futsal, padel, trampoline park, escalade, etc.).

Le principe de son architecture singulière a été conservé au fil des années. Quelques enseignes et éléments en saillie ont été rajoutés pour les besoins des commerces, mais ne remettent pas en cause une possible reconversion respectueuse de l'architecture initiale du bâtiment.

Plusieurs opérations de logements ont accompagné le développement des activités ferroviaires sur le territoire. Elles ont souvent pris la forme de lotissements pavillonnaires, construits pour le personnel de la SNCF, mais également de logements collectifs.

Principalement réalisées lors de l'occupation allemande ainsi qu'à l'après-guerre, de nombreuses constructions subsistent aujourd'hui et participent à la mémoire cheminote de certaines communes de la métropole.





Communes	Nombre
Metz	15
Gravelotte	6
Augny	5
Châtel-Saint-Germain	5
Moulins-lès-Metz	4
Amanvillers	3
La Maxe	3
Vernéville	3
Ars-Laquenexy	2
Ars-sur-Moselle	2
Cuvry	2
Jussy	2
Lessy	2
Lorry-lès-Metz	2
Montigny-lès-Metz	2

Communes	Nombre
Saulny	2
Scy-Chazelles	2
Woippy	2
Coin-lès-Cuvry	1
Coin-sur-Seille	1
Féy	1
Mécleuves	1
Marieulles	1
Marly	1
Mey	1
Peltre	1
Pouilly	1
Sainte-Ruffine	1
Vantoux	1



B. Les édifices religieux remarquables constitués depuis l'époque gallo-romaine

Les quatre départements lorrains possèdent une centaine d'églises fortifiées, qui ont pour point commun d'avoir reçu des aménagements défensifs, souvent de fortune, mais agencés avec une habilité pragmatique. C'est autour de Metz que la concentration d'églises fortifiées est la plus dense,

avec une vingtaine d'édifices conservant des traces visibles d'aménagements défensifs et constituant un front en arc de cercle irrégulier, disposé essentiellement à l'ouest, au sud et à l'est de la ville.

- Le patrimoine religieux ancien (avant XIX₁)

Leur origine remonte au XIIIº siècle et leur aménagement s'échelonne jusqu'au XVIº siècle. Le plus souvent, elles sont construites sur les hauteurs, à la périphérie des habitations. Les églises fortifiées assuraient la protection des villages. Du haut de leur clocher, on pouvait surveiller les routes principales et les passages stratégiques et elles servaient de refuge aux habitants en cas d'attaque. Il est incontestable que, dans l'histoire, les églises fortifiées du pays messin ont joué, par leur concentration et leur localisation, un rôle militaire

d'appoint non négligeable dans la défense de la cité de Metz. En tout cas jusqu'au milieu du XVII^e siècle, où l'évolution de l'art militaire et les circonstances politiques leur ont fait perdre tout intérêt défensif réel.

Les villages étaient, pour certains, entourés d'une enceinte, comme dans les communes de Vaux, Rozérieulles ou Jussy. Les églises de Saulny, Lorry-lès-Metz, Lessy et Chazelles se situaient sensiblement plus à l'écart.





se Saint-Rémy © AGURAM

Église Saint-Gorgon, Lessy

La silhouette massive de l'église Saint-Gorgon à Lessy s'impose dans le paysage des côtes de Moselle. Le clocher-donjon carré date du XIII^e siècle et ses murs épais sont percés de meurtrières.

Le portail date du XV^e siècle. Dans la chapelle, les fresques gothiques représentent Saint-Pierre et Saint-Paul. Des cadrans solaires sont encore visibles sur la façade du donjon.

Église Saint-Rémy, Vaux

Avec ses rues pentues et tortueuses, la commune offre des vestiges des anciennes fortifications qui entouraient le village au Moyen-Âge.

À l'intérieur de cette enceinte, le complexe fortifié comprenait l'église, le cimetière et les maisons voisines.

Le clocher de l'église est un véritable donjon, qui date du XIII^e siècle. De style gothique, l'église Saint-Rémy a été agrandie aux XV^e et XVI^e siècles.





Église Saint-Martin, Marieulles

L'église Saint-Martin de Marieulles date de plusieurs époques, qui s'échelonnent du XIIIe siècle (tour carrée) aux XVe et XVIIIe (nef).

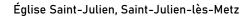
Son clocher fortifié, une tour massive à trois étages et fenêtres de tirs, faisait partie de l'ensemble des églises fortifiées du pays messin.

- XIX - XX - Les édifices de la reconstruction et de l'aire moderne

En 1945, le Ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme (MRU) dresse un bilan désastreux des bâtiments détruits par les bombardements. À l'échelle de la France, la Moselle fait partie des départements les plus touchés par les combats. Sur les 775 lieux de culte catholiques en Moselle, 650 églises ou chapelles sont atteintes, soit environ 84 % d'entre-elles, dont 22 ont été complètement rasées, 42 sont détruites de 75 à 90 % et les autres à moins de 75 %.

À la suite à ce constat alarmant, la Moselle fait de la reconstruction des lieux de culte une priorité. Des architectes sont sélectionnés pour concevoir des édifices correspondant aux codes de la modernité.

Ce contexte d'après-guerre offre la possibilité de s'interroger sur l'architecture sacrée et l'emploi de nouveaux matériaux. L'utilisation du béton, qui est produit en très grande quantité en France à cette époque, répond aux exigences du MRU, qui souhaitait relancer l'économie nationale et reconstruire rapidement les villes et villages.



Après la destruction de l'église du village en 1944, une nouvelle église plus moderne est reconstruite sur le même lieu. Cet édifice, érigé avec les codes contemporains, est paré de part et d'autre de sa nef par d'immenses vitraux. Un nouveau clocher surmonté d'une croix se dresse sur la rue principale et signale la présence de la paroisse à tout le village.

Église Saint-Pierre, Moulins-lès-Metz

Construite en 1958, dans un nouveau quartier de la reconstruction, l'église a été édifiée sur plusieurs années. Le plan d'aménagement avait été pensé avant-guerre. La volumétrie de l'église correspond à l'archétype des Trente Glorieuses.







Église Sainte-Thérèse © Républicain Lorrain



Église de la Sainte-Famille, Metz Patrotte

L'église a été construite en 1961, à partir de matériaux modernes. Elle fait partie des monuments religieux emblématiques de l'époque moderne. L'architecture répond à l'aspect hétérogène du quartier composé de logements collectifs et de maisons individuelles.

Église Saint-Symphorien, Longeville-lès-Metz

Elle a été construite en 1957, à partir d'éléments en préfabriqués de béton. Le seuil est marqué d'une partie couverte laissant voir la structure en poteaux-poutres. Quelques vitraux contemporains éclairent la salle intérieure.

Église Sainte-Thérèse, Metz-Nouvelle Ville

Cette édifice est bien connu des habitants de la métropole. Sa construction a débuté avant même le début de la Seconde Guerre mondiale, en 1938. Il s'agissait, pour la Ville de Metz, de doter d'une église le nouveau quartier, bâti par les allemands durant l'Annexion.

Malheureusement les travaux sont interrompus dès 1939 par la guerre, et ne reprendront qu'en 1947. L'ouvrage présente la particularité d'utiliser massivement le béton armé, ce qui constitue aujourd'hui une problématique majeure pour l'édifice. En effet, celui-ci se dégrade au fil du temps et nécessite désormais de lourds travaux.

Située sur la place Philippe de Vigneulles, face à l'ancien hôpital Bon Secours, dont la transformation en quartier d'habitat est aujourd'hui en voie de finalisation, elle est l'œuvre de l'architecte Roger-Henri Expert, en collaboration avec l'architecte messin Théophile Dedun. Les vitraux ont été réalisés par le peintre Mosellan Nicolas Untersteller selon une technique personnelle et inédite.

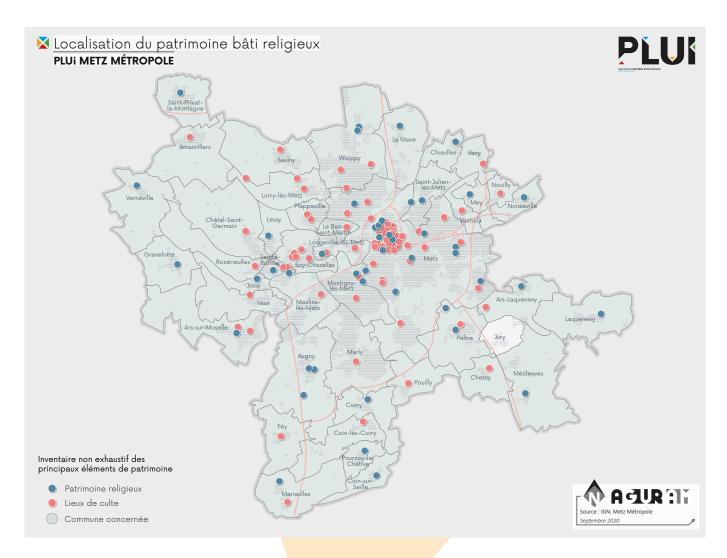
La reconversion et la préservation du patrimoine religieux

Les initiatives de reconversion des éléments religieux concernent principalement les presbytères et certaines annexes des lieux de cultes, aujourd'hui sans utilité propre. L'enjeu de ce changement d'usage est de préserver la qualité architecturale de ces édifices aux origines historiques souvent très variées.

Inscrite généralement au cœur des tissus urbains, la reconversion patrimoniale de ce type de patrimoine bâti constitue un enjeu urbain pour de nombreuses communes de la métropole.

L'église désacralisée Saint-Étienne-le-Dépenné est par exemple en vente fin 2021 en plein coeur de Metz, dans le quartier Outre-Seille.





Ancien presbytère, Peltre

L'exemple de Peltre illustre cette problématique. À travers l'élaboration de son PLU, la commune a travaillé sur les conditions réglementaires pour permettre une reconversion de son presbytère.

Ainsi, une orientation d'aménagement et l'écriture spécifique de règles permettront de garantir la protection de son édifice religieux et de son environnement à terme.

La Croix de Louve, Vany

Ce monument se situe au bord de la route de Bouzonville, à proximité de Saint-Julien-lès-Metz. Il fut déplacé à Villers-l'Orme, sur la commune de Vany.

La croix servait d'arrêt pour les personnes se rendant en pèlerinage à Sainte-Barbe, qui était autrefois célèbre. Sur le chemin de ce pèlerinage existait une tradition bien connue, à la « *Croix aux Trois Jambes* ». Les jeunes filles nubiles et les femmes stériles ne manquaient jamais de consulter l'oracle en jetant des galets plats sur le toit du monument, jusqu'à ce qu'une pierre veuille bien y rester. Le nombre de pierres jetées sans succès indiquaient aux jeunes filles célibataires le nombre d'années qui s'écouleraient jusqu'au mariage ou jusqu'à la maternité.







La croix de Louve à Vany illustre les croyances ancestrales © AGURAM



C. Le patrimoine militaire comme marqueur identitaire du territoire

La métropole messine est, sur le plan de la fortification, un véritable musée à ciel ouvert en matière d'ouvrages militaires. Le territoire comprend de nombreuses fortifications de toutes les grandes époques :

- vestiges de murs romains (Metz) et d'un aqueduc (Ars-sur-Moselle);
- > vestiges d'enceintes, de tours et de portes du Moyen-Âge ;
- › éléments du système bastionné de Vauban ;
- forts du XVIII^e détachés de l'enceinte urbaine (époques française et allemande);
- y groupes fortifiés d'époque de l'Annexion allemande (Festen).

Le territoire messin a été fortement marqué par les conflits militaires. Les trois principaux événements qui ont profondément marqué le secteur sont la guerre franco-allemande de 1870-1871 et les Guerres mondiales de 1914-1918 et 1939-1945.

De ces différentes périodes, de nombreux sites et éléments de mémoire sont perceptibles dans le paysage :

- parties de villages détruits (Amanvillers, Gravelotte, Pournoy-la-Chétive, etc);
- cimetières militaires (Gravelotte, nécropole nationale de Chambière, etc);
- > monuments aux morts ou encore musées militaires.

Il est important de conserver une trace de ces évènements passés et de faire un travail de mémoire autour de ces éléments patrimoniaux identitaires.



La Porte des Allemands à Metz © Républicain Lorrain



- Un florilège de casernes et de bâtiments militaires emblématiques

La période d'Annexion ne résout pas la question du logement modeste dans la ville de Metz et ses abords. Des casernes sont bâties pour les troupes et il est proposé une nouvelle option : l'implantation de logements en périphérie du cœur de ville. L'option militaire et son organisation inspirent une démarche de schémas d'extensions planifiés. L'objectif est de résorber le déficit résidentiel et de désengorger le centre, encore ceinturé de fortifications. Il faut répondre à l'afflux provoqué par les grands travaux de voirie, ferroviaires, la transformation des fortifications et la dégradation catastrophique des conditions d'habitat.

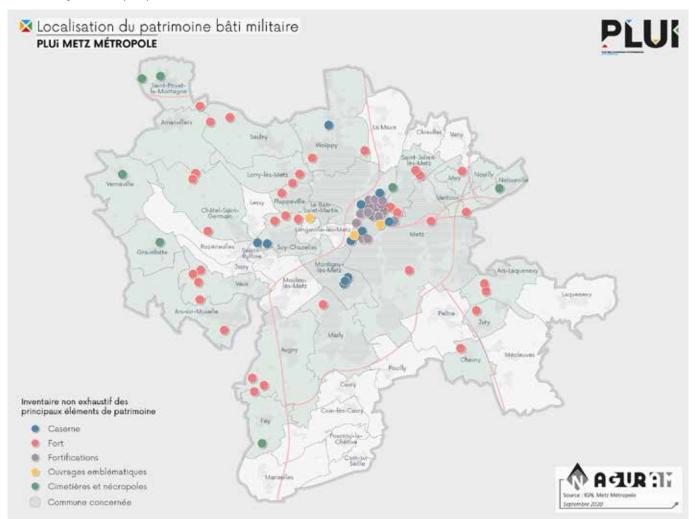
Ainsi, de nombreuses casernes sont construites entre le XIX° et le début du XX° siècle à Metz et dans la plupart des communes urbaines environnantes: Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, etc. Toutes les casernes anciennes n'ont pas pour autant une valeur patrimoniale forte. Par exemple, l'ancienne caserne Dupuis au Ban-Saint-Martin est aujourd'hui démolie. À Metz Devant-les-Ponts, la caserne Desvallières, inscrite en partie au titre des monuments historiques en 2021, fait l'objet d'un projet de reconversion comprenant la démolition ciblée de certains bâtiments et la préservation de ceux ayant un intérêt architectural et historique.

Caserne Ney, Metz

Réalisée de 1833 à 1842 par le colonel Firmin-Claude Parnajon, elle forme un « U » de 170 mètres par 95 mètres, ouvert sur la place de la République, ancienne place Royale. Les majestueux pavillons de garde qui encadrent l'entrée ont été réalisés entre 1852 et 1854. Il s'agit de bâtiments assez emblématiques de la Ville de Metz, qui se situent entre l'Ancienne-Ville et la Nouvelle-Ville, en passant par la porte Serpenoise. La caserne a fait l'objet d'un classement aux Monuments historiques, mais elle est toujours occupée par les services de défense.

Caserne Serret, Châtel-Saint-Germain

Composé autour d'une grande place rectangulaire, l'ensemble régulier comporte une première partie, côté rue, qui regroupe les bureaux et les logements. Sur une seconde partie, le site se compose de bâtiments plus techniques, avec des entrepôts et des hangars. Après de nombreuses occupations militaires, il accueille aujourd'hui des équipements sportifs, une école dédiée à la formation des CRS et un internat de la réussite.



À l'échelle de l'Eurométropole, plus de la moitié des communes sont concernées par des éléments patrimoniaux aux origines militaires. Ceci est le fruit de l'histoire et retrace bien le rôle défensif fort de Metz par le passé.



Un historique de reconversion patrimoniale

Le territoire messin est composé d'un vaste patrimoine de casernes et de forts. Propre à tous les départements frontaliers, ce patrimoine d'architecture militaire est aujourd'hui en grande partie désaffecté. Si beaucoup ont fait l'objet de reconversion, à l'image des casernes Dupuis (Ban-Saint-Martin) et Steinmetz (Metz) ou encore le fort de Queuleu, plusieurs sites ont malheureusement fait l'objet d'actes de vandalisme, faute de surveillance après le départ de l'armée.

Cette situation est particulièrement préoccupante pour les forts, qui, outre leur mise en sécurité, sont souvent en état de délabrement avancé faute de réaménagements et de véritables travaux de consolidation. Les bâtiments, en dehors de ceux d'époque Vauban ou Cormontaigne, datent pour la plupart du XXe siècle. Construites en pierre et moellons et couvertes



L'ancienne caserne Roques © AGURAM



Un bâtiment transformé en résidence © AGURAM



Vue aérienne du quartier Lizé © Républicain Lorrain

de tuiles, les casernes encore utilisées sont souvent en bon état de conservation.

Certaines, laissées à l'abandon, soulèvent la même problématique de détérioration que les forts. En effet, les bâtiments désaffectés, par leur volume important et les enjeux qu'ils représentent au cœur des tissus urbains, sont aussi le terrain de jeux des incivilités et des dégradations de tous ordres.

Pourtant leur architecture, leur implantation, les espaces verts qu'ils renferment, leur situation dans ou à proximité des villes, constituent un potentiel de reconversion patrimoniale important, à l'image des projets passé et en cours pour lesquels certaines communes de la métropole ont su conduire des politiques de reconversion de leur patrimoine militaire.

Caserne Roques, Ban-Saint-Martin et Longeville-lès-Metz

Construite en 1898 pendant l'Annexion, elle est située au pied du Mont Saint-Quentin et s'étend sur 4,4 hectares.

La caserne se compose de plusieurs bâtiments imposants à l'architecture Wilhelmienne. Ils servent de lieu de casernement pour la garnison allemande jusqu'en 1919. Reprise par la France, elle est rebaptisée caserne Roques. Si une rénovation a été réalisée en 1980 avec la Résidence Saint-Quentin pour les étudiants, les logements ne sont aujourd'hui plus aux normes. Le site représente un important potentiel de mutation vers des logements en cours d'études.

Caserne Grandmaison, Metz Queuleu

Elle a été construite pendant l'Annexion allemande, en pierre de Jaumont. Constituée de quatorze bâtiments de casernement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, elle a ensuite été utilisée comme entrepôt.

La caserne est réhabilitée en 1984 pour accueillir un établissement pour personnes âgées et des logements. La résidence Grandmaison fait figure de réalisation pionnière dans ce type d'opération et a été primée au palmarès régional de l'habitat en 1986 et 1991.

Caserne Lizé, Montigny-lès-Metz

Cette caserne désaffectée depuis plusieurs années est bien insérée à l'intérieur des tissus urbains de la ville de Montigny-lès-Metz. Sur les 9 hectares de l'ancien site militaire, ce sont environ 750 logements, des commerces, services et équipements qui vont être livrés entre 2023 et 2027 avec l'appui de Jean-Michel Wilmotte, un architecte de renom également auteur du centre des Congrès de Metz.

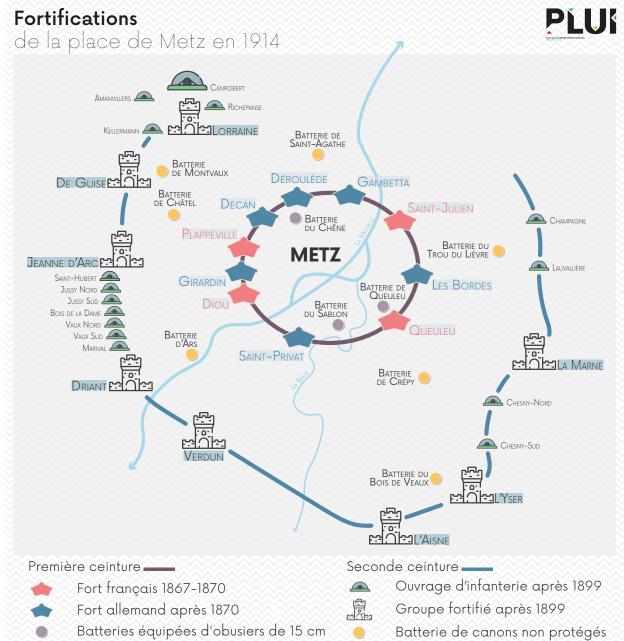
C'est un concept de la greffe contemporaine qui va être utilisé pour « sauvegarder et réinventer l'existant » en transformant le quartier Lizé tout en redonnant « une nouvelle personnalité » à un grand nombre de bâtiments, dont le mess des officiers.



• Un réseau de fortifications réparties sur tout le territoire

Dans les années 1860, la place forte de Metz nécessite d'être modernisée pour protéger la frontière est de la France. L'objectif est d'éloigner la ligne des combats et préserver la ville des bombardements. En effet, l'apparition de l'artillerie à canon rayé a considérablement augmenté la portée des tirs de canon, rendant les fortifications de Cormontaigne insuffisantes. Étant donné les évolutions techniques, les fortifications sont positionnées à plusieurs kilomètres de la place forte, en suivant un principe d'éparpillement et de spécialisation. La géographie particulière de Metz, dominée par le Mont Saint-Quentin, nécessite cependant de fortifier d'abord cette position, avant de pouvoir envisager un système de défense plus largement déployé.





Batteries équipées d'obusiers de 21 cm

L'ingénieur militaire Séré de Rivières prévoit, ainsi, à partir de 1865 une première ceinture de forts, relativement rapprochée, pour défendre Metz. Ils sont positionnés sur les hauteurs des carrières et du Mont Saint-Quentin. Le conflit de 1870 va marquer une transformation militaire. Cette période signe le début de l'Annexion. Du fait de l'augmentation de la portée de l'artillerie et des capacités destructrices des obus, la place forte messine devient vulnérable.

À partir de 1871, les allemands doivent à leur tour assurer la défense de leur nouvelle frontière ouest. La plupart des places fortes françaises dont ils héritent n'ont pas été récemment modernisées, à l'exception de Metz et de ses forts détachés. Les allemands vont démanteler les fortifications du XVIIIe siècle, qui enserrent la ville, terminer et compléter les ouvrages de la première ceinture. Entre 1871 et 1881, ils complètent et adaptent les constructions du Mont Saint-Quentin aux progrès des techniques de l'artillerie. C'est notamment l'invention de l'obus-torpille, au début des années 1880, qui constitue une nouvelle « crise » dans la conception des défenses, et oblige, en raison de la capacité accrue de ces obus à percer les murailles, à renforcer les ouvrages.

La période allemande est également marquée par le développement d'une deuxième ceinture de forts, dont les éléments les plus éloignés seront situés à environ 11 kilomètres du centre de Metz. Les canons ne sont plus positionnés en extérieur, ils sont désormais installés dans des tourelles blindées (cuirassées, rotatives et escamotables). Ce dispositif est complété par l'installation de batteries cuirassées extérieures au fort : batteries du groupe Saint-Quentin et batteries au sud du fort de Plappeville (construites en 1895-1897). L'ensemble de ce dispositif permet de contrôler efficacement le passage du col de Lessy.

Chaque ouvrage a sa fonction, et l'ensemble du site est desservi par une voie de chemin de fer, dont les vestiges sont encore visibles aujourd'hui. Sur le plateau ouest de la métropole, les groupes fortifiés Festen sont construits. Le Fest est composé d'éléments dispersés sur une surface importante, et espacés de 100 à 200 mètres les uns des autres. Ils associent les dispositifs d'infanterie, casernes et batteries cuirassées. Le premier ouvrage construit sur ce nouveau modèle est le groupe fortifié Jeanne d'Arc, situé à l'ouest de Châtel-Saint-Germain.







Le groupe fortifié du Saint-Quentin © basdemos.com

Mont Saint-Quentin, Scy-Chazelles

Les fortifications du groupe fortifié du Mont Saint-Quentin et du fort de Plappeville sont inscrites à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1989 et ont été classées en espace naturel à protéger depuis 1994.

La collectivité a acheté cet ancien site militaire de plus de 200 hectares, aujourd'hui identitaire du patrimoine paysager de la Métropole. Un projet global d'aménagement est en cours pour permettre un équilibre entre environnement, patrimoine bâti et tourisme de loisirs.

Fort de Saint-Julien, Saint-Julien-lès-Metz

Situé sur les hauteurs de Saint-Julien-lès-Metz, le fort surplombe la ville de Metz et la vallée de la Moselle. Il est de forme pentagonale et couvre plus de 15 hectares.

Il était placé derrière un système défensif en talus et entouré d'un système de douves sèches, évoquant les fortifications de Vauban. Le fort a fait l'objet d'une reconversion patrimoniale et est occupé aujourd'hui par un restaurant.



Fort de Queuleu, Metz

Il a été construit à partir de 1868 par les français et achevé en 1875 par les allemands, sous l'appellation de *Feste Goeben*, et est composé d'un ensemble de salles voûtées, avec des cellules individuelles. Utilisé comme camp d'internement SS pendant la Seconde Guerre mondiale, le fort est un lieu chargé d'histoire.

Un mémorial départemental de la résistance et de la déportation se trouve à l'entrée du fort. Le site de 47 ha a été reconverti en espace vert : parcours de santé, promenade, aire de jeux, etc. Il est inscrit au titre des Monuments historiques depuis 2020.





Le fort Queuleu de Metz, un lieu de mémoire bien entretenu © Association du fort Queuleu

Fort de Plappeville, Plappeville

Réalisé à partir de 1868 sur environ 9 hectares,, le fort de Plappeville a été conçu pour abriter 1 617 hommes. Détaché de la première ceinture fortifiée de la place de Metz, il a été épargné par les batailles des guerres de 1870 et de 1914–1918.

Il ne connaîtra son premier combat qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Occupé par les armées françaises jusqu'en 1995, le fort est aujourd'hui en assez mauvais état et fait l'objet de travaux de sécurisation.

Groupe fortifié de Guise, Châtel-Saint-Germain

Situé au nord-ouest de Metz, le groupe fortifié a été construit de 1907 à 1912, sur une surface de 80 hectares. Son périmètre de défense est assuré par deux positions d'infanterie : l'ouvrage de la Folie, un simple point d'appui au nord, et l'ouvrage de Leipzig, un ouvrage d'infanterie classique au sud.

Les trois casernes fortifiées pouvaient recevoir 360 hommes. Les ouvrages sont disséminés sur une vaste superficie et dissimulés par la topographie naturelle. Ils sont par ailleurs reliés par 270 mètres de galeries souterraines.



Groupe fortifié de la Marne, Jury et Ars-Laquenexy

Situé à l'est de Metz, la construction du fort s'étale entre 1907 et 1916 sur près de 205 ha. Le groupe fortifié de la Marne est constitué de trois parties indépendantes, qui sont reliées entre elles par des galeries souterraines (ouvrages de Jury,

Mercy et Ars-Laquenexy). Toujours propriété du ministère de la Défense, le groupe fortifié et son terrain militaire ne sont pas accessibles au public.



Le monument du souvenir français à Noisseville © AGURAM





Des bâtiments commémoratifs

Le territoire messin a été particulièrement marqué par la guerre de 1870 et les deux guerres mondiales du XX° siècle.. Il a conservé des traces de son histoire sous forme de bâtiments commémoratifs, et même de croix de sépulture dans les champs à Gravelotte.

Il est important de différencier les monuments commémoratifs des monuments aux morts. Le monument commémoratif est édifié à un endroit qui commémore une bataille ou un fait de guerre. Le monument aux morts est édifié dans de nombreuses communes pour honorer le souvenir des soldats qui ont péri pendant la guerre. Le plus important d'entre eux est celui du souvenir français à l'est de la métropole, dans la commune de Noisseville.

Classé Monument historique depuis 1987, il a été inauguré en 1908 pour rendre hommage aux soldats français tombés lors de la bataille de Noisseville. Il s'agit de la seule tentative victorieuse des armées françaises pour rompre le siège de Metz, le 31 août 1870. Lors de son inauguration en Moselle annexée, c'est une immense foule qui se masse devant le monument. Chaque année le Souvenir français y organise une cérémonie en octobre, afin d'enraciner dans l'histoire de la Lorraine et de la France cette page de mémoire partagée.

La commune de **Gravelotte** accueille depuis 2014, un nouveau musée financé par le département. Il rayonne, à l'échelle régionale et internationale. Cet équipement **est le seul musée** à se consacrer entièrement à l'histoire de la guerre de 1870 et à la période de l'Annexion. Les œuvres sont valorisées à travers un bâtiment moderne et une scénographie très soignée.

Situé à proximité des monuments et champs de bataille d'août 1870, le musée est un élément essentiel de compréhension de cette période. La commune comprend également une Halle du souvenir, qui constitue un des principaux monuments commémoratifs des conflits de cette période.

Le musée Robert Schuman, situé à Scy-Chazelles, est un équipement de renommée européenne. Le site comprend à la fois la maison du père fondateur de l'Europe et son jardin, qui ont été aménagés afin de reproduire fidèlement l'aspect des lieux à l'époque de Robert Schuman. Il propose une exposition permanente sur la vie et l'œuvre européenne de Robert Schuman.

Ce n'est pas à proprement parler un musée commémoratif, mais la construction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale reposait bien sur la nécessité d'éviter la répétition future de guerres meurtrières entre les grands pays du continent.



D. L'existence d'un petit patrimoine local qui présente une grande valeur identitaire

En parallèle des grandes thématiques patrimoniales développées précédemment, le territoire de Metz Métropole se compose d'une multitude de petits éléments patrimoniaux à préserver ou restaurer. Ces édifices ne sont pas protégés au titre des Monuments historiques. Néanmoins, leur présence est le support de lieux de vie et de promenades, et ils singularisent, structurent et animent le paysage bâti et naturel du territoire. Une part importante de PLU communaux assurent déjà une protection de tout ou partie des éléments de petit patrimoine dans de nombreuses communes (cf : partie 2.1 C). Le PLUi pourrait permettre aux élus d'harmoniser les pratiques en la matière, en s'inspirant de cette base de travail existante.

Un patrimoine régulièrement mis en valeur (lavoir, fontaine, etc.)

L'approvisionnement en eau des communes, essentiel pour la consommation des habitants, mais aussi pour les activités viticoles et artisanales, s'est fait par le biais de différents ouvrages. Les villages, situés à proximité de sources ont mis en place lavoirs, fontaines et abreuvoirs, afin de capter cette ressource et d'en faciliter l'accès aux populations locales. À l'époque, ces ouvrages étaient des points de rendez-vous, où la population se retrouvait pour échanger en toute convivialité.

Dans les villages, les agriculteurs et éleveurs consommaient l'eau des puits ou des sources. Les vignerons utilisaient les lavoirs pour faire gonfler les bois des douves et rincer leurs tonneaux.

En ville, au XVIIIe siècle, les notables possédaient tous des puits privatifs dans les cours ou les jardins. Dans les différents quartiers de la ville se trouvaient des puits communaux, qui répondent aux besoins des habitants. C'est pour cette raison que Metz a privilégié la capture de l'eau aux sources pour assurer une meilleure salubrité.

Après une période où ils ont été transformés en bac à fleurs ou démolis, fontaines et lavoirs ont été restaurés à Lessy, Arssur-Moselle, Jussy, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Sainte-Ruffine, Vaux ou encore Vantoux. La question des abords se pose, comme dans le quartier messin de Vallières, où des bacs d'enfouissement ont été installés à proximité du lavoir.





Les lavoirs de Scy-Chazelles et Saulny @ AGURAM





Les Fontaines de Vantoux et Pournoy-la-Chétive © AGURAM



- Un patrimoine religieux structurant dans les paysages naturels, agricoles et urbains

Les croix, crucifix et calvaires, que l'on retrouve dans le tissu artificialisé des villes et villages, sont les témoins de la christianisation progressive des populations locales. Ils indiquent également l'existence d'au moins une église dans le secteur.

Ces ouvrages de dévotion et de prière possèdent leurs propres fonctions religieuses : les croix de chemins, les croix de rogations et de processions, les croix de missions, de limites, les croix des ponts, des sommets, des sources et des fontaines et les croix mémorielles.

Ces éléments, lorsqu'ils sont implantés sur les sentiers de randonnées ou sur les points hauts, constituent de véritables points de repères dans le paysage et ces petits édifices, tout comme les bornes, permettent d'indiquer une position géographique.

Les croix, calvaires ou crucifix ne sont pas les seuls éléments religieux qui viennent ponctuer le paysage environnant.

En complément, il existe de nombreux lieux et petits édifices consacrés à la prière. Ils sont dispersés sur l'ensemble du territoire.

Parfois implantés au cœur du village, l'on peut aussi bien les retrouver à l'écart des habitations, dans des lieux isolés propices au recueillement.



Une croix imposante sur une façade à Lorry-lès-Metz © AGURAM



Une croix discrète sur une façade à Vernéville © AGURAM









Des calvaires à Plappeville, Féy, Scy-Chazelles et Lorry-lès-Metz © AGURAM



• Murs anciens souvent liés au passé viticole

Les murs et les murets sont des éléments structurants du paysage. Ils sont particulièrement présents dans les communes de Plappeville, Longeville-lès-Metz, Lessy, Scy-Chazelles, Saulny, Jussy ou Vaux.

Dans le prolongement direct des maisons, délimitant les propriétés, les murs et murets sont visibles dans le paysage. Ils forment une transition douce entre les villages minéraux et les espaces de transition non bâtis composés de vergers, vignes et autres cultures agricoles parfois enfrichées. Ces constructions linéaires permettent de marquer les sentiers au départ des promenades.

Servant de protection pour les jardins, contre la prédation des animaux, ces murs marquent les limites des grandes propriétés et en préservent l'intimité. S'ouvrant parfois aux regards, ils participent réellement au charme des villages anciens et contribuent ainsi à la qualité urbaine des cœurs historiques villageois. Leur pérennité dépend de leur entretien et de leur prise en considération lors de l'aménagement de constructions ou de voirie. Il paraît important que le règlement d'urbanisme permette leur maintien, préservation et reconstruction à l'identique en cas de sinistre.

Ces murs possèdent un intérêt technique lorsqu'ils permettent de contenir des terres (murs de soutènement), répondant ainsi à de nombreuses problématiques : éboulements et glissements de terrain, érosion des berges naturelles ou encore ruissellement. Enfin, ces ouvrages peuvent avoir une valeur militaire lorsqu'ils ont été érigés afin de défendre une position ou un lieu en prévision de leur éventuelle attaque (murs de fortification).





Que retenir?

METZ MÉTROPOLE



2/ UN PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN RICHE ET VARIÉ

CONSTATS 📜



- Une importante couverture du territoire métropolitain par des outils de protection patrimoniale, particulièrement au niveau du cœur métropolitain (l'un des plus grands Plan de sauvegarde et de mise en valeur de France sur 163 hectares).
- La majorité des communes sont concernées par des protections à différents titres sur la métropole : paysage, monuments historiques, patrimoine bâti, etc.
- Une concentration d'outils de protection du patrimoine sur les côtes de Moselle et autour du Mont Saint-Quentin.
- Un patrimoine local composé de châteaux, fermes fortifiées, cités ouvrières, bâtiments publics, sites militaires et lieux de cultes, très riche et bien réparti sur l'ensemble des communes.
- Le petit patrimoine (calvaires, lavoirs, cartouches murales, etc.) est inégalement protégé par les documents d'urbanisme communaux. Cette protection est même inexistante pour les communes au RNU. Certaines communes ne disposent d'aucun élément identifié comme à protéger alors qu'il existe des bâtiments qui possèdent des qualités patrimoniales.

ENJEUX ***

- Conforter la couverture actuelle par les protections patrimoniales existantes en protégeant d'autres éléments patrimoniaux dans le document d'urbanisme.
- Étudier les possibilités d'étendre les protections existantes ou non, par exemple entre Metz et Montigny-lès-Metz notamment au niveau du quartier de la Vacquinière.
- Protéger les patrimoines bâtis de la métropole sachant que l'objectif de zéro artificialisation nette à 2050 va considérablement augmenter la pression foncière sur les tissus urbains existants.
- Les côtes de Moselle et le Mont Saint-Quentin doivent disposer de règles de protection du patrimoine plus harmonieuses, assurant une couverture uniforme, contrairement à aujourd'hui, où les déclinaisons sont multiples et ne couvrent pas tous les espaces à enjeux (PLU des communes, site classé, SPR, etc.).
- Harmoniser le niveau de protection du petit patrimoine local sur l'ensemble des communes de la métropole.



3. LA QUALITÉ DE VIE ET LES PATRIMOINES DES COMMUNES

3.1. Un patrimoine paysager composé notamment de grands espaces urbains

Metz Métropole concentre une offre en espaces verts importante. Parcs, jardins d'apparats ou encore squares, sont autant d'éléments, répartis dans l'ensemble du territoire, qui proposent un cadre de nature propice à la détente et au bienêtre des riverains. La ville-centre mène depuis longtemps une politique visant à permettre à tous les habitants de disposer d'un espace vert de proximité.

Ces différentes composantes végétales structurent les quartiers et agrémentent le voisinage des bâtiments alentours. Elles influencent la perception du paysage urbain, notamment en établissant un contraste avec les surfaces minérales. La présence du végétal dans l'espace bâti permet, ainsi, de dévoiler des perceptions visuelles sensibles et de renforcer le lien entre les riverains et leur quartier.

A. Les différentes démarches de Metz et des communes de la métropole

Depuis plusieurs décennies, la Ville de Metz engage des initiatives de valorisation de la nature en ville. Metz, ville jardin, est réputée pour la qualité de son cadre de vie et de ses espaces publics. Cette singularité est l'héritage de politiques volontaristes menées en faveur de l'écologie urbaine et de la valorisation de la nature en ville dans le sillage de Jean-Marie Pelt.

Issue de la fusion progressive de plusieurs faubourgs et villages limitrophes, Metz présente une grande diversité d'ambiances urbaines, allant du cœur métropolitain dense et multifonctionnel aux quartiers périurbains à dominante résidentielle.

La présence d'importants espaces agricoles et naturels sur le ban communal permet à la ville de mener une politique propre de préservation et de valorisation en la matière. Cette dernière décennie, de grands parcs ont été aménagés : parc de la Seille – jardins Jean-Marie Pelt, parc du Sansonnet, parc paysager du Technopôle II, etc.

D'autres communes travaillent également sur la valorisation de la nature en ville, il s'agit notamment de Montigny-lès-Metz, Longeville-lès-Metz ou encore Woippy.



Le jardin des Tanneurs à Metz © Jérémy Hoffmann

Plusieurs communes de la métropole de Metz possèdent au moins trois fleurs du label : « villes et villages fleuris » : Augny, La Maxe, Marly, Metz, Mey et Montigny-lès-Metz.

Ce label valorise la création et la valorisation d'espaces publics végétalisés favorables à l'accueil et au bien-être des usagers du territoire.



B. Les espaces verts emblématiques en milieu urbain

Le patrimoine végétal en milieu urbain valorise l'identité de Metz Métropole. Agrémentés d'aires de jeux pour les enfants, ses espaces verts constituent des lieux de promenade et de détente plébiscités par ses habitants, notamment le long de la Seille, de la Moselle et du Canal de Jouy.

Véritable ville-jardin, 1/4 du tissu urbain de Metz est occupé par des espaces végétalisés. Ils sont principalement composés de parcs et de jardins publics. Ces espaces comptent également des jardins familiaux, d'anciens vergers en friche, des berges arborées, ou encore des forts transformés en parcs publics.

Les différentes communes urbaines de la métropole messine comptent des guartiers aux ambiances diversifiées.

Ils peuvent être regroupés en deux grandes catégories :

- les quartiers centraux, où la présence de la nature est majoritairement liée aux jardins et parcs publics, ainsi qu'aux cœurs d'îlots végétalisés ou aux anciens vergers en friche;
- > les quartiers péricentraux, connectés aux secteurs périurbains et agricoles. Les espaces naturels, agricoles et forestiers y sont très représentés et composés de vergers, de terres cultivées et d'espaces boisés.

Les parcs, squares et jardins publics jouent ainsi un rôle important dans la structuration du maillage urbain et la valorisation des espaces végétalisés.

Jardin Botanique de Metz, Montigny-lès-Metz

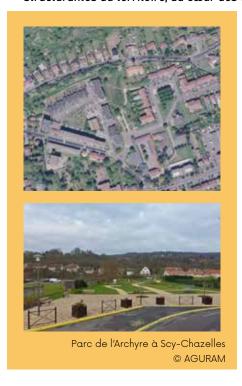
Le jardin botanique est un parc de style paysager de 4,4 hectares, dont la création date de 1866. Les serres, d'une superficie de 1 000 m², datent de 1861 et sont l'œuvre du ferronnier messin Pantz

Le parc propose, ainsi, de nombreuses col<mark>lections végétales originales : arboretum, roseraie, jardin de senteur, etc. Le pavillon Frescatelly, situé au centre du jardin, abrite actuellement la direction du service des espaces verts et du cadre de vie de la ville de Metz.</mark>



Le jardin botanique de Metz © AGURAM

L'offre en espaces verts est diversifiée dans la métropole. Les parcs et squares présents au sein des quartiers sont utilisés par les usagers qui habitent à proximité. Ils sont sources de nature en ville et constituent un prolongement des trames vertes structurantes du territoire, au cœur des espaces densément bâtis.







Parc des Trois haies à Moulins-lès-Metz © AGURAM









© Ville de Ars-sur-Moselle

Les cours d'eau sont également supports de la nature en ville. Ils sont présents dans les espaces urbanisés et souvent accompagnés d'aménagements anthropiques (parcs, espaces de loisirs, etc.).

En offrant des espaces de respiration et des paysages qualitatifs, les cours d'eau participent à la qualité du cadre de vie de la ville-centre. Ils constituent également des corridors verts et bleus, supports de déplacements pour les habitants.

Le parc de la Seille, Metz

Inauguré en 2002, il a notamment été aménagé pour limiter le risque d'inondation lié à la Seille. En période de fortes précipitations, le parc stocke une grande partie des eaux pluviales rejoignant la Seille. Enfin, les zones humides qui parsèment le parc permettent d'absorber une partie des pollutions et améliorent la qualité de l'eau de la rivière. Il s'agit aujourd'hui d'un véritable poumon vert, qui fait face au nouveau quartier de l'Amphithéâtre.



Le parc de la Seille – jardin Jean-Marie Pelt de Metz © AGURAM

La promenade de la Cheneau à Metz © AGURAM

Promenade de la Cheneau, Metz

Espace vert de transition entre les quartiers de Plantières-Queuleu et Borny, le parc de la Cheneau constitue un véritable réseau de pistes cyclables et cheminements piétons aménagés le long des berges du ruisseau.

Cet espace représente l'un des maillages d'infrastructures pour les déplacements doux les plus importants de la ville et encourage l'usage des modes actifs pour les loisirs, le travail ou les études.



Plan d'eau, Longeville-lès-Metz

Composé par un grand plan d'eau, l'espace Saint-Symphorien a été créé dans les années 1970 à partir des bras de la Moselle.

Autrefois espace marécageux, ce plan d'eau est désormais aménagé pour accueillir du public. Il est bordé par de grandes entendues herbeuses qui accueillent Metz-plage l'été.

Il s'agit d'un espace de balade emblématique pour les habitants de la métropole, avec ses vues sur la cathédrale et le Mont Saint-Quentin. Et ce, malgré les nuisances sonores liées à l'A31.





Woippy-plage © Ville de Woippy

Woippy-plage, Woippy

Inauguré en 2011, le site de Woippy-plage se situe entre le Parc de Berlange et Saint-Éloy.

De nombreuses activités sont possibles sur ce site de plus de 10 hectares qui attire de nombreux visiteurs lors de la saison estivale.

Anciennes gravières

On retrouve, sur le territoire, de nombreux plans d'eau aux abords de la Moselle canalisée, issus d'anciennes g<mark>ravières.</mark> Certains sites ont transformés en espaces de loisirs pour créer des lieux de promenade ou de pêche.

La réhabilitation des gravières en fin d'exploitation permet de valoriser la biodiversité présente dans ces espaces délaissés.



Les Gravières © Ville de Moulins-lès-Metz

Lieu-dit «les Sables», Le Ban-Saint-Martin

Le lieu-dit Les Sables constitue un exemple d'espace non bâti rare, situé en rive gauche de la Moselle, en plein cœur de la métropole messine. Il joue un rôle important au titre de la trame verte et bleue en plus de son utilité comme champ naturel d'expansion des crues de la Moselle. C'est pour ces raisons que la collectivité entend préserver cet espace à long terme. Son caractère inondable a d'ailleurs bien été pris en

compte dans le Plan de prévention des risques de la vallée de la Moselle. Cette préservation ne remet pas en cause les usages existants pour des équipements d'intérêt collectif : terrain de football et terrain multisports. À très long terme, un aménagement en parc urbain pourrait être envisagé en matérialisant bien les entrées et en créant des cheminements piétons internes.



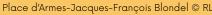
C. Places et espaces publics identitaires

Les places urbaines participent également à la dimension patrimoniale d'un territoire et à son animation. Elles permettent d'accueillir des événements et activités et sont, de surcroît, de véritables lieux attractifs où rayonne l'identité locale. Par son rôle historique de place forte et ville-centre, le centre ancien de Metz compte de nombreuses places ayant une importante valeur patrimoniale.

Sur le territoire de Metz Métropole, les places ont des usages différents, en fonction des communes dans lesquelles elles se trouvent. On en distingue plusieurs types :

Les places historiques du centre-ville de Metz







Place de la Comédie © Wikipédia



Place Saint-Louis © Républicain Lorrain

Les places urbaines des quartiers et communes périphériques



Place Joseph Schaff, Montigny-lès-Metz © AGURAM



Rue du Dr Charcot, Woippy © AGURAM



Place Saint-Fiacre, Metz © Ville de Metz



Création d'une place publique Moulins-lès-Metz © AGURAM



Place du Grand domaine, Metz-Borny © Ville de Metz



Place de la Hottée de Pommes, Le Ban-Saint-Martin © AGURAM



3.2 Des espaces paysagers traditionnels liés aux morphologies urbaines anciennes

A. Les sites emblématiques en milieu rural

De manière plus diluée, on retrouve, dans les communes rurales, des espaces publics qui viennent structurer les bourgs. Ainsi, chaque commune possède des places publiques ou des lieux de rassemblement traditionnels, comme le parvis d'église ou bien la place de la mairie.

Souvent minérales, ces places sont généralement plantées d'arbres en alignement, accueillant ainsi une part de nature.





Le contact direct des façades avec l'espace public et l'absence

de clôtures marquent l'identité lorraine (usoirs, etc.). L'espace

public apparaît alors comme un espace privé partagé.

Cuvry, rue du Patural © AGURAM



La Maxe, parvis de l'église Saint-Baudier © AGURAM



Les communes rurales, ou en situation de frange urbaine, proposent également de nombreux espaces verts au sein des quartiers anciens ou récents. Ces aménagements viennent générer des points de centralité qui agrémentent le cadre de vie immédiat des habitants. Ils constituent de véritables marqueurs patrimoniaux et identitaires, qui singularisent le territoire de la métropole messine.

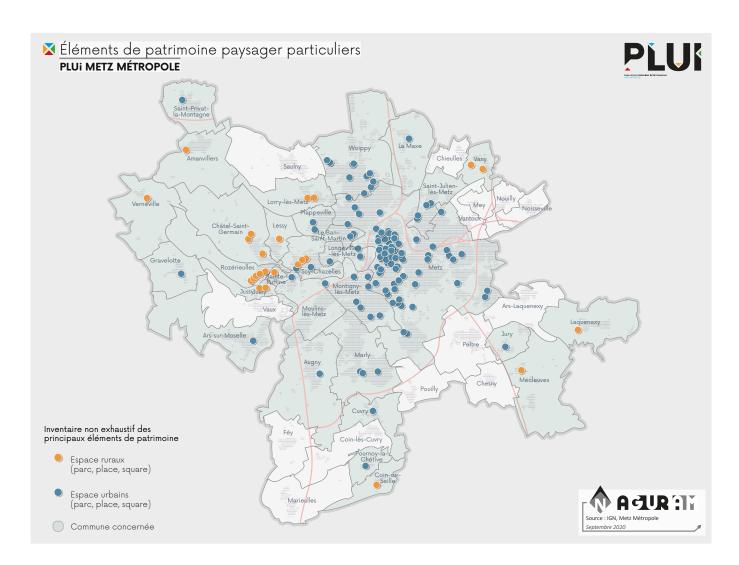






Rozérieulles, espace vert rue Burger © AGURAM

Châtel-Saint-Germain, parc © site de la commune



Cette carte fait état d'une connaissance assez poussée d'éléments particuliers qui appartiennent au patrimoine paysager. Elle montre également que des investigations supplémentaires sont possibles sur plusieurs communes.



B. Les cœurs d'îlots comprenant des jardins

Les cœurs d'îlots jardinés se dégagent dans certains tissus urbains de la métropole. Localisés au cœur de zones urbanisées, ils constituent des espaces paysagers de respiration, régulièrement entourés par des fronts bâtis denses et compacts. Constitués de parcellaires spécifiques et complexes (lanière, petites tailles, etc.), ils sont généralement accessibles grâce aux réseaux de sentiers anciens, qui maillent les villages. Ces espaces représentent un patrimoine historique et écologique propre aux communes de Metz Métropole.

Ces « vides urbains » sont, ainsi, des espaces intimes des villes et villages. Ils sont particulièrement présents dans les centres anciens, où leur surface est variable. Ils questionnent par leur utilisation, leur situation et leur perspective d'évolution. Les cœurs d'îlots se distinguent par la diversité de leurs aspects, traitements, modes de gestion et dimensions. Cette diversité rend difficile leur caractérisation.

L'ensemble de ces éléments permet, néanmoins, de maintenir et valoriser les paysages de la métropole messine. Par exemple, en s'assurant du maintien des éléments végétaux et bâtis et en mettant l'accent sur les paysages les plus emblématiques.

C. Les espaces paysagers de transition

Historiquement, les villages lorrains sont encadrés par une ceinture végétale. Ces limites, autrefois marquées par des éléments identitaires (jardins, vergers, mares, etc.), permettent

une insertion qualitative des nouvelles constructions dans le paysage, ainsi que la préservation de l'intimité des parcelles.







La valorisation de ces franges par les riverains a permis de traiter les limites entre l'espace agricole et les espaces bâtis. Ces espaces participent à la qualité et à la richesse du paysage. Les limites, qu'elles soient minérales ou végétales, traitent non seulement les abords de la propriété, mais jouent leur rôle de repère visuel, de délimitation d'espaces et de protection.

Effectivement, elles jouent un rôle technique de structuration du paysage, mais également des continuités écologiques.



Les ensembles de jardins cultivés en fonds de parcelles ceinturent les espaces bâtis. Ces lisières sont inscrites en profondeur des habitations.

Il est uniquement possible d'implanter des constructions légères sur leur périmètre.

Ces espaces de transitions permettent aux riverains de disposer de jardins privatifs ou partagés agrémentés de sentiers de promenades.

Une grande partie du territoire est sculptée par un relief prononcé. Le paysage des côtes de Moselle est très structuré, et les villages y sont implantés à flanc de coteau.

Ils sont ainsi entourés d'abord de **vignes** jusqu'à la fin du XIX^e siècle puis de **vergers**, de **cultures vivrières** et de **prés**.

Depuis quelques années, l'activité viticole est en plein renouveau.

Les vignes et les vergers apportent au paysage un rythme et un graphisme particuliers.



Vergers pédagogiques, La Maxe © site de la commune



Ceinture de jardins, Vernéville © AGURAM



Culture de vignes, Vaux © AGURAM



Prairies et anciens vergers, Mey © AGURAM

Les communes de Scy-Chazelles et Lessy disposent d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) qui couvre 96 hectares. Cet outil offre une protection renforcée à long terme des usages agricoles et naturels des terrains dans ce périmètre.

Il permet de mettre progressivement en œuvre un programme d'actions visant à développer les activités agricoles dans le respect du patrimoine naturel et paysager du site, et à valoriser le site pour le bien-être des habitants (espaces de loisirs, produits locaux, sentiers de découverte).

L'utilisation de la richesse des sols apporte une réelle valorisation de l'environnement. Le relief est un atout majeur pour la culture de la vigne et l'arboriculture. Les parcelles bien exposées bénéficient d'un microclimat.

Ces espaces naturels sont, pour la plupart à valoriser, car une grande partie des anciens espaces de vignes et vergers sont aujourd'hui en friche.

Historiquement, le territoire messin est une terre de maraîchers. On retrouve aujourd'hui d'importantes emprises dédiées à la culture et la vente de fruits et légumes.

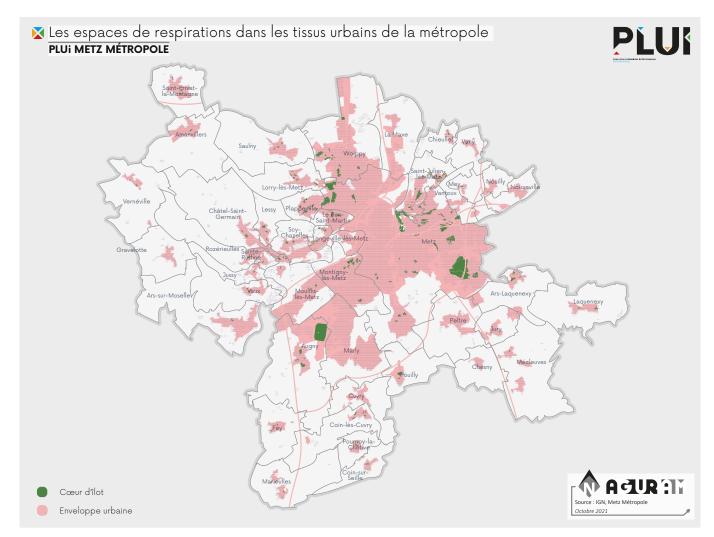


Les Jardins Fruitiers, Laquenexy

Ils s'étendent sur une surface de 15 ha. Créé en 1904, le centre fruitier de Laquenexy avait pour mission d'étudier les méthodes les plus propices pour aider les viticulteurs à reconstituer leurs vignobles après les ravages du phylloxera.

Peu à peu, le centre s'est tourné vers l'arboriculture fruitière et a évolué vers la promotion de la culture fruitière professionnelle afin de mettre en valeur les variétés commerciales les mieux adaptées aux conditions régionales de sol et de climat. Le site est ouvert au public.





A l'échelle des 44 communes, de nombreux espaces situés dans les tissus urbains existants sont préservés de l'urbanisation. Ils contribuent à la qualité du cadre de vie, favorisent l'infiltration des eaux pluviales et constituent des îlots de fraîcheur.



3.3 La préservation des patrimoines de la métropole

Les espaces publics urbains sont amenés à se transformer pour faire face aux transformations écologiques des prochaines décennies. La présence du végétal y joue un rôle sur la régulation thermique des espaces artificialisés. Il contribue à réduire l'effet d'îlots de chaleur urbaine.

Les espaces verts permettent, en effet, de procurer de l'ombre et des lieux plus frais. Ils sont autant d'atouts pour faire face aux dysfonctionnements, qui seront amenés à se multiplier avec les épisodes de réchauffement climatique actuels et à venir.

Le phénomène d'îlots de chaleur dans les espaces urbains pose ainsi la question de la gestion de la nature en ville. Les cœurs de ville étant amenés à se densifier pour répondre aux enjeux de limitation de l'étalement urbain, il faut donc rester vigilant sur la préservation et le renouvellement de ces espaces de respiration, qui participent au cadre de vie.

Un autre enjeu patrimonial et écologique réside au niveau du maintien des ceintures vertes péri-villageoises. Leur rôle de transition entre espaces urbanisés et agricoles est essentiel pour garantir la qualité des paysages des communes de Metz Métropole.

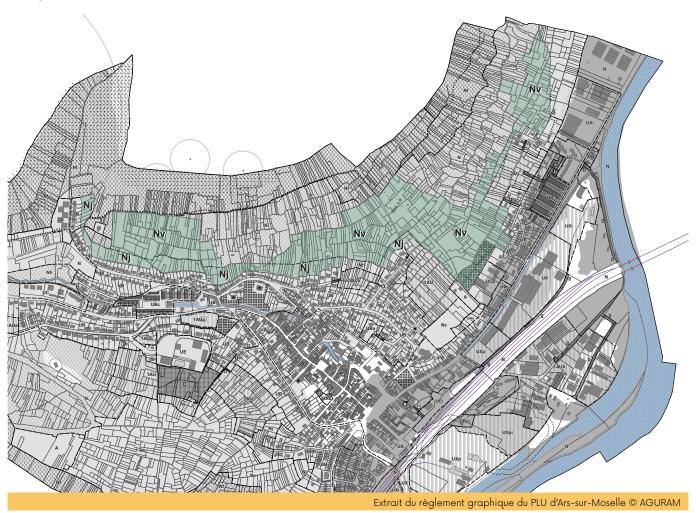
L'hétérogénéité des séquences de jardins, vergers et autres vignes marque toute la richesse et la diversité des entrées de village, constituant un véritable marqueur de l'identité et de la culture locale.

Par ailleurs, ces franges s'intègrent pleinement aux continuités écologiques, et constituent un véritable espace vital pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

La pression de l'urbanisation met en lumière la fragilité de ce type d'espace, et pose l'inquiétude de les voir disparaître au risque d'impacter les singularités du territoire et de tendre vers une uniformisation du paysage.

Des démarches ont déjà été entreprises dans de nombreux documents d'urbanisme communaux au sein de la métropole.

L'extrait du règlement du PLU de Ars-sur-Moselle illustre la prise en compte de ces espaces de transitions. L'identification de « zones naturelles jardins ou vergers » vise à protéger ces espaces de l'urbanisation et garantir leur entretien dans le temps (cf. zones Nj et Nv ci-dessous).





Que retenir?

METZ MÉTROPOLE



3/ LA QUALITÉ DE VIE ET LES PATRIMOINES DES COMMUNES



- De grands espaces publics, verts et paysagers qui structurent les paysages urbains, constituent des lieux de détente privilégiés (jardin botanique, parc Simon, etc.) et assurent la qualité du cadre de vie (îlot de fraîcheur, biodiversité, etc.).
- Des besoins croissants en matière d'espaces pour la culture, de type jardins partagés, dans le cœur métropolitain.
- Une protection très inégale, selon les communes, des cœurs d'îlots et espaces de transition vers les milieux naturels et agricoles.

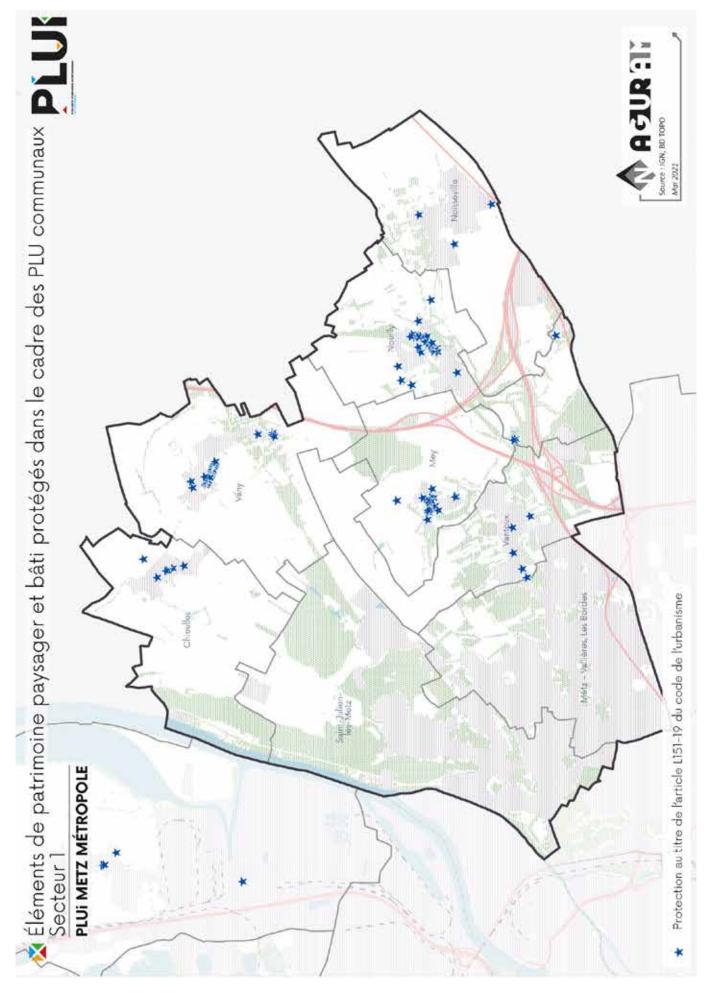
ENJEUX ***

- Des terrains situés dans les tissus urbains existants des villes et villages qui n'ont pas ou plus forcément d'usages particuliers, et qui constituent des cœurs d'îlots verts à préserver de l'urbanisation.
- Réfléchir, pour les opérations denses situées dans le cœur métropolitain (densification, renouvellement urbain, mutation), à la bonne accessibilité à un parc public proportionné, voire à sa création en son absence.
- Trouver le bon équilibre entre densification des tissus urbains existants et préservation des espaces verts de respiration à l'intérieur des enveloppes urbaines.
- Développer les jardins partagés dès lors qu'un foncier susceptible de répondre aux demandes est identifié, notamment dans les cœurs d'îlots à préserver de l'urbanisation et dans les futures opérations de logements de grandes dimensions.
- Harmoniser les protections des cœurs d'îlots et des espaces de transition vers les milieux naturels et agricoles.



ANNEXE ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE PAYSAGER ET BÂTI PROTÉGÉS DANS LE CADRE DES PLU







	Eléments bâti / Façades	Vestiges	Petit patrimoine	Eléments végétaux
Secteur 1				
Chieulles	Eglise		Puit, chemin de la Perche	Arbres remarquables
	Bâtisses, 23, 27 rue de la Chapelle		Calvaire, rue de la Chapelle	
			Calvaire, route de Rupigny	
Mey	Mairie, rue de l'Ecole		Calvaire, rue de Metz	Poirier, rue de Metz
	Immeubles, 4, 12, 18 rue de l'Ecole		Monuments aux morts de la guerre 1870	Former, rue de Metz
	Immeuble, 6 place de l'Eglise		Murs remarquables dans le cœur du village	
	Maison de viticulteur, 3 rue des Jardins			
	Grange, rue Camille Durutte			
	Ancienne ferme, impasse du four			
	Maison de Camille Durutte, 8 rue Camille Durutte			
	Ferme Camille Durutte			
	Immeubles, 3, 9 rue Camille Durutte			
	Cartouche mural, rue de l'amitié	Oratoire, voie Romaine		
	Fall and the Mark to contain	Oratoire, rue de la Fontaine	0:	
	Église, rue de l'Isle Jourdain		Cimetière, jouxtant l'église	
	Moulin de la tour Moulin Reignier, hameau de Lauvallières		Lavoir Cimetière allemand, bataille de Nouilly- Colombey du 14 août 1870	
	5. 9 et 12 rue de l'Isle Jourdain		Pressoir, classé monument historique	
	5, 9, 12, 17, 20, 21, 22, 23, 29, 32 et 34 rue de l'Isle Jourdain		Trois calvaires (près du lotissement le "Chêne", le long de la route de Noisseville et près du cimetière allemand)	
	1–3 rue de la Gare			
	1, 5, 7, 11, 13 et 20 rue de Servigny			
	8 rue de la Gare			
	14 rue de Metz			
Saint-Julien-lès-Metz		ménts au titre de l'article 151-19 à protégo ancienne casernes du quartier "La Donn	er. Plusieurs sites se distinguent comme l ue".	e château de Grimont, la tannerie/villa
			Monument aux morts et caveau Malmonté	
Vantoux			Statuette de Marie	
			Lavoirs	
			Ancienne tour, rue Jean-Julien Barbé	
	Chapelle du Saint-Esprit		Fontaine de la place de Vany	Marronniers de la place de Villers- l'Orme
	Chapelle Notre-Dame de la Salette		Calvaire de Vany, place de la Fontaine	Alignement d'arbres le long de la RD690
Vany	Ferme du cœur de bourg de Vany		Calvaire dédié aux Abbés Haro et Basselin	
			Vierge en pleurs Autel en souvenir de Notre-Dame de Fatima	

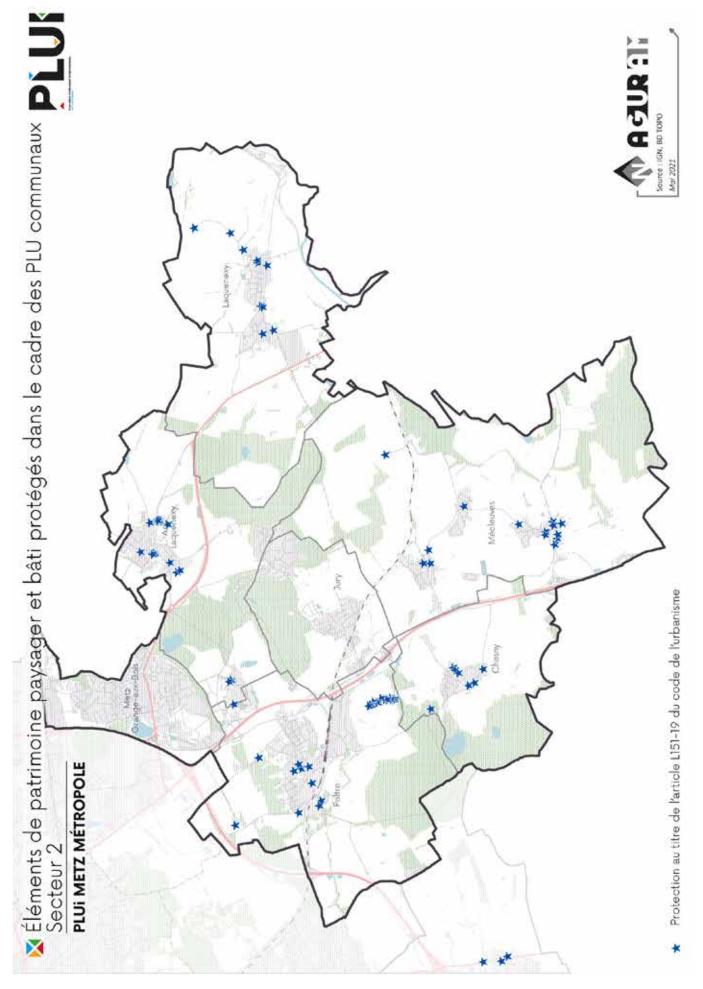






Chieulles Mey Vantoux







	Eléments bâti / Façades	Vestiges	Petit patrimoine	Eléments végétaux	
Secteur 2					
Ars-Laquenexy	Château de Mercy		Muret, route d'Aubigny	Eléments de paysage remarquables	
	Ensemble agricole et bâtisse, route principale		Calvaire, route d'Aubigny		
			Calvaire, route de Chevrotte		
	Eglise, Saint-Nicolas	Fort de Chesny	Calvaire, place de l'Eglise		
Chesny	Bâtisse, 3 rue du Moulin Haut		Pont, rue du Moulin		
	Bâtisse avec Tourelle, 12 rue Principale				
Jury	La commune de Jury ne dispose d'aucu	n petit patrimoine rural tels que les fonta	aines ou lavoirs.		
	Chapelle funéraire à côté de l'église		Calvaire, intégré à l'Eglise	Vierge à l'Enfant, chemin de Colligny, incluant les arbres et les espaces verts aménagés	
			La Vieille Croix de Villers	Deux marronniers, chemin de Colligny.	
			Croix et l'écusson au carrefour de l'Allée des Marronniers et de la RD 70		
Laquenexy			croix, rue Bourger-Perrin		
			Fontaine, rue Bourger-Perrin		
			L'ancien lavoir et ses abords		
			Monument aux morts des guerres mondiales		
			L'abreuvoir et les arbres de la rue de l'Abreuvoir		
	Eglise		Calvaire, rue de la Croix du Mont (2)		
	4, 8 rue de la Croix du Mont		Calvaire, rue des Champs Fleuris		
Mécleuves	11 rue de la Fontaine Romaine		Calvaire, chemin de la Botte (Lanceumont)		
	Le Bauguenet Frontigny		Calvaire, chemin de la Botte (Frontigny)		
			Lavoir, rue de la Fontaine		
	Chapelle de la ferme de Basse Bévoye	Casernes militaires	Fontaine romaine du chemin vert		
	Château de Crépy		Lavoir, rue de Gargan		
Peltre	Presbytère		Calvaire, rue de Metz		
	Couvent de la Providence		Calvaire, rue de Chesny		
	Maison, 47 rue de Gargan		Calvaire, rue de Basse Bevoye		

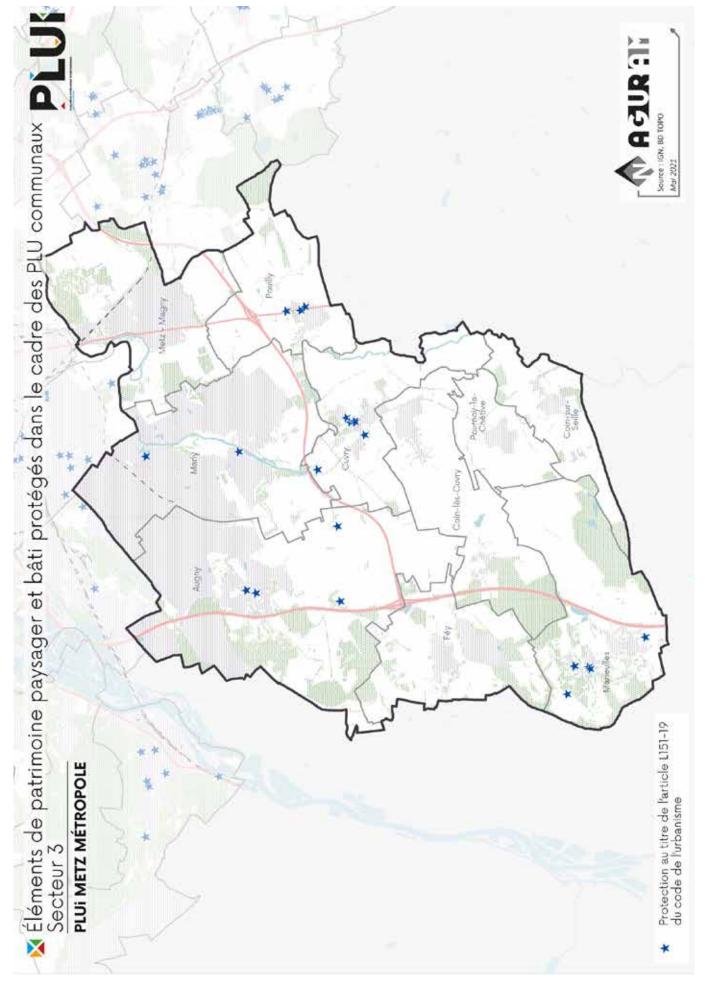






Peltre Mécleuves Chesny







	Eléments bâti / Façades	Vestiges	Petit patrimoine	Eléments végétaux		
Secteur 3						
	Ferme Château de Grosyeux (zone N)					
Augny	Ferme Château de Prayelle (zone N)					
	Tour Saint Benoît, 10 rue de Metz					
Marly	Ferme château de la Grange-aux-					
	Ormes Château Ancillon de Jouv					
	Château Puhl		Croix de Pouilly, ruelle du Thym			
Pouilly	Ancien corps de ferme, RD913		Croix de Poditty, i dette da Triyiri			
Féy	Le PLU en vigueur n'a pas identifié d'élér presbytère, la mairie-école et les dépend					
	Eglise, rue du Patural		Calvaire, lieu dit Haute Rive Calvaire, rue du Patural	Ripisylve de la Seille		
			Calvaire, rue du Lavoir	Ripisylve du ruisseau du Poncé Ripisylve du ruisseau de Maupas		
Cuvry			Calvaire, rue des Vignottes	Ripisylve du Grand Fossé		
			Lavoir et Fontaine, rue du Lavoir	Alignement d'arbres, le long de la voie ferrée		
				Haie, lieu dit Haute Rive		
				Haies, sud et est du village sur la limite communale		
Coin-lès-Cuvry	Le PLU en vigueur n'a pas identifié d'éléménts au titre de l'article 151-19 à protéger. Quelques bâtiments témoignent de la qualité patrimoniale du village comme la maison forte de Prayel, la chapelle Saint-Barthélémy, l'ancienne bergerie, la fontaine communale et les anciens abreuvoirs et les calvaires.					
Pournoy-la-Chétive	Quelques bâtiments témoignent de l'histoire du village comme l'église issue de la reconstruction, la fontaine en pierre de Jaumont et les ruines des abris militaires.					
Coin-sur-Seille		Le PLU en vigueur n'a pas identifié d'éléménts au titre de l'article 151-19 à protéger. Quelques bâtiments témoignent de l'histoire du village comme les vestiges du château, la chapelle Saint-Laurent, l'orangerie et l'allée cavalière.				
	Ancienne école de Vezon		Fontaine de la Pschotte			
Marieulles			Calvaire, rue du Pâquis			
Marieuttes			Calvaire, chemin de Corny			
			Calvaire, rue des Côtes			

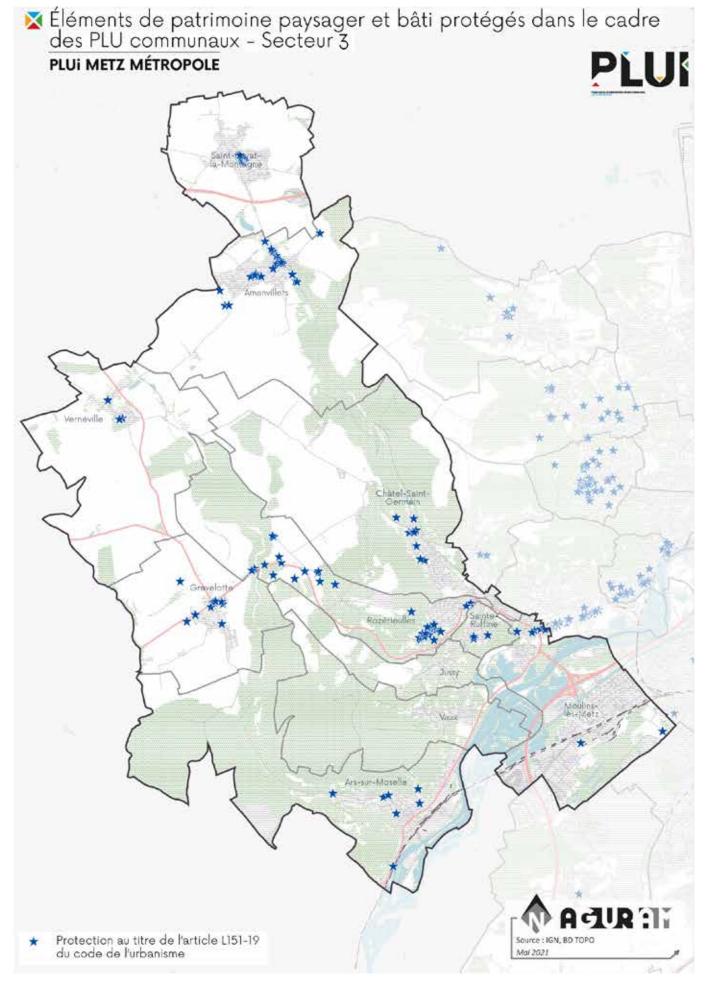






Peltre Mécleuves Chesny







	Eléments bâti / Façades	Vestiges	Petit patrimoine	Eléments végétaux
Secteur 4				
	Eglise		Murs, route de Metz	Arbres remarquables
	Bâtisses 3, 20, 22, 56, 62, 65, 75 Grand		Calvaire, verger pédagogique	
Amanvillers	Rue			
	3 rue de la Poste Bâtisses 17, 19, 23, 29, 37, 41, 80 route		Calvaires (2), RD51	
	de Metz			
	Maison de maître rue Amédée Lasolgne		5 calvaires	
Ars-sur-Moselle	Maison de maître rue Maréchal Foch			
ii 3-3di -Mosette	Maison traditionnelle, rue de la			
	Résistance			
	Château de Chahury, rue de Verdun	Site archéologique du Mont Saint-	Lavoir du Saulcy, chemin des	
		Germain	Fourrières	
	Eglise Saint-Germain d'Auxerre		Lavoir / Fontaine, rue de Verdun	
Châtel-Saint-Germain	Ensemble bâti, place Bompart			
	Ensemble bâti, rue de Cléry			
	Maison dite "Château Fleury"			
	Pigeonnier du "Château Joly"			
Gravelotte	Eglise	Cimetière de Guerre	Statue commémorative, rue d'Ars	
	Bâtisses 19, 27, 30, 34 rue de Metz	Mémorial		
ussy	Le PLU en vigueur n'a pas identifié d'élér	ménts au titre de l'article 151-19 à protégi	er. Plusieurs sites se distinguent comme l	e lavoir et son église.
	Ancienne mairie, rue de Verdun		Ancien lavoir, rue de Verdun	
Moulins-lès-Metz	Ferme Bradin			
vioutilis-tes-Metz	Ermitage Saint-Jean			
	Maison, 2 rue de Nancy			
	Maison, 7 rue de Metz			
	Rotonde			
	Eglise Saint-Rémi, 5 rue de l'Eglise	Groupe fortifié Jeanne d'Arc (Feste Kaiserin)	Lavoir, 10 rue Pasteur	Site des 7 Tilleuls
	Chapelle de l'ancien prieuré Saint-Jean, 2 rue du Prieuré			
	Porte piétonne, 2 rue de l'Ecole centrale		Portes piétonnes, 9 rue Pasteur	
	Façade, 3 rue de l'Ecole centrale		Portes piétonnes, 5 rue des Fraises	
	Mairie, 5 rue de l'Ecole centrale		Ancienne porte, rue du Prieuré	
Rozérieulles	Bâtisses, 11-9 rue de l'Ecole centrale		Portes piétonnes, 1, 8 rue de Bordurupt	
	Bâtisse et grange, 15 rue de l'Ecole centrale			
	Bâtisse, 20 rue de l'Ecole centrale			
	Bâtisse, 5 rue Jean Burger			
	Bâtisse, 8 rue du Jeu de Quilles			
	Bâtisse, 3 rue de Covémont			
	Bâtisse, 10, 16 rue de Paris			
ainte-Ruffine				Arbres remarquables
Saint-Privat-la-Montagne	Cité Saint-Jacques		<u> </u>	
aux	one dank dacques			
- Cran			Monument commémoratif, route de	
	Château de Vernéville		Gravelotte	
/ernéville	Château de Bagneux			
	Ancien presbytère			



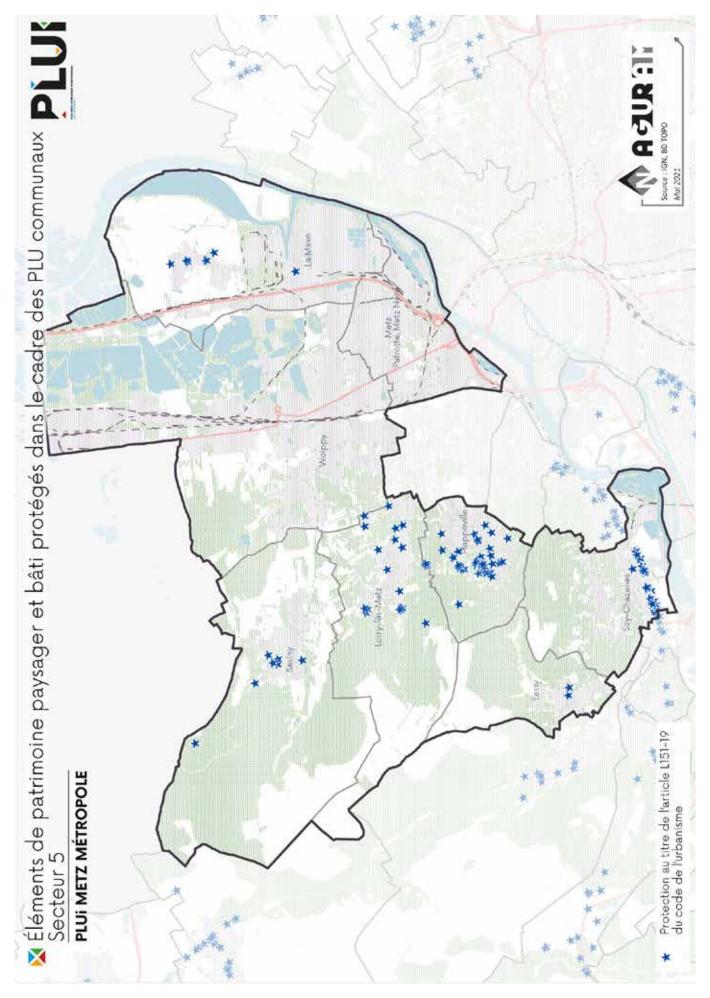




Amanvillers Châtel-Saint-Germain

Moulins-lès-Metz







	Eléments bâti / Façades	Vestiges	Petit patrimoine	Eléments végétaux	
Secteur 5			·		
La Maxe				Arbres remarquables	
Lessy	Bâtisse, 6 rue de l'Hermitage Bâtisse, impasse rue de Scy				
	Château de Lorry	Fort de Caen	Lavoir, Grand rue		
	Maison des Plaids Annaux	9 éléments militaires	Lavoir, rue de Vigneulles		
Lorry-lès-Metz	Maison de Mme Carré de Malberg Chapelle de la Maison de Mme Carré de Malberg	Eléments de fortification Grand rue			
	Maison dite "Maison des Frères"				
	Maison dite "Maison des Sœurs"				
	Eglise Sainte Brigide	Groupe fortifié de Plappeville	Croix de Tignomont, 6 rue de Tignomont	Parc, rue du Général de Gaulle, Petit Clos	
	Ancienne Mairie, Place Viansson		Calavaire de la Croix d'Orée, rue des Paules		
	Château Lavaux, rue du Breuil		Croix Médar, 87 rue du Général de Gaulle		
	Maison de Pasteur Paul Ferry, "Le Migomay, 9 rue de Lorry		Croix Jérusalem, 91 rue du Général de Gaulle		
	Immeuble, 81 et 83 rue du Général de Gaulle		Lavoir du Haut Face, 91 rue du Général de Gaulle		
	Immeuble, 18 rue de Tignomont		Lavoir du Bas Face, rue Paul Ferry		
Plappeville	Maison d'Arros, 14 rue Paul Ferry		Murs remarquables dans le cœur du village		
	Bâtisses, 31, 61, 62, 69 rue du Général de Gaulle		Repose Hotte, ruelle des Ecoles		
	Presbytère, 87 rue du Général de Gaulle				
	Bâtiment du Carmel, 79 rue du Général de Gaulle				
	Caserne Sibille, 18 rue du Général de Gaulle				
	Maison de vigneron, rue Ferry				
	Ensemble vigneron, rue de Lorry et Tignomont				
	Bâtisse, rue du Vieux Puit				
	Maison de Vigneron, 7 rue de l'Egl <mark>ise</mark>				
	Bâtisse 2 rue du Château	Groupe fortifié de lorraine	Ancien moulin rue du Moulin		
			Lavoir, rue des écoles		
			Lavoir, rue du Briey		
Saulny			Fontaine, rue de l'Ecole		
			Abreuvoir, rue du Briey		
			Murs remarquables dans le cœur du village		
	Bâtisse, 5 impasse Ruisseau de la		viitage	1	
	Fontaine				
Scy-Chazelles	Bâtisses, 1, 3 rue du Stade				
- Contraction	Bâtisses, 1, 2, 5, 12, 13, 15, 17, 21, 24, 30, 33, 51, 53, 55, 56, 57, 59, 88, 90, 94, 98, 102, 130, 140 voie de la Liberté				
Woippy		Le PLU en vigueur n'a pas identifié d'éléménts au titre de l'article 151-19 à protéger. Quelques bâtiments témoignent de la qualité patrimoniale comme l'église Saint-Etienne, le fort Gambetta et la maison Welfinger.			

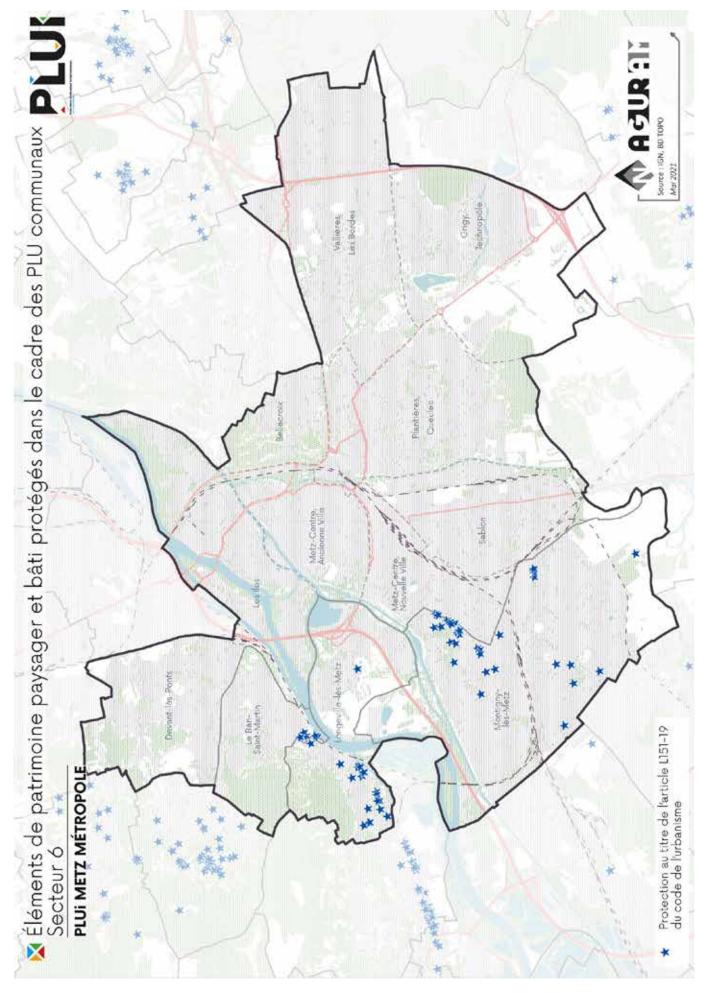






Lorry-lès-Metz Saulny

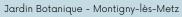






	Eléments bâti / Façades	Vestiges	Petit patrimoine	Eléments végétaux
Secteur 6				
Le Ban-Saint-Martin	Ancienne caserne Roques, avenue du Général de Gaulle et rue des Jardins			
Longeville-lès-Metz	Église St Symphorien, boulevard Saint- Symphorien Eglise St Quentin, rue du Général de Gaulle Temple protestant, rue du Général de Gaulle Immeubles, 5, 7, 13, 15, 49 rue du Général de Gaulle Maison forte – Manoir, 146-148 rue du Général de Gaulle	Anciennes casernes Roques	Donjon des Gournay	
	Habitation ancienne, 13 rue du Générall Hirschauer Ancien équipement public, 37 rue Schumann, angle rue Migette			
	GRIGY TECHNOPÔLE	PLANTIÈRES QUEULEU	BELLECROIX	BORNY ACTIPÔLE
	Fort de Queuleu (fin XIXe siècle)	Église de l'Immaculée Conception(début XXe siècle)		Campus universitaire Bridoux (début XIe siècle)
	CESCOM	Temple protestant (1904)	Église Saint-François d'Assise (1959)	Chapelle des Sœurs de Saint-Vincent- de-Paul (XIXe siècle)
	Lycée de la Communication	Hôpital Legouest (début XXe siècle)	Mémorial américain (XXe siècle)	Église Saint-Pierre (1959)
	Arts et Métiers Paris-Tech	Fort de Queuleu (fin XIXe siècle)		Chapelle du Saint-Esprit (1987)
	École Nationale d'Ingénieurs de Metz	Cimetière de l'Est (1832)		
	(ENIM)			La Boîte à Musiques - BAM (Rudy RICCIOTTI - 2014)
Metz (quartiers hors PSMV)	(ENIM) CFA des Métiers Hôteliers Raymond Mondon			
	CFA des Métiers Hôteliers Raymond Mondon			
	CFA des Métiers Hôteliers Raymond Mondon DEVANT LÈS PONTS	SABLON		
	CFA des Métiers Hôteliers Raymond Mondon	SABLON Église Saint-Fiacre (début XXe siècle)		
	CFA des Métiers Hôteliers Raymond Mondon DEVANT LÈS PONTS Château de la Ronde (XVIe siècle) et	Église Saint-Fiacre (début XXe siècle) Pont Amos (1906)		
	CFA des Métiers Hôteliers Raymond Mondon DEVANT LÈS PONTS Château de la Ronde (XVIe siècle) et Caserne Desvallières (1871) Parc urbain et jardins familiaux de la	Église Saint-Fiacre (début XXe siècle)		

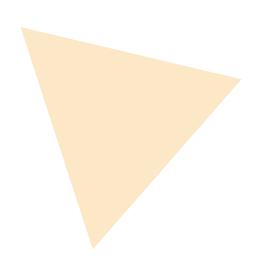






Centre Pompidou Metz - Metz Sablon









Maison de la Métropole 1 place du Parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1

plui.metzmetropole.fr





@MetzMetropole



www.aguram.org





@agenceaguram